



NIGER

août2016

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Dans le cadre de la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non-respect des critères de performance et de modification de critères de performance, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 11 juillet 2016, suite à des discussions qui se sont terminées le 9 mai 2016, avec les autorités nigériennes. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 24 juin 2016.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI *
Mémoire de politiques économiques et financières par les autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*

* Également inclus dans le rapport des services

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 16/330
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
12 juillet 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la huitième revue de l'accord avec le Niger au titre de la FEC et approuve un décaissement de 17,1 millions de dollars

Le 11 juillet 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la huitième revue des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 12,34 millions de DTS (environ 17,1 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord FEC à 107,745 millions de DTS (149,7 millions de dollars).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogation présentée par les autorités au regard du non respect de critères de réalisation périodiques à fin décembre 2015, et de la modification de ces critères à fin juin 2016.

L'accord avec le Niger au titre de la FEC a été approuvé le 16 mars 2012 pour un montant de 78,96 millions de DTS (environ 120,97 millions de dollars, voir [communiqué de presse No. 12/90](#)). Le 30 novembre 2015, le Conseil d'administration a ultérieurement prorogé le programme jusqu'au 31 décembre 2016 et relevé le niveau d'accès de 62,5 % de la quote-part (voir [communiqué de presse No. 15/541](#)).

Suite aux délibérations du Conseil d'administration, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Malgré les préoccupations liées à la situation sécuritaire, les chocs des cours des matières premières et le ralentissement de l'activité régionale, l'économie du Niger poursuit sa croissance, certes à un taux inférieur aux 7 % annuels visés pour pouvoir réduire sensiblement la pauvreté à moyen terme. Ce tassement s'explique par le ralentissement de l'activité dans l'agriculture et dans le secteur des ressources naturelles. L'inflation est restée faible, en partie grâce à une bonne récolte et au rôle stabilisateur des programmes alimentaires de l'État.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC) a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles

«Les recettes budgétaires hors ressources naturelles ont sensiblement augmenté en 2014, mais les déficits liés aux recettes provenant des ressources naturelles et aux financements extérieurs, de même que la poussée des dépenses en capital ont provoqué des dérapages dans la réalisation des objectifs budgétaires et entraîné une accumulation d'arriérés de dépenses intérieures en 2015. Les dépassements de dépenses s'expliquent aussi par des faiblesses d'exécution budgétaire, dont le manque de supervision effective de la chaîne de la dépense. Pour préserver la viabilité des finances publiques et limiter l'accumulation de nouveaux arriérés, le gouvernement a adopté plusieurs mesures destinées à renforcer la mobilisation des recettes et améliorer la maîtrise des dépenses de sorte que les engagements soient conformes aux moyens disponibles. Une loi de finances rectificative a été adoptée par l'Assemblée nationale pour 2016.

«Les perspectives économiques à moyen terme demeurent positives. La croissance devrait atteindre 5,2 % en 2016, impulsée par une accélération de l'activité agricole et un redressement du secteur des ressources naturelles. Elle devrait se situer en moyenne à 6,3 % grâce à l'achèvement des grands projets dans le secteur des ressources naturelles et à l'amélioration de la situation économique et sécuritaire régionale. Les résultats macroéconomiques seront en outre tributaires de la mise en œuvre effective de politiques destinées à renforcer le dispositif budgétaire, à améliorer la gestion des finances publiques et à mettre en place des institutions plus solides dans ce domaine.

«Un rééquilibrage budgétaire soutenu permettra de préserver la viabilité de la dette et des finances publiques et de mieux mettre à profit les recettes issues des ressources naturelles afin de réduire le déficit d'infrastructures et de promouvoir une croissance inclusive dans le droit fil des objectifs énoncés dans le plan de développement économique. Le développement du secteur financier, le renforcement du secteur bancaire et la promotion du développement du secteur privé contribueront également à assurer une croissance inclusive».



NIGER

24 juin 2016

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

PRINCIPAUX THEMES

Contexte : la croissance a ralenti en 2015 sous l'effet d'un tassement de l'activité dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. Les préoccupations sécuritaires suscitées par Boko-Haram continuent à perturber les échanges, donnant lieu à un manque à gagner des recettes et à de nouvelles tensions sur les dépenses. Les élections présidentielles et parlementaires de février/mars ont abouti à la réélection du Président en exercice avec une forte majorité au Parlement. La sécurité et la mobilisation des ressources intérieures sont les principales priorités du programme d'action du nouveau gouvernement.

Perspectives et risques : les perspectives à moyen-terme sont étroitement liées au rendement de projets majeurs d'extraction de pétrole et de minéraux qui sont en cours de mise en œuvre. Les principaux risques pesant sur ces perspectives incluent une baisse des prix du pétrole et de l'uranium, qui pourrait retarder l'exécution de ces projets, et, partant, une diminution des recettes publiques escomptées; des sécheresses ou inondations venant aggraver l'insécurité alimentaire et l'instabilité sociale; et la persistance ou l'intensification des hostilités armées qui ont pour effet d'accroître les tensions budgétaires et de compromettre la réalisation des objectifs de développement.

Programme : le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé le 16 mars 2012 pour un montant de DTS 78,96 millions (120 pour cent de la quote-part), et les sixième et septième revues ont été achevées le 30 novembre 2015, avec prorogation de l'accord jusqu'au 31 décembre 2016 et augmentation du niveau d'accès de DTS 41,13 millions. Deux des critères de réalisation à fin 2015 pour la huitième revue du programme FEC n'ont pas été respectés (le financement intérieur et la réduction des arriérés intérieurs), ainsi que plusieurs objectifs indicatifs. La cause en a été les dérapages budgétaires entraînés par le manque à gagner au titre des recettes issues des ressources naturelles, dû en partie aux faibles capacités des administrations fiscale et douanière, et aux dépassements de dépenses de sécurité et en capital. La mise en œuvre du programme s'est améliorée au premier trimestre de 2016, avec la réalisation de tous les

objectifs indicatifs à l'exception de deux. L'objectif indicatif concernant les dépenses de réduction de la pauvreté était atteint tout au long de l'année 2015 et à fin mars 2016. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles avancement.

Point de vue des services du FMI : Les services du FMI appuient la demande de dérogation des autorités pour non-respect des critères de réalisation sur le financement intérieur et la réduction des arriérés intérieurs à fin décembre 2015, sur la base des mesures correctives visant à améliorer le recouvrement des recettes, contenir les dépenses et éliminer les arriérés intérieurs, y compris la loi de finances rectificative de 2016 qui a été approuvée par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016. Les services du FMI appuient également la modification des critères de réalisation portant sur le financement intérieur net de l'État et la réduction des arriérés de paiements intérieurs à fin juin 2016 selon le cadre convenu. Ils recommandent l'achèvement de la huitième revue du programme appuyé par la FEC.

Approuvé par
David Robinson (AFR)
 et **Peter Allum (SPR)**

Les discussions se sont tenues à Niamey du 25 avril au 9 mai 2016. La mission était composée de M. Gueye (Chef de mission), M. Lopes, M. Barry, Mme Ibrahim, M. Ntamatungiro (Représentant résident) et de M. Abdou (économiste local) (tous du Département Afrique).

La mission a rencontré le Président, le Premier Ministre, les Ministres des finances, du plan, du commerce, du pétrole et de l'énergie, le Directeur national de la banque centrale régionale, la *Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest* (BCEAO), et d'autres hauts responsables, ainsi que les représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Des représentants de la Banque mondiale ont participé aux principales réunions.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	6
A. Évolution économique et institutionnelle	6
B. Perspectives et risques	9
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
AJUSTEMENT POUR ASSURER LA VIABILITÉ BUDGÉTAIRE FACE À UNE MARGE DE MANŒUVRE LIMITÉE	12
A. Loi de finances rectificative et politique budgétaire pour 2016	12
B. Politique budgétaire à moyen terme	14
C. Gestion des finances publiques	14
D. Gestion des ressources naturelles	16
E. Gestion de la dette	16
F. Réformes du climat des affaires et du secteur financier	17
CAPACITÉ DE REMBOURSER LE FMI ET RISQUES PESANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	18
A. Capacité à rembourser le FMI	18
B. Risques pesant sur la mise en œuvre du programme	18
C. Évaluation des sauvegardes	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19

ENCADRÉS

1. Impacts du ralentissement économique au Nigéria	7
2. Document de développement économique (DDE), 2016–19	14
3. Mobilisation des recettes	15

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente et perspectives	21
2. Évolution budgétaire, 2012–17	22

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21	23
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2013–21, (milliards de FCFA)	24
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2013–21, (en pourcentage du PIB)	25
4. Situation monétaire, 2013–21	26
5. Balance des paiements, 2013–21	27
6. Indicateurs de solidité financière, décembre 2011–mars 2016	28
7. Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, (décembre 2014 – décembre 2015)	29
8. Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (mars-juin 2016) – et projection pour septembre - décembre 2016	30
9. Repères structurels, 2015	31
10. Actions préalables et repères structurels, 2016	32
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–26	33
12. Résumé du programme d'emprunts extérieurs de l'État pour 2015–16	34
13. Décaissements à ce jour et proposition de calendrier de décaissement au titre de l'accord FEC, 2012–16	35

APPENDICE

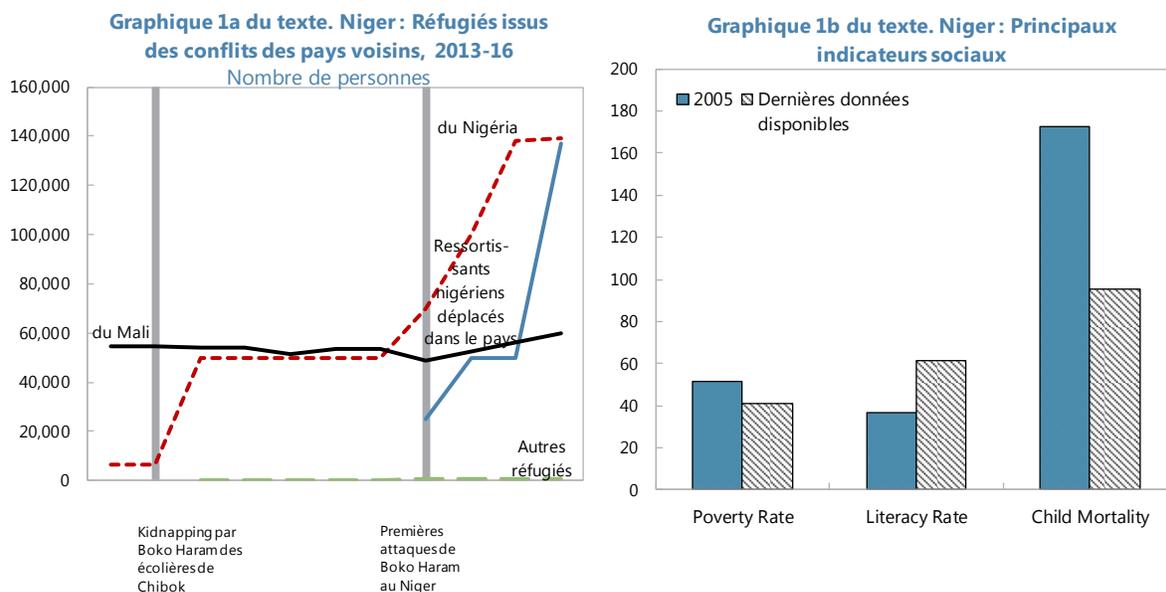
I. Lettre d'intention	36
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	67

CONTEXTE

1. Des défis structurels, une évolution défavorable des marchés mondiaux des matières premières et une croissance démographique rapide nuisent aux perspectives économiques et sociales du Niger. La production intérieure provient encore en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et le manque d'intrants, avec un gros déficit d'infrastructure et une faible capacité institutionnelle, freinent la croissance de la productivité. L'impulsion économique attendue de la hausse de la production de pétrole et d'uranium risque à présent de mettre davantage de temps à se matérialiser, étant donné la baisse des prix de ces produits. Une croissance démographique rapide (3,9 pour cent par an) et l'afflux dans les villes de jeunes issus des zones rurales et de réfugiés alimente le problème grandissant du chômage urbain.

2. Le niveau des hostilités régionales reste élevé, ce qui détourne les dépenses d'autres secteurs prioritaires et menace les récents progrès des indicateurs sociaux. Une riposte militaire régionale concertée semble avoir affaibli Boko-Haram, mais les attaques du groupe continuent à coûter la vie à des Nigériens, à perturber les conditions de vie, la production intérieure et les flux commerciaux, en particulier dans la région de Diffa. Selon les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à février 2016, le Niger comptait 137.000 personnes déplacées au sein du pays, 138.321 réfugiés du Nigéria et 59.956 réfugiés issues d'un conflit séparé du côté malien de la frontière (graphique 1a du texte). Avant les hostilités de 2015, le Niger se classait déjà dernier dans l'indice du développement humain des Nations Unies, mais des progrès ont été enregistrés au niveau des indicateurs sociaux ces dernières années (graphique 1b du texte).

Graphique 1 du texte. Niger : Réfugiés issus des conflits dans les pays voisins de 2013-16 et indicateurs sociaux



Sources : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); et Banque mondiale.

Notes : Le taux de pauvreté est le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 \$ (PPA) par jour. Les dernières données disponibles sur ce taux sont celles de 2011. Le taux d'alphabétisation se rapporte au groupe d'âge 15-24 ans, hommes et femmes. Les dernières données disponibles y afférentes sont celles de 2014. La mortalité infantile est le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans pour 1.000 naissances vivantes. Les dernières données disponibles à ce sujet sont celles de 2015.

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution économique et institutionnelle

Les résultats macroéconomiques globaux du Niger ont été contrastés du fait d'un tassement de l'activité dans le secteur des ressources naturelles, de risques sécuritaires élevés, du ralentissement économique régional et des faiblesses institutionnelles.

3. En 2015, la croissance économique a été freinée par des développements exogènes au niveau régional et des prix des matières premières. Après avoir atteint 7 pour cent en 2014, la croissance s'est ralentie et s'est établie, selon les estimations, à 3,5 pour cent en 2015 par suite d'une baisse de la production des secteurs agricole, minier et pétrolier (tableau 1) et sous les effets de contagion du ralentissement économique des pays voisins après la chute des prix du pétrole en 2014 (encadré 1).

4. L'inflation reste bien inférieure au critère de convergence de « trois pour cent » de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en partie grâce à de bonnes récoltes et au programme de stabilisation des prix. L'inflation annuelle moyenne, qui était

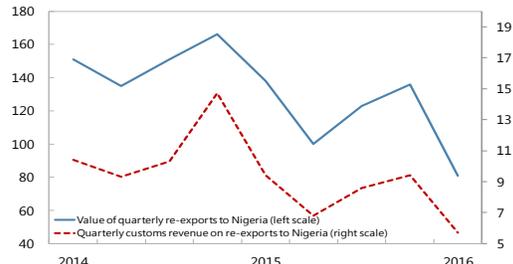
négative en 2014 (-0,9 pour cent), a été maintenue au-dessous de 1 pour cent jusqu'à fin avril 2016 (tableau 1). L'inflation étant en grande partie tirée par les prix alimentaires, la bonne récolte de l'année dernière et les programmes alimentaires de l'État ont joué un important rôle stabilisateur (MPEF, ¶ 1).

Encadré 1. Niger : Impacts du ralentissement économique au Nigéria

Le Niger et le Nigéria ont en commun une frontière longue de 1.500 kilomètres, et le commerce dans les deux sens par delà cette frontière a fleuri depuis des siècles. Le FCFA et le naira sont acceptés des deux côtés de la frontière et les possibilités d'arbitrage abondent. Les combustibles nigériens très subventionnés parviennent au Niger, qui sert en même temps de lieu de transit pour les importations déchargées au Bénin et destinées au Nigéria. Ces réexportations sont taxées à de faibles taux (dans la fourchette de 5-10 pour cent), mais procurent des recettes douanières non négligeables (1 pour cent du PIB en 2014). Le Niger exporte en outre des marchandises de production intérieure, telles que les légumes frais et les produits de l'élevage.

Le ralentissement économique observé au Nigéria à la suite de l'effondrement des prix internationaux du pétrole à fin 2014 a entraîné une baisse du revenu disponible et une pénurie de devises qui ont fortement réduit la demande des produits nigériens au Nigéria. Exprimées en valeur, les exportations traditionnelles du Niger ont diminué de 16 pour cent en 2015, tandis que les réexportations, beaucoup plus élevées en volume, ont reculé de 18 pour cent. Les recettes douanières procurées par les réexportations ont baissé de 17 pour cent, mais cette évolution a été en partie compensée par une augmentation des importations de marchandises en provenance du Nigéria (38 pour cent en FCFA), car les importateurs du Niger ont tiré avantage de la forte dépréciation de la monnaie nigériane.

Niger : recettes d'exportation et recettes douanières provenant du Nigéria, 2014-16
(Milliards de FCFA)



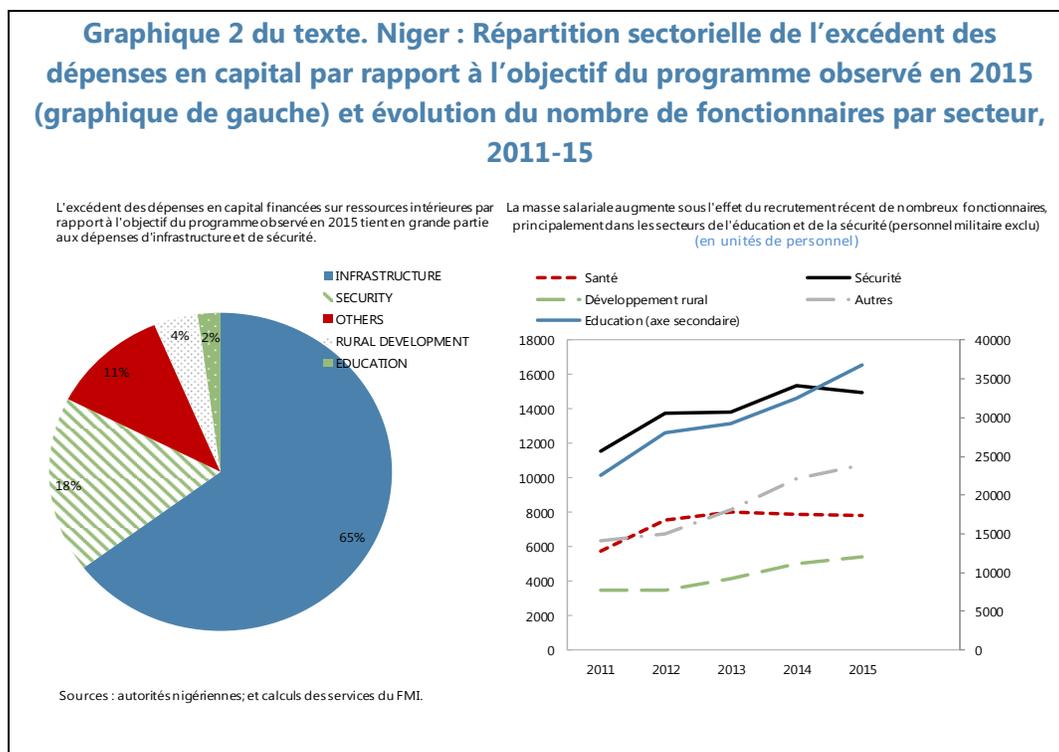
Source: Nigerien authorities.

5. Les recettes budgétaires hors ressources naturelles ont sensiblement augmenté par rapport à 2014, mais le manque à gagner au titre des ressources naturelles et du financement extérieur, conjugué à une accélération inattendue des dépenses en capital, ont entraîné des dérapages par rapport aux objectifs budgétaires et une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs en 2015.

- Les recettes totales se sont accrues de 0,6 pour cent du PIB par rapport à leur niveau de fin 2014 en raison d'une hausse des recettes hors ressources naturelles de 1,7 pour cent du PIB, due aux réformes en cours des administrations fiscale et douanière et à une plus forte contribution du secteur des télécommunications (tableau 3). Cependant, les recettes totales ont été inférieures aux objectifs du programme, car les recettes tirées du pétrole et de l'uranium ont baissé de 1 pour cent du PIB sous l'effet d'une baisse des prix internationaux et de la fermeture pendant

quatre mois de la raffinerie du Niger. L'atonie des échanges avec le Nigéria a eu une incidence sur les recettes douanières. La faiblesse des capacités des administrations douanière et fiscale a elle aussi joué un rôle important dans le manque à gagner des recettes budgétaires.

- Les dépenses publiques courantes ont été maintenues au-dessous des limites budgétaires (et des objectifs du programme); un léger dépassement des dépenses salariales dû à des paiements additionnels pour le compte des forces de sécurité et du recrutement d'enseignants (graphique 2 du texte, panneau de droite), a été plus que compensé par des économies sur les subventions et transferts. Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures ont fortement augmenté au dernier trimestre, car le gouvernement a accéléré l'exécution des investissements prioritaires prévus dans le *Plan de développement économique et social (PDES) 2012-15* et a dû répondre aux besoins d'infrastructure additionnels créés par l'aggravation de la situation sécuritaire (graphique 2 du texte, panneau de gauche). Les dépassements de dépenses tiennent en outre aux faiblesses de l'exécution budgétaire, au manque de contrôle effectif de la chaîne des dépenses et à un suivi inadéquat de l'alignement des engagements de dépenses sur les recettes prévues.
- La hausse du déficit qui en a résulté a été financée par un recours au financement intérieur et à une accumulation d'arriérés intérieurs, dont l'encours total s'élevait, à fin 2015, à FCFA 89,1 milliards (2,1 pour cent du PIB), contre FCFA 104,5 milliards (2,5 pour cent du PIB) à fin 2014.



6. La croissance des agrégats monétaires a ralenti en 2015, s’alignant sur celle du PIB nominal (tableau 4). Le crédit à l’économie a augmenté de 13,2 pour cent par suite d’une hausse du crédit dans tous les secteurs, mais en particulier dans les secteurs non agricoles.

7. Le déficit du secteur extérieur s’est creusé en 2015 sous l’effet d’une détérioration des termes de l’échange (tableau 5). Par suite de la forte baisse des exportations d’uranium et de pétrole, le déficit extérieur courant s’est détérioré de 2,4 pour cent du PIB et représentait 17,5 pour cent du PIB en 2015. Les réserves de change ont baissé mais sont restées à un niveau confortable équivalent à 4,4 mois des importations de biens et services prévues pour 2016.

8. Le Ministère de l’économie et des finances a été de nouveau divisé en deux ministères. La fusion du ministère des finances et du ministère du plan en septembre 2015 devait permettre de remédier aux problèmes de coordination institutionnelle entre les deux ministères. Cependant, après les élections présidentielles et législatives de février-mars, le nouveau gouvernement est revenue sur la fusion.

B. Perspectives et risques

9. Les perspectives à moyen terme du Niger demeurent favorables. La croissance devrait s’établir à 5,2 pour cent en 2016, tirée par l’agriculture et la remontée de la production pétrolière à un niveau proche de celui qu’elle atteignait auparavant grâce à un retour à la normale de la production de la raffinerie Soraz¹. L’inflation devrait rester faible (1,5 pour cent). Le solde extérieur courant devrait demeurer à peu près au même niveau qu’en 2015 (-17,8 pour cent du PIB) car l’effet de la baisse du prix du pétrole est compensée à la fois par une diminution des dépenses d’investissement de l’État et par des retards dans la construction de l’oléoduc Niger-Tchad. Étant donné le niveau actuel des prix et les difficultés structurelles des secteurs du pétrole et de l’uranium, on ne s’attend pas à ce qu’une hausse sensible des exportations vienne stimuler la croissance économique avant 2019. En conséquence, durant la période 2016-21, la croissance devrait atteindre en moyenne 6,3 pour cent du fait de l’entrée en production des projets existants d’extraction de pétrole et de minéraux respectivement en 2019 et 2021 et sous l’effet catalytique escompté des gros projets d’infrastructure envisagés.

10. Les risques pesant sur les perspectives sont pour la plupart orientés à la baisse. Le principal risque est la persistance ou l’intensification des hostilités armées, qui pourraient encore aggraver les tensions budgétaires et détourner les priorités de dépenses des projets de développement. Une baisse continue des prix du pétrole pourrait entraîner une nouvelle réévaluation des projets dans les secteurs des produits de base, tels que la construction de l’oléoduc, et de nouveaux retards dans leur mise en œuvre. Parmi les autres risques baissiers figurent l’aggravation des tensions politiques, une nouvelle baisse des prix du pétrole et de l’uranium, des sécheresses ou inondations qui pourraient entraîner une insécurité alimentaire et des

¹ La croissance économique du Niger est principalement tirée par le secteur primaire (surtout l’agriculture), qui constitue environ 40 pour cent du PIB. Les multiplicateurs budgétaires sont faibles car l’investissement public est à forte teneur d’importations.

instabilités sociales, et le manque de capacités de mise en œuvre des politiques. Côté positif, une remontée des prix de l'uranium et du pétrole accroît sensiblement les exportations et la marge de manœuvre budgétaire du Niger.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

11. Les résultats du programme étaient contrastés à fin décembre 2015 (tableau 8) mais meilleurs à fin mars 2016. Les critères de réalisation continus relatifs aux plafonds fixés pour la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, la dette extérieure à court terme et la non-accumulation d'arriérés extérieurs étaient observés à fin 2015 et fin mars 2016 (objectif indicatif). Le critère de réalisation pour fin décembre relatif au financement intérieur net de l'État n'a pas été respecté de 1 pour cent du PIB, par suite d'un manque à gagner au titre de l'aide budgétaire, au delà du niveau prévu par les clauses d'ajustement du programme, de l'insuffisance des recettes et du niveau plus haut que prévu des dépenses en capital financées sur ressources intérieures. Le critère de réalisation concernant la réduction des arriérés intérieurs n'était pas aussi observé à fin 2015 de 1,2 pour cent du PIB à cause du retard dans la finalisation de la titrisation de l'encours des arriérés et de l'accumulation de nouveaux arriérés en 2015. La plupart des indicateurs budgétaires — objectifs indicatifs — s'étaient améliorés à fin mars 2016. L'objectif indicatif de recettes totales a été manqué pour les deux périodes de 0,4 pour cent et 0,6 pour cent du PIB, respectivement. Sous l'effet des manques à gagner des recettes et des dérapages des dépenses, l'objectif indicatif de solde de base était manqué de 2 pour cent du PIB à fin 2015 et de 0,1 pour cent du PIB à fin mars 2016. L'objectif indicatif pour les dépenses de réduction de la pauvreté a été atteint pour tous les trimestres depuis 2015, résultat qui témoigne d'une priorisation continue des dépenses publiques. Les autorités ont pris des mesures correctives pour améliorer les résultats budgétaires en améliorant la mobilisation des recettes (MPEF, ¶ 28, 29, 30, 31), en renforçant le contrôle des dépenses (MPEF, ¶ 41) et en apurant les arriérés intérieurs (MPEF, ¶ 23, 24, 25), y compris, des actions préalables solides visant à renforcer le système global de gestion des finances publiques (GFP), en particulier le contrôle des dépenses (tableau 10).

12. La mise en œuvre des mesures structurelles du programme pour 2015 a elle aussi été mitigée (tableaux 9, 10).

- **Compte unique du Trésor (CUT)** (MPEF, ¶ 16) : la mise en place du CUT, en particulier la clôture des comptes existants, a pris plus de temps qu'initialement prévu. Avec le concours de la *Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest* (BCEAO), le gouvernement travaille sur le cadre juridique requis et a pris des mesures pour renforcer la capacité du Trésor à gérer le CUT. Le comité de pilotage du CUT, créé en juillet 2015, a établi deux projets d'accord, un avec la BCEAO sur la gestion des comptes et l'autre avec les banques commerciales éventuellement désireuses d'effectuer ces opérations dans des endroits non couverts par la BCEAO. La mise en place à part entière du CUT est maintenant envisagée pour l'exercice budgétaire 2017 et sera assurée avec l'assistance d'un expert résident à long terme du Département des finances publiques (FAD) du FMI.

- **Application de la loi organique relative aux lois de finances de 2012** (MPEF, ¶ 43) : le gouvernement a établi un plan d'action menant à l'application intégrale de la loi organique relative aux lois de finances de 2012, harmonisée avec les normes de l'UEMOA, dans le cadre de la préparation du budget 2017. En avril 2016, une mission d'AT du FMI a aidé à l'élaboration d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), qui est essentiel à la réalisation de cet objectif.
- **Exécution du budget** : des rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont établis régulièrement depuis 2014 et les allocations budgétaires trimestrielles sont à présent libérées avant la fin du premier mois du trimestre. Cependant, l'établissement d'un plan de passation des marchés publics harmonisé avec des plans d'engagement et de gestion de trésorerie a été retardé car la capacité nécessaire est en cours de développement. Pour resserrer le contrôle des dépenses à partir de 2017, le gouvernement établira régulièrement un plan d'engagement/de trésorerie et créera un comité de régulation des dépenses placé sous l'égide du Premier ministre.
- **Recettes douanières** : la migration vers SYDONIA World a été réalisée le 11 avril 2016 dans les six bureaux douaniers interconnectés, qui génèrent plus de 66 pour cent des recettes douanières. Cependant, l'extension de la fonction de transit électronique aux autres bureaux a été retardée en raison des difficultés à établir les interconnexions avec le bureau central.
- **Gestion de la dette** : créé en 2015, le Secrétariat du Comité interministériel sur la gestion de la dette est maintenant fonctionnel, établissant des rapports réguliers sur la gestion de la dette.
- **Dépenses exceptionnelles** : le ratio dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses est restée en dessous du niveau de référence de 5 pour cent, à juste 2,1 pour cent à fin décembre 2015 et 2,9 pour cent à fin mars 2016.

13. L'exécution budgétaire au cours du premier trimestre de 2016 est restée soumise à des tensions. Sur le plan des recettes, les résultats ont continué à souffrir de la faiblesse des recettes provenant du secteur des ressources naturelles et des recettes douanières². Les dépenses aussi bien courantes qu'en capital ont été inférieures à leur niveau de l'année précédente en dépit de la hausse de la masse salariale, due aux rémunérations des forces de sécurité et au recrutement de 4.201 autres enseignants en 2015.

² Les importations du premier trimestre de 2016 ont baissé d'environ 40 pour cent par rapport au premier trimestre de 2015. La dépréciation du US\$ par rapport au FCFA et les incertitudes entourant les élections au Bénin, principal couloir d'importation du Niger, ont contribué à ce ralentissement du commerce extérieur.

AJUSTEMENT POUR ASSURER LA VIABILITÉ BUDGÉTAIRE FACE À UNE MARGE DE MANŒUVRE LIMITÉE

La marge de manœuvre budgétaire étant limitée, les discussions de politique économique se sont focalisées sur la nécessité d'assurer la cohérence du budget 2016 avec des considérations de viabilité tout en s'attaquant aux arriérés et en préservant les priorités sociales, de développement national et de sécurité.

Politiques à court terme

A. Loi de finances rectificative et politique budgétaire pour 2016

14. L'accroissement des dépenses en capital en 2015 et la poursuite des manques à ganger des recettes au premier trimestre de 2016 ont rendu nécessaire des ajustements au budget 2016. Une loi de finances rectificative pour 2016, comportant des projections réalistes des recettes et de financement, a été approuvée par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016 (**action préalable**). La loi de finances rectificative prévoit un ajustement de 3,7 pour cent du PIB de l'objectif pour le solde de base par rapport au résultat de 2015, mettant en lumière la détermination du gouvernement à amorcer le rééquilibrage budgétaire tout en préservant les priorités de développement (sécurité, secteur social et infrastructure).

Tableau 1 du texte. Niger : Loi de finances rectificative 2016

	2014	2015		2016	
	Est.	6 th &7 th rev.	Est.	6 th &7 th rev.	8 th rev.
	<i>En pourcentage du PIB</i>				
Recettes	17.5	18.7	18.1	18.6	17.7
<i>dont : secteur des ressources naturelles</i>	<i>4.8</i>	<i>3.9</i>	<i>3.7</i>	<i>3.6</i>	<i>3.4</i>
Recettes fiscales	15.5	17.2	16.1	17.6	16.9
Recettes douanières	3.8	4.9	4.4	5.1	4.8
Administration fiscale	11.8	11.8	11.7	12.3	12.1
Recettes non fiscales	1.9	1.3	1.8	0.9	0.7
Comptes spéciaux	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Total des dépenses et prêts nets	31.0	32.0	32.7	31.7	30.1
Dépenses financées sur ressources intérieures	23.9	24.2	25.6	22.4	21.6
Dépenses courantes	14.6	15.8	15.6	15.1	15.4
Traitements et salaires	5.3	5.8	5.9	5.4	5.8
Biens et services	3.1	4.0	3.7	3.1	3.0
Subventions et transferts	5.4	4.8	4.8	5.1	5.1
Dépenses en capital	16.4	16.3	17.1	16.7	14.7
<i>dont : financées sur ressources intérieures</i>	<i>9.3</i>	<i>8.4</i>	<i>10.0</i>	<i>7.3</i>	<i>6.2</i>
Solde de base (hors dons)	-6.4	-5.5	-7.5	-3.7	-3.8
Accumulation nette d'arriérés intérieurs	1.4	-1.5	-0.3	-0.2	-1.3
Aide budgétaire	1.8	3.8	3.3	2.1	2.6
Financement intérieur	3.7	3.9	5.1	2.6	3.3

Sources : autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

- **Recettes** : bien que révisées à la baisse par rapport au budget initial, les recettes budgétaires devraient s'accroître de 0,8 pour cent du PIB par rapport à 2015 (tableau 1 du texte). Les recettes hors ressources naturelles restent soumises à des tensions créées par le ralentissement de l'économie régionale, mais les récentes mesures de réforme prises au sein des administrations des douanes³ et des impôts sur le revenu et des impôts indirects devraient améliorer les niveaux

³ Dans son point de presse du 27 mai, le Directeur général de l'Administration des douanes a énoncé deux principales mesures urgentes d'application immédiate : 1) paiement immédiat des droits de douane applicables lorsque les marchandises entrent au Niger (plus de paiements différés); et ii) l'évaluation des opérations sera fondée sur l'attestation de vérification (AVD) délivrée par la COTECNA(et non par les agents des douanes).

de recouvrement. Le redémarrage attendu de l'activité économique après les élections et une plus grande stabilité dans les régions situées à la frontière avec le Nigéria devraient être eux aussi des facteurs stimulants. Les recettes tirées des ressources naturelles sont appelées à baisser légèrement car les prix à l'exportation du pétrole et de l'uranium restent bas. Les objectifs de recettes non fiscales ont eux aussi été révisés à la baisse pour tenir compte de la baisse des dividendes à attendre des entreprises minières et pétrolières et de l'absence de recettes exceptionnelles au titre de droits de licence.

- **Dépenses** : les dépenses financées sur ressources intérieures devraient être inférieures de 4 pour cent du PIB à leur niveau de 2015, sous l'effet d'une réduction des dépenses en capital, due au fait que certaines dépenses en capital inscrites au budget de 2016 ont été effectuées de façon anticipée en 2015. La baisse des dépenses totale en capital serait plus faible car la mobilisation de ressources extérieures et l'amélioration de la capacité d'absorption devraient donner lieu à une augmentation de 1,4 pour cent du PIB des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
- **Financement** : la loi de finances rectificative prévoit une aide budgétaire de FCFA 118 milliards, ce qui correspond au montant des engagements de sources bilatérales et de l'Union européenne, y compris les prêts budgétaires de la Banque mondiale (FCFA 29,5 milliards) et de la Banque africaine de développement. Le financement intérieur net est censé représenter 3,3 pour cent du PIB, y compris les placements de bons du Trésor pour un montant de FCFA 170 milliards (3,8 pour cent du PIB).

15. La loi de finances rectificative pour 2016 témoigne en outre de la grande importance que le gouvernement attache à l'apurement du stock d'arriérés (MPEF, ¶ 25). Le gouvernement a éliminé en 2015 le stock restant des arriérés accumulés à fin 2014, soit FCFA 17,4 milliards. La loi de finances rectificative prévoit un programme d'émission de bons pour un montant de FCFA 70 milliards de en vue de l'apurement de la plus grande partie des nouveaux arriérés (FCFA 71,7 milliards) accumulés en 2015. D'après les projections des services du FMI, FCFA 30 milliards — représentant deux semaines de dépenses — resteraient sous forme de fonds en route à fin décembre 2016 et il a été convenu que leur règlement serait une priorité fixée pour le début de l'exercice suivant.

16. Un accord s'est dégagé sur un certain nombre de mesures visant à renforcer l'exécution du budget. En particulier : i) établissement d'un projet de rapport d'exécution budgétaire pour 2015 de manière à ce que les enseignements acquis puissent guider la mise en œuvre de la loi de finances rectificative 2016 et la préparation du budget 2017; ii) création d'un comité de régulation des dépenses placé sous l'égide du Premier ministre dans le but de renforcer le contrôle des dépenses et la surveillance de la chaîne des dépenses en libérant les crédits budgétaires seulement en fonction des ressources disponibles; et iii) préparation d'un plan d'engagement/de gestion de trésorerie pour la loi de finances rectificative 2016 qui servira d'instrument au comité de régulation.

Politiques à moyen terme

B. Politique budgétaire à moyen terme

17. Il sera procédé graduellement au rééquilibrage budgétaire dans le moyen terme, sans porter atteinte aux dépenses prioritaires essentielles pour assurer une croissance forte, durable et solidaire en vue de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans le Document de développement économique (DDE) (encadré 2). Les recettes ne devraient s'accroître que légèrement dans le court terme (0,2 pour cent du PIB par an entre 2017 et 2018), mais elles devraient par la suite monter brusquement sous l'effet, principalement, des résultats du renforcement des capacités administratives, mais aussi des importantes recettes fiscales procurées par les projets d'exploitation de ressources naturelles entrant en production. Avec la baisse de 1 pour cent du PIB des dépenses courantes d'ici à 2021 et à supposer une baisse graduelle du financement extérieur, il restera une marge de manœuvre permettant de maintenir les dépenses en

Encadré 2. Niger : Document de développement économique (DDE), 2016–19

Le DDE du Niger pour 2016-19 s'appuie sur les programmes économiques et sociaux à long terme du gouvernement (*Renaissance II* et *Vision du Niger 2035*) ainsi que sur les résultats et les défis d'exécution du précédent Document de stratégie de réduction de la pauvreté du Niger, le *Plan de développement économique et social (PDES), 2012-15*. Le PDES fait apparaître des progrès réguliers dans plusieurs domaines, mais il subsiste des défis dans d'autres : sécurité intérieure, manque de capacité, application effective des réformes, gestion des projets, mobilisation de ressources intérieures, hiérarchisation des dépenses, modernisation de l'agriculture et sécurité alimentaire.

Face à ces défis, le DDE vise tout d'abord à améliorer l'environnement macroéconomique pour assurer une croissance plus rapide et atteindre le double objectif qui est d'accroître les revenus et d'intensifier la création d'emplois tout en renforçant les fondements d'un développement durable. Il est reconnu dans le document que le taux de croissance moyen sur la période couverte par le PDES, 2012-15 (8 pour cent), était supérieur au niveau à atteindre (7 pour cent) pour assurer une réduction sensible de la pauvreté et du chômage, mais que cette croissance était plus ou moins soutenue d'une année à l'autre.

À l'appui de la réalisation de ces objectifs macroéconomiques, le DDE fixe des priorités de réformes sectorielles et essentielles : i) améliorer la gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources intérieures; ii) accélérer la mise en oeuvre de l'initiative "3N" de sécurité alimentaire intérieure et mettre l'accent sur l'agroalimentaire comme moyen de promouvoir la diversification des exportations et la substitution aux importations; iii) accroître l'investissement public dans les infrastructures prioritaires et les secteurs sociaux; iv) attirer les investissements directs étrangers, en particulier dans les secteurs de la prospection et de l'exploitation minières et pétrolières pour stimuler les exportations; et v) rehausser le niveau et la qualité de la consommation des ménages, en particulier des segments les plus pauvres de la société par leur ascension à la classe moyenne.

capital à un niveau supérieur à 10 pour cent du PIB par an pour remédier au déficit important d'infrastructure.

C. Gestion des finances publiques

18. Il est actuellement procédé au renforcement de l'administration des recettes ainsi que de la gestion et du contrôle des dépenses. Une vaste réforme de l'administration des recettes est en cours d'exécution (encadré 3). Les services du FMI ont vivement engagé les autorités à renforcer

le contrôle des dépenses pour prévenir une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs et assurer une utilisation efficiente des deniers publics. Les autorités ont récemment créé un Comité interministériel de régulation budgétaire (MPEF, ¶ 42) chargé de : i) réguler le rythme de libération des crédits budgétaires pour assurer sa conformité avec le plan d'engagement des dépenses et le plan de gestion de trésorerie; et ii) examiner et approuver les propositions de libération trimestrielle des crédits budgétaires formulées par le Ministre des finances. Les autorités ont en outre accéléré l'application de la loi organique relative aux lois de finances de 2012 et demeurent résolues à améliorer la gestion des projets publics.

Encadré 3. Niger : Mobilisation des recettes

La mobilisation des recettes progresse, mais il reste encore du chemin à parcourir. L'administration douanière (DGD) modernise actuellement ses opérations, et les services du FMI ont vivement engagé les autorités à améliorer la gouvernance, notamment en réduisant le recours aux transactions en numéraire par les régies de recettes (MPEF, ¶ 28, 29, 30, 31, 32). Il y a d'autres priorités, qui sont de renforcer le régime de transit des marchandises, l'attestation de la valeur en douane et les procédures de paiement des droits de douane (MPEF, ¶ 28). Les autres mesures douanières en cours de mise en œuvre sont les suivantes : interconnexion électronique de tous les postes douaniers, réduction du délai de dédouanement des marchandises, coopération avec les bureaux de douane des pays voisins, extension de l'utilisation de SYDONIA World, amélioration de la gestion des entrepôts sous douane et du contrôle des marchandises en transit à destination du Nigéria et suivi des exonérations croissantes (MPEF, ¶ 29, 31, 32).

Pour ce qui est de l'administration fiscale (DGI), les réformes visent à améliorer le recouvrement de la TVA, à renforcer le contrôle et à moderniser les systèmes de recouvrement de l'impôt. Les réformes à la DGI sont centrées sur les actions suivantes (MPEF, ¶ 33, 34, 35, 36, 37) : i) étendre le contrôle de la DGE à toutes les grandes entreprises du pays, quel que soit le lieu où elles sont situées ou leur secteur d'activité tant qu'elles atteignent le seuil de revenu applicable¹; ii) rendre opérationnel le système de remboursement des crédits TVA; iii) achever la mise en place du Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables; et iv) mettre en œuvre un certain nombre d'autres mesures importantes pour renforcer la fonction d'audit et publier les résultats de la brigade de contrôle mixte DGI/DGD (MPEF, ¶ 35).

La Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) renforce actuellement ses procédures comptables pour améliorer le recouvrement des recettes. Le gouvernement a procédé à un inventaire des sources potentielles de recettes intérieures non fiscales et la DGTCP a envoyé des représentants chargés de recouvrer les fonds au profit du budget de l'État.

¹ La DGE n'a qu'un seul bureau dans le pays, à Maradi, tandis que la DME n'opère qu'à Niamey. De ce fait, un grand nombre de grosses entreprises non minières sont gérées par des bureaux régionaux moins qualifiés. L'extension de la compétence de la DGE à toutes les grandes entreprises du pays pourrait procurer des recettes additionnelles.

19. Une gestion efficace de la masse salariale dans la fonction publique est d'une importance capitale pour assurer la prestation de services publics tout en préservant la viabilité budgétaire (MPEF, ¶ 22). L'emploi dans le secteur public a augmenté de près de 40 pour cent en moins de cinq ans sous l'effet de recrutements visant à répondre aux besoins pressants de santé et d'éducation, et la masse salariale a atteint 35 pour cent des recettes budgétaires. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, un recensement biométrique destiné à faciliter la création d'une base de données administrative intégrée des agents de l'État pour améliorer la gestion des salaires sera entrepris (tableau 10) et remplacera l'audit des salaires. Les services du FMI

et les autorités sont d'accord sur la nécessité d'établir un répertoire des emplois et des compétences dans la fonction publique pour aligner les recrutements sur les besoins effectifs.

D. Gestion des ressources naturelles

20. La baisse du prix du pétrole a soumis le secteur pétrolier du Niger à de fortes tensions et retarde les investissements nécessaires pour stimuler comme prévu les exportations (¶ 52, 53). Les marges de raffinage et de distribution de la raffinerie nationale — (SORAZ) — ont fortement diminué alors que la société supporte des coûts d'emprunt très lourds, qui, de même que les coûts des intrants, ont augmenté par suite de la forte baisse de la valeur du FCFA par rapport au dollar EU. La construction du tronçon Niger-Tchad de l'oléoduc s'est ralentie, repoussant l'achèvement du projet à 2019.

21. Les exportations de pétrole sont graduellement libéralisées, ce qui renforce l'assise financière du secteur (MPEF, ¶ 54). En mai 2016, les autorités ont mis fin au monopole d'exportation de produits raffinés détenu par la *Société nigérienne de produits pétroliers* (SONIDEP). Après avoir répondu aux besoins intérieurs, les exportations de l'excès de production de la SORAZ seront réparties (50/50) entre la SORAZ et la SONIDEP. Un prix plancher à l'exportation sera fixé tous les mois en conformité avec les prix internationaux. Cette libéralisation des exportations de produits pétroliers devrait aboutir à un meilleur alignement des incitations dans le secteur et donner ainsi lieu à une hausse de la production de la raffinerie et à l'accélération du rythme de construction de l'oléoduc.

E. Gestion de la dette

22. L'encours de la dette du Niger a rapidement augmenté sous l'effet des efforts déployés pour combler les déficits d'infrastructure et pour apurer les arriérés intérieurs issus des dérapages budgétaires. (Le ratio dette/PIB est passé de 27,2 pour cent du PIB à fin 2013 à un niveau estimé à 44,7 pour cent du PIB à fin 2015.)⁴ Un certain nombre de lignes de crédit ont en outre été négociées mais n'ont pas encore donné lieu à des décaissements — la plus importante d'entre elles est un prêt relevant d'un accord-cadre avec la Chine d'un montant de 1 milliard de dollars EU⁵ qui a été signé en septembre 2013 et devant servir à accroître davantage l'investissement public. Ce prêt pourrait toutefois ajouter des tensions sur la viabilité de la dette dans le moyen terme. L'accroissement des émissions de titres destinées à l'élimination des arriérés intérieurs (FCFA 108,8 milliards sur la période 2014-15) a aussi accru le stock de la dette.

⁴ Le Niger a des arriérés de faible montant antérieurs à l'initiative PPTTE envers les créanciers non membres du Club de Paris, lesquels continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent avec le Club de Paris était suffisamment représentatif et les autorités ont fait de leur mieux pour éliminer les arriérés restants envers l'Iraq et la Libye.

⁵ L'accord-cadre a été signé par le gouvernement nigérien en septembre 2013 et a été jugé concessionnel au moment de la conclusion des consultations de 2014 au titre de l'article IV — voir le rapport des services du FMI — le prêt étant assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent, d'une échéance de 25 ans et d'une période de grâce de 5 ans.

23. Des mesures visant à renforcer la gestion de la dette sont en cours de mise en oeuvre (MPEF, ¶ 44, 45, 46). Les lacunes précédemment identifiées dans plusieurs domaines en termes d'exhaustivité, de mise à jours et de qualité des données sur la dette de l'administration centrale sont actuellement traitées par le renforcement de la coordination des opérations liées à la dette, la fréquence et la ponctualité des rapports sur la dette. La mission d'AT de mai 2016 en matière de gestion de la dette à moyen terme a conseillé au gouvernement d'élaborer un plan d'emprunts extérieurs à moyen terme, à achever normalement avant fin juin 2016, qui inclura : sa stratégie d'investissement; la liste des projets d'investissement prioritaires; les sources de financement; et la stratégie de gestion de la dette.

24. L'organisation institutionnelle de la gestion de la dette s'est améliorée, mais il importe de renforcer la coordination entre les départements. Le cadre de gestion de la dette a, à juste titre, été élaboré en conformité avec la réglementation de l'UEMOA et sa mise en place est appuyée par le Comité interministériel de gestion de la dette. Cependant, les services du FMI ont fait observer que la participation de plusieurs ministères à la gestion de la dette mettait en lumière la nécessité d'une coordination efficace, notamment d'une définition bien claire des tâches et d'un accord sur le partage d'informations en temps opportun. Pendant ce temps, un résumé du programme d'emprunts extérieurs du gouvernement est présenté au tableau 12.

F. Réformes du climat des affaires et du secteur financier

Amélioration du climat des affaires

25. En dépit de récents progrès dans l'amélioration du climat des affaires dans le cadre du PDES, il subsiste d'importantes lacunes. Pour la troisième année consécutive, le Niger a amélioré son rang en 2015 dans l'indice "Doing Business" de la Banque mondiale (tableau 2 du texte) et se classe maintenant 160^{ème} sur 189 pays. Cette amélioration tient à la réduction par le Niger des exigences de fonds propres pour les entreprises, à un

Tableau 2 du texte. Niger: Principaux indicateurs d'infrastructure

	Niger		Af. Subsaharienne	
	2012	2014	2012	2014
<i>Routes goudronnées en km</i>	97,5	167,8
<i>Taux d'accès à l'électricité en %</i>	14,4	27,5	35,3	...
<i>Abonnement à la téléphonie fixe ou mobile, en %</i>	32,0	45,0	61,0	71,1
<i>M2/PIB (en %)</i>	22,6	27,4	38,9	36,2
<i>Classement dans l'indice "Doing Business"¹</i>	173,0	160

¹ Le classement de 2014 pour la pratique des affaires représente celui du Niger dans le rapport "Doing Business" de 2016.

Sources : autorités nigériennes et Banque mondiale.

meilleur accès aux informations sur le crédit et à d'autres recommandations de l'*Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)*, qui est une institution régionale. Cependant, il subsiste des obstacles à la libre circulation des biens, et le milieu des affaires continue à juger préoccupantes les pratiques non transparentes.

26. Les autorités reconnaissent la nécessité d'une plus grande participation du secteur privé à l'économie (MPEF, ¶ 61, 62, 63). Ces deux dernières années, le gouvernement a adopté d'importantes réformes et institué : i) un Conseil national des investisseurs présidé par le Chef de

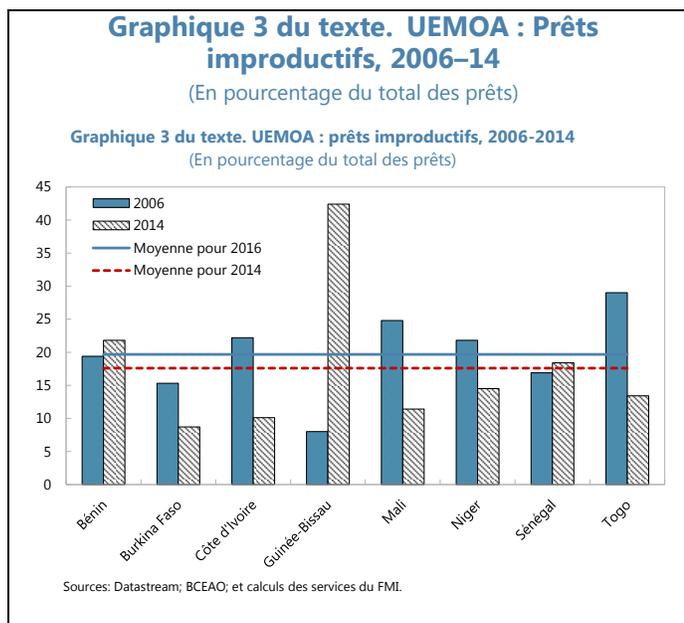
l'Etat et servant de cadre de dialogue public-privé; ii) un guichet unique pour la création de nouvelles entreprises avec un minimum de formalités administratives; iii) un nouveau code des investissements et un bureau de soutien aux investisseurs; et iv) un comité consultatif permanent sur les moyens d'améliorer le climat des affaires.

Tendances, risques et réformes du secteur financier

27. Le système bancaire semble bien capitalisé, et 11 banques sur 12 respectent les normes prudentielles.

Mais il existe quelques risques. À fin décembre 2015, les ratios de fonds propres de la plupart des banques continuaient à dépasser sensiblement le seuil réglementaire de 8 pour cent et, bien que les prêts bruts improductifs soient préoccupants (17,5 pour cent du total des prêts en 2015), les banques disposent en moyenne de provisions adéquates et sont rentables (tableau 6). Cependant, la qualité des actifs et les profits se sont quelque peu détériorés en 2015, mais cette détérioration semble être

liée à la situation de deux banques dans lesquelles l'État détient une participation et qui sont en cours de restructuration, au ralentissement de l'économie nigérienne et à la perturbation des activités commerciales due à des problèmes de sécurité. D'autres poches de risque proviennent de l'exposition croissante au secteur public, par le biais de la détention d'obligations émises pour financer des projets d'infrastructure, ainsi que de l'accumulation par ce secteur d'arriérés intérieurs qui nuit à la capacité des clients des banques à rembourser leurs prêts.



CAPACITÉ DE REMBOURSER LE FMI ET RISQUES PESANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Capacité à rembourser le FMI

28. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste adéquate (tableau 13). Ses obligations envers le FMI culmineront en 2022 à juste 1,2 pour cent des recettes fiscales ou 0,3 pour cent du PIB.

B. Risques pesant sur la mise en œuvre du programme

29. Les perspectives du Niger demeurent favorables, mais de nouveaux risques pour la mise en œuvre du programme sont apparus après l'approbation de l'accord FEC. Le principal

risque en la matière était l'intensification des hostilités armées sur le territoire nigérien, qui en plus d'avoir d'énormes conséquences sociales, a aggravé les tensions budgétaires et empêché la consolidation budgétaire sous-tendue dans le programme 2015. Les risques liés à la volatilité des prix à l'exportation, tant à la hausse qu'à la baisse, ont été considérés dans le programme, mais l'ampleur de l'effondrement récent des prix du pétrole brut pourrait éventuellement compromettre la stratégie de développement fondé sur les ressources naturelles.

C. Évaluation des sauvegardes

30. Il ressort de l'évaluation 2013 des sauvegardes de la banque centrale régionale de l'UEMOA que l'environnement de contrôle reste solide. Toutes les recommandations issues de l'évaluation ont été appliquées. Ces recommandations étaient de renforcer les dispositifs d'audit externe en faisant appel à un cabinet international familiarisé avec les normes internationales d'audit (ISA) pour les audits des exercices 2015-17, de consolider la capacité du comité d'audit avec une expertise externe aux fins de la surveillance des processus d'audit et d'information financière, et d'adopter les normes IFRS à partir de l'exercice 2015.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. Les résultats macroéconomiques globaux du Niger demeurent contrastés. En dépit du ralentissement observé dans le secteur des ressources et dans l'agriculture, des préoccupations sécuritaires et du tassement de l'activité économique dans la région, l'économie continue à croître, mais à un taux inférieur à l'objectif de 7 pour cent par an que le pays cherchait à atteindre pour réduire sensiblement la pauvreté dans le moyen terme. Ces chocs exogènes, conjugués aux faiblesses institutionnelles, ont eu un effet défavorable sur les recettes budgétaires, provoquant ainsi des dérapages dans la mise en œuvre du programme pour 2015. Des améliorations ont été enregistrées au niveau des principaux indicateurs de développement et sociaux, guidées par les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté incluses dans le PDES et étendues dans le DDE.

32. L'incertitude liée aux futures recettes publiques attendues des investissements dans le secteur des matières premières rend essentiels la consolidation budgétaire et les réformes de la gestion des finances publiques qui y sont associées. Les efforts de consolidation dans le cadre de la loi de finances rectificative 2016 et dans le moyen terme sont, à juste titre, soutenus par des mesures organisationnelles et de gouvernance centrées sur l'amélioration des administrations fiscale et douanière. La création d'un comité interministériel de régulation budgétaire, placé sous l'égide du Premier ministre, dans le but de renforcer la surveillance de la chaîne des dépenses et les progrès dans la mise en place du CUT aideront à améliorer l'exécution budgétaire et la gestion de la liquidité et à prévenir une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs. L'établissement d'un plan d'engagement/de gestion de trésorerie du Trésor sera un outil important pour le comité de régulation. Le renforcement de la gestion de la masse salariale de la fonction publique sera aussi d'une importance capitale pour assurer les prestations de services publics tout en préservant la viabilité budgétaire.

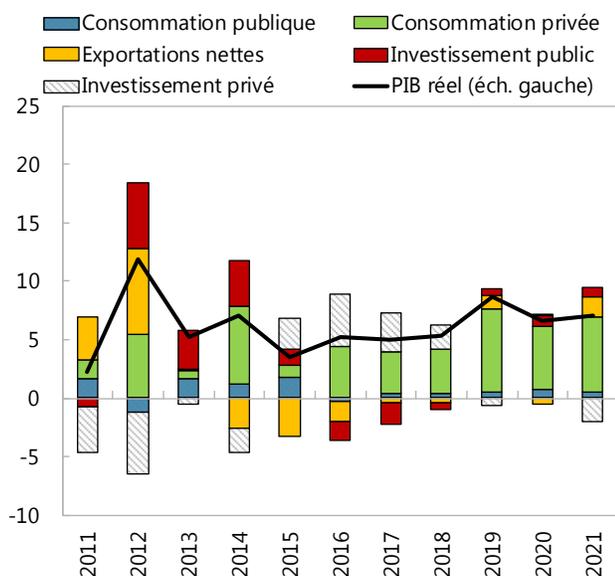
33. Une haute priorité continue d'être conférée à l'amélioration de la gestion de la dette et des investissements pour assurer une utilisation efficace des ressources budgétaires limitées. Le décret de 2015 portant création du Comité interministériel sur la gestion de la dette est un pas dans la bonne direction. Toutefois, une coordination plus efficace entre les ministères concernés est essentielle. En conformité avec les recommandations d'une récente mission d'assistance technique du FMI, il y a lieu de consolider les fonctions de gestion de la dette pour définir les responsabilités et améliorer le partage d'informations. Afin de limiter les vulnérabilités liées à l'endettement, il importe d'accroître les investissements financés par l'emprunt au rythme des progrès des réformes de la GFP qui assurent l'efficacité et après s'être assuré de la rentabilité des nouveaux projets.

34. Le développement du secteur financier du Niger peut jouer un rôle de premier plan dans le soutien à la croissance inclusive et les stratégies de développement du DDE. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière. Les indicateurs financiers communiqués par le système bancaire se situent à des niveaux adéquats, mais il importe de faire preuve d'une grande vigilance dans le cas des deux banques les plus fragiles.

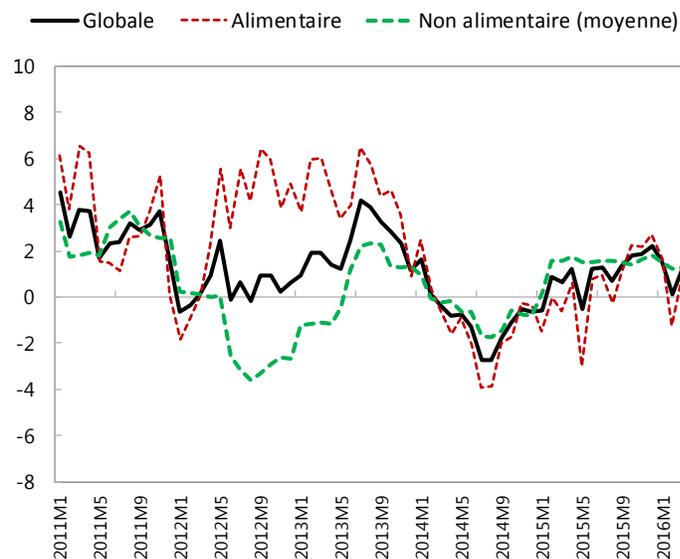
35. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la huitième revue. Sur la base des mesures correctives prises pour accroître les recettes et éliminer les arriérés intérieurs et de l'adoption d'une loi de finances rectificative en conformité avec les objectifs du programme, les services du FMI sont en faveur de l'octroi des dérogations pour non-respect des critères de réalisation concernant le financement intérieur net et les remboursements d'arriérés intérieurs à fin décembre 2015 et des modifications des critères de réalisation relatifs au financement intérieur net et aux remboursements d'arriérés intérieurs à fin juin 2016.

Graphique 1. Niger : Evolution économique récente et perspectives

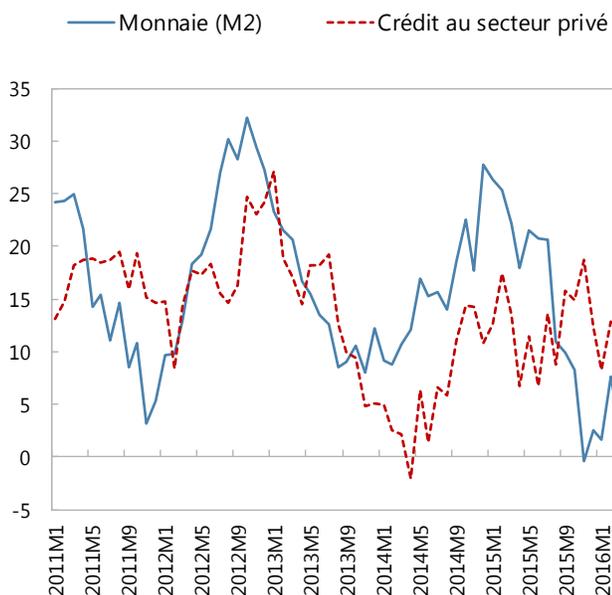
Contribution à la croissance du PIB réel, 2011-21
(Variation en %, glissement annuel)



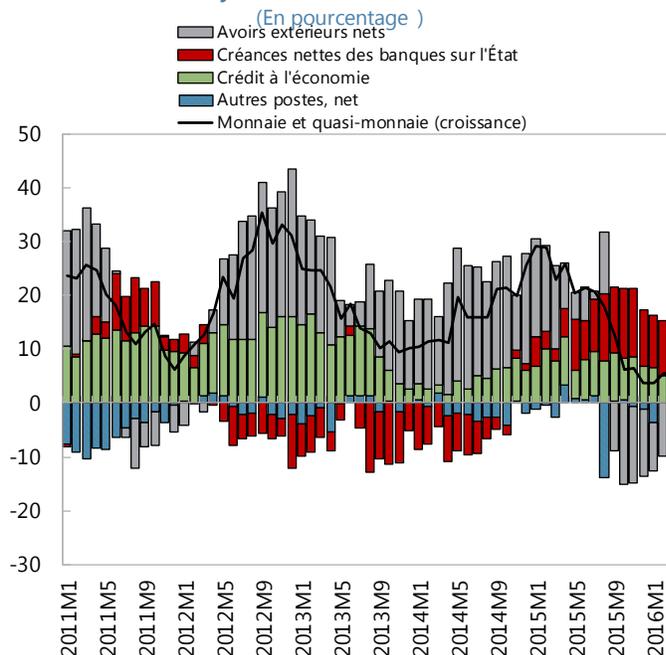
Inflation, janvier 2011-avril 2016
(Variation en %, glissement annuel)



Croissance du crédit et de la monnaie, janvier 2011-mars 2016
(Variation en %, glissement annuel)

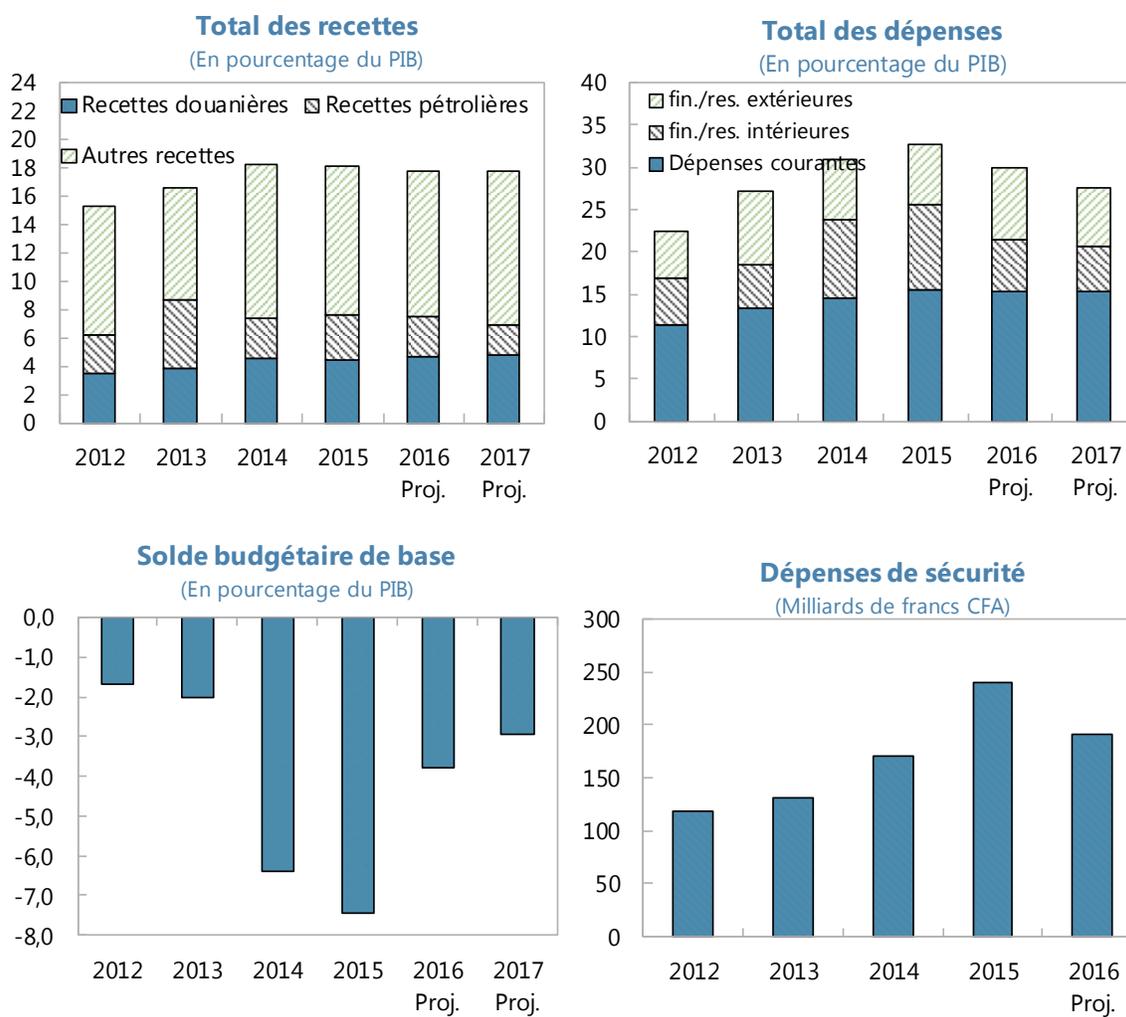


Contribution à la croissance de la monnaie au sens large, janvier 2011-mars 2016
(En pourcentage)



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Niger : Evolution budgétaire, 2012-17



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013-21

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
			6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Est.	6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Produit intérieur brut et prix											
PIB à prix constants	5.3	7.0	4.4	3.5	5.0	5.2	5.0	5.3	8.6	6.6	7.0
PIB non-pétrolier et non-minéral	4.8	7.9	4.7	4.1	5.2	4.9	4.9	5.3	5.8	6.0	5.5
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	18	17	14	13	17	16	17	18	37	43	55
Déflateur du PIB	2.4	-0.5	1.7	0.5	2.2	2.0	2.4	2.2	1.8	1.8	1.9
Indice des prix à la consommation											
Moyenne de la période	2.3	-0.9	0.8	1.0	1.6	1.6	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0
Fin de période	1.1	-0.6	2.3	2.2	1.4	1.6	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur											
Exportations, f.o.b. (en francs CFA)	6.5	-8.8	-1.6	-9.1	7.2	-7.2	7.7	15.1	26.5	9.1	22.6
<i>Dont</i> : exportations autres que l'uranium	21.0	-1.5	-1.6	-13.3	4.2	5.8	4.6	16.3	36.7	11.8	23.5
Importations, f.o.b. (en francs CFA)	2.6	7.0	7.5	4.8	8.2	1.5	5.7	8.8	9.0	7.0	7.0
Volume d'exportations	8.6	11.1	-2.5	-8.3	7.6	-7.1	2.4	11.1	29.9	10.1	17.9
Volume d'importations	1.4	5.5	8.0	2.3	6.2	0.3	3.2	6.7	6.6	4.9	4.9
Termes de l'échange (détérioration -)	-3.1	-19.4	1.4	-3.1	-1.8	-7.2	2.4	1.9	-4.7	-2.8	-1.3
Finances publiques											
Recettes totales	15.7	13.6	9.9	7.6	7.1	2.9	7.8	9.0	18.0	14.2	18.4
Dépenses totales et prêts nets	28.9	22.7	6.6	9.8	6.3	-3.3	-1.6	2.5	6.9	9.7	8.1
<i>Dont</i> : Dépenses budgétaires courantes	26.3	16.3	11.4	11.0	2.7	3.8	7.1	6.3	6.9	9.1	6.9
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	31.6	28.9	2.4	8.7	9.9	-9.7	-10.6	-2.2	7.0	10.5	9.7
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Crédit intérieur	-2.7	7.2	10.4	17.2	10.0	11.1	6.0	4.5	7.2	2.8	0.2
Crédits au gouvernement (net)	-5.2	1.1	3.2	10.4	6.0	3.6	1.9	0.3	1.5	-1.7	-5.2
Crédits à l'économie	2.5	6.1	7.2	6.8	4.0	7.5	4.2	4.1	5.7	4.6	5.5
Avoirs intérieurs nets	-2.7	5.2	12.3	15.9	10.2	10.3	6.3	4.7	7.4	3.0	0.4
Monnaie et quasi monnaie	10.1	25.7	16.2	3.6	12.7	13.7	10.6	8.9	11.6	7.0	7.1
Vitesse de circulation (en pourcent)	4.3	3.7	3.3	3.7	3.1	3.4	3.3	3.3	3.2	3.3	3.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances publiques											
Recettes budgétaires	16.6	17.5	18.7	18.1	18.6	17.7	17.8	18.0	19.3	20.2	22.0
Dépenses totales et prêts nets	27.2	31.0	32.0	32.7	31.7	30.1	27.6	26.3	25.4	25.7	25.4
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	13.5	14.6	15.8	15.6	15.1	15.4	15.3	15.1	14.6	14.7	14.4
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	13.7	16.4	16.3	17.1	16.7	14.7	12.3	11.1	10.8	11.0	11.0
Solde budgétaire de base (dons exclus) ¹	-2.1	-6.4	-5.5	-7.5	-3.7	-3.8	-3.0	-2.1	-0.6	0.1	1.5
Solde budgétaire de base (définition de l'UEMOA, dons inclus) ²	-0.6	-4.8	-3.5	-5.7	-2.5	-2.3	-1.7	-1.0	0.3	0.8	2.1
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus)	-2.6	-8.0	-7.3	-9.1	-7.5	-6.9	-5.3	-4.1	-2.4	-1.9	-0.5
Formation brute de capital fixe	40.2	39.3	41.8	41.8	42.0	42.4	41.8	41.2	37.8	36.5	33.0
Privée	26.5	22.9	25.5	24.7	25.3	27.7	29.6	30.1	27.1	25.5	21.9
Publique	13.7	16.4	16.3	17.1	16.7	14.7	12.3	11.1	10.8	11.0	11.0
Epargne nationale brute	25.2	24.2	24.1	24.3	23.3	24.7	24.4	24.1	22.9	21.9	20.8
Privée	20.0	19.0	19.1	20.1	18.4	20.4	20.2	19.7	17.1	15.3	12.3
Epargne intérieure	23.7	21.4	21.5	21.4	21.5	21.4	21.4	21.4	20.7	19.9	19.1
Solde de la balance des paiements courants											
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-17.1	-17.3	-19.7	-19.2	-20.0	-19.7	-19.2	-18.6	-16.2	-15.7	-13.1
Y compris dons pour l'assistance budgétaire	-15.0	-15.1	-17.7	-17.5	-18.6	-17.8	-17.5	-17.2	-14.9	-14.6	-12.2
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)											
Exportations de biens et de services	3.3	4.2	6.4	5.5	6.6	7.3	6.8	6.5	5.4	4.9	5.2
Recettes budgétaires	4.5	5.0	6.4	5.7	6.6	7.0	6.4	6.4	5.6	4.8	5.1
Dette publique extérieure	27.2	35.3	43.1	44.7	52.1	53.0	55.0	55.2	53.0	51.4	49.0
VAN du dette publique extérieure	...	14.3	18.3	18.2	23.0	22.6	24.2	25.3	25.4	25.8	25.8
Aide étrangère	5.2	8.7	10.2	11.5	10.6	11.6	11.8	11.5	10.3	9.1	7.7
	11.1	8.9	11.7	10.4	11.5	11.2	9.1	8.2	7.2	6.9	6.1
(En milliards de FCFA)											
PIB à prix courants du marché	3,788	4,077	4,205	4,242	4,515	4,458	4,790	5,153	5,695	6,185	6,746

Sources : Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Revenu moins dépenses nettes des dépenses de capital financées par l'extérieur.² Revenu (incluant les dons budgétaire) moins dépenses net des dépenses de capital financées par l'extérieur.

Tableau 2. Niger: Opérations financières de l'administration centrale, 2013–21

(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Act. ³	6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Prog. rev.		Projections			
Recettes budgétaires	628.5	714.2	784.9	768.7	841.0	791.1	852.5	929.4	1097.0	1252.3	1482.6
Recettes fiscales	577.3	633.2	724.6	684.8	793.9	752.7	812.2	884.9	1007.0	1143.4	1346.2
Recettes non fiscales	46.2	76.3	53.3	77.0	38.5	29.8	30.9	34.0	78.5	96.3	115.9
Recettes des comptes spéciaux	5.0	4.7	7.0	6.8	8.6	8.6	9.3	10.4	11.5	12.5	20.4
Dépenses totales et prêts nets	1030.3	1263.7	1347.7	1387.7	1433.2	1341.8	1321.0	1354.3	1447.8	1587.7	1715.6
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	706.2	976.0	1015.0	1085.5	1009.9	960.8	994.0	1038.5	1128.7	1246.6	1382.5
Dépenses courantes	511.6	595.2	663.3	660.9	681.0	685.7	734.1	780.2	833.7	909.4	971.8
Dépenses courantes budgétaires	497.0	580.9	640.3	639.1	657.9	662.6	709.3	753.5	804.2	877.4	936.8
Traitements et salaires	189.8	214.5	242.0	250.2	245.8	258.8	272.9	290.9	315.6	342.8	376.8
Matériels et fournitures	105.8	127.4	166.5	157.9	139.9	134.9	145.9	156.9	166.4	186.0	186.3
Subventions et transferts	188.0	221.0	203.8	204.5	232.2	229.2	239.4	250.4	265.4	288.3	315.9
Intérêts exigibles	11.5	16.0	27.9	26.6	40.0	39.7	51.1	55.3	56.7	60.3	57.9
Dont: Dette extérieure	8.4	10.0	13.2	11.9	16.2	15.8	18.8	19.9	20.0	19.7	20.0
Ajustements et dépenses fiscales	1.9	1.9	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux ¹	14.6	14.3	23.0	21.8	23.1	23.1	24.8	26.7	29.5	32.0	35.0
Dépenses d'équipements et prêts nets	518.7	668.5	684.5	726.8	752.3	656.1	586.8	574.1	614.0	678.3	743.8
Dépenses d'équipement	518.7	668.5	684.5	726.8	752.3	656.1	586.8	574.1	614.0	678.3	743.8
Sur ressources budgétaires	194.6	380.8	351.7	424.6	328.9	275.1	259.9	258.3	295.0	337.2	410.7
Sur ressources extérieures	324.1	287.8	332.8	302.2	423.4	381.0	327.0	315.8	319.1	341.1	333.1
Dont: Sur dons extérieurs	251.0	154.3	174.8	156.0	197.7	177.9	152.7	156.2	162.2	172.2	162.4
Sur prêts extérieurs	73.2	133.5	158.0	146.1	225.7	203.1	174.3	159.6	156.9	168.9	170.7
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-401.8	-549.6	-562.8	-619.0	-592.2	-550.7	-468.5	-424.9	-350.8	-335.5	-233.0
	-97.0	-327.4	-306.1	-386.4	-340.0	-305.6	-255.4	-213.7	-138.6	-118.2	-30.6
Balance de base ²	-77.7	-261.8	-230.1	-316.8	-168.9	-169.7	-141.5	-109.1	-31.7	5.6	100.1
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-23.8	-193.9	-148.1	-240.3	-114.3	-102.5	-81.1	-54.1	18.3	50.6	140.1
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	-22.4	57.7	-63.8	-13.0	-10.0	-58.4	-10.0	-5.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais/décaissements)	-424.3	-491.8	-626.6	-632.0	-602.2	-609.1	-478.5	-429.9	-350.8	-335.5	-233.0
Financement	424.3	491.8	626.6	632.1	602.2	609.1	478.5	429.9	350.8	335.5	233.0
Financement extérieur	406.9	342.3	461.9	416.3	485.6	463.6	406.2	386.1	373.7	391.8	363.9
Dons	304.9	222.1	256.8	232.6	252.2	245.1	213.1	211.2	212.2	217.2	202.4
Aide projets	251.0	154.3	174.8	156.0	197.7	177.9	152.7	156.2	162.2	172.2	162.4
Prêts	116.6	140.8	236.4	209.6	268.5	253.6	224.8	210.1	197.3	209.3	211.1
Budgétaires	43.5	7.3	78.4	63.5	42.8	50.5	50.5	50.5	40.4	40.4	40.4
Amortissement exigible	-14.6	-20.6	-31.3	-25.9	-35.1	-35.1	-31.8	-35.2	-35.8	-34.7	-49.6
Debt en discussions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	17.4	149.5	164.7	215.8	116.7	145.5	72.3	43.8	-23.0	-56.3	-130.9
Secteur bancaire	-31.5	54.9	32.5	132.0	64.8	68.8	26.7	19.2	-8.6	-26.6	-89.0
Dont: FMI	4.3	20.2	26.6	27.0	16.3	16.2	-4.0	-4.7	-6.4	-9.5	-12.6
Avances statutaires	-7.1	-7.5	-7.9	-7.9	-8.2	-8.2	-8.4	-8.7	-7.6	-3.6	-1.0
Depot du Trésor à la BCEAO	-33.9	-28.5	17.6	49.7	38.0	-5.1	0.0	0.0	-10.0	-10.0	-60.0
Titres d'Etat et autres	5.2	70.7	-3.8	63.2	18.7	66.0	39.1	32.6	15.3	-3.5	-15.4
Secteur non bancaire	48.9	94.6	132.2	83.8	51.8	76.7	45.6	24.6	-14.4	-29.7	-41.8
Déficit de ressources (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour la formation professionnelle continue.² Revenu moins dépenses nettes des dépenses de capital financées par l'extérieur.³ En 2015, les données actuelles inclues en recettes non-fiscales les FCFA 34 milliards de recettes issues du secteur des télécommunications.

Tableau 3. Niger: Opérations financières de l'administration centrale, 2013–21

(en pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
			6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Act. ³	6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Rev. Prog.					
Recettes budgétaires	16.6	17.5	18.7	18.1	18.6	17.7	17.8	18.0	19.3	20.2	22.0
Recettes fiscales	15.2	15.5	17.2	16.1	17.6	16.9	17.0	17.2	17.7	18.5	20.0
Recettes non fiscales	1.2	1.9	1.3	1.8	0.9	0.7	0.6	0.7	1.4	1.6	1.7
Recettes des comptes spéciaux	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Dépenses totales et prêts nets	27.2	31.0	32.0	32.7	31.7	30.1	27.6	26.3	25.4	25.7	25.4
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	18.6	23.9	24.1	25.6	22.4	21.6	20.8	20.2	19.8	20.2	20.5
Dépenses courantes	13.5	14.6	15.8	15.6	15.1	15.4	15.3	15.1	14.6	14.7	14.4
Dépenses courantes budgétaires	13.1	14.2	15.2	15.1	14.6	14.9	14.8	14.6	14.1	14.2	13.9
Traitements et salaires	5.0	5.3	5.8	5.9	5.4	5.8	5.7	5.6	5.5	5.5	5.6
Matériels et fournitures	2.8	3.1	4.0	3.7	3.1	3.0	3.0	3.0	2.9	3.0	2.8
Subventions et transferts	5.0	5.4	4.8	4.8	5.1	5.1	5.0	4.9	4.7	4.7	4.7
Intérêts exigibles	0.3	0.4	0.7	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9
Dont: Dette extérieure	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Ajustements et dépenses fiscales	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux ¹	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses d'équipements et prêts nets	13.7	16.4	16.3	17.1	16.7	14.7	12.3	11.1	10.8	11.0	11.0
Dépenses d'équipement	13.7	16.4	16.3	17.1	16.7	14.7	12.3	11.1	10.8	11.0	11.0
Sur ressources budgétaires	5.1	9.3	8.4	10.0	7.3	6.2	5.4	5.0	5.2	5.5	6.1
Sur ressources extérieures	8.6	7.1	7.9	7.1	9.4	8.5	6.8	6.1	5.6	5.5	4.9
Dont: Sur dons extérieurs	6.6	3.8	4.2	3.7	4.4	4.0	3.2	3.0	2.8	2.8	2.4
Sur prêts extérieurs	1.9	3.3	3.8	3.4	5.0	4.6	3.6	3.1	2.8	2.7	2.5
Prêts nets ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-10.6	-13.5	-13.4	-14.6	-13.1	-12.4	-9.8	-8.2	-6.2	-5.4	-3.5
Balance de base ²	-2.6	-8.0	-7.3	-9.1	-7.5	-6.9	-5.3	-4.1	-2.4	-1.9	-0.5
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-0.6	-4.8	-3.5	-5.7	-2.5	-2.3	-1.7	-1.0	0.3	0.8	2.1
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	-0.6	1.4	-1.5	-0.3	-0.2	-1.3	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais./décaissements)	-11.2	-12.1	-14.9	-14.9	-13.3	-13.7	-10.0	-8.3	-6.2	-5.4	-3.5
Financement	11.2	12.1	14.9	14.9	13.3	13.7	10.0	8.3	6.2	5.4	3.5
Financement extérieur	10.7	8.4	11.0	9.8	10.8	10.4	8.5	7.5	6.6	6.3	5.4
Dons	8.0	5.4	6.1	5.5	5.6	5.5	4.4	4.1	3.7	3.5	3.0
Aide projets	6.6	3.8	4.2	3.7	4.4	4.0	3.2	3.0	2.8	2.8	2.4
Prêts	3.1	3.5	5.6	4.9	5.9	5.7	4.7	4.1	3.5	3.4	3.1
Budgétaires	1.1	0.2	1.9	1.5	0.9	1.1	1.1	1.0	0.7	0.7	0.6
Amortissement exigible	-0.3	-0.5	-0.7	-0.6	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.7
Debt en discussions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	0.5	3.7	3.9	5.1	2.6	3.3	1.5	0.8	-0.4	-0.9	-1.9
Secteur bancaire	-0.8	1.3	0.8	3.1	1.4	1.5	0.6	0.4	-0.2	-0.4	-1.3
Dont: FMI	0.1	0.5	0.6	0.6	0.4	0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Avances statutaires	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
Depot du Trésor à la BCEAO	-0.9	-0.7	0.4	1.2	0.8	-0.1	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.9
Titres d'Etat et autres	0.1	1.7	-0.1	1.5	0.4	1.5	0.8	0.6	0.3	-0.1	-0.2
Secteur non bancaire	1.3	2.3	3.1	2.0	1.1	1.7	1.0	0.5	-0.3	-0.5	-0.6
Déficit de ressources (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour la formation professionnelle continue.² Revenu moins dépenses nettes des dépenses de capital financées par l'extérieur.³ En 2015, les données actuelles incluses en recettes non-fiscales les FCFA 34 milliards de recettes issues du secteur des télécommunications.

Tableau 4. Niger: Situation monétaire, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Projections								
	(En milliards de francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	533.8	715.2	579.0	618.8	674.4	735.1	801.0	870.8	997.4
BCEAO	466.0	578.7	475.1	515.1	570.1	630.0	694.1	762.7	882.7
Banques commerciales	67.8	136.5	103.9	103.7	104.4	105.1	106.9	108.1	114.7
Avoirs intérieurs nets	349.7	395.5	572.3	690.7	773.6	841.9	959.0	1012.4	1019.8
Crédit intérieur	433.3	496.7	688.0	815.7	894.8	959.5	1073.1	1123.1	1127.1
Créances nettes sur l'Etat	-86.5	-76.9	39.0	80.7	105.0	109.9	134.1	103.3	4.8
BCEAO	-27.3	-39.8	29.3	57.8	52.5	35.7	25.2	1.8	-72.8
Créances	89.8	102.5	121.5	136.0	129.2	121.6	112.3	99.7	86.3
dont avances statutaires	20.4	17.8	15.2	13.5	10.7	7.8	4.8	1.8	1.0
Dépôts	117.1	142.3	92.3	78.1	76.7	85.9	87.1	97.9	159.1
Banques commerciales	-61.4	-37.1	9.7	22.9	52.5	74.2	108.9	101.5	77.6
Autres	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	519.8	573.6	649.1	735.0	789.8	849.6	939.0	1019.7	1122.4
Autres postes nets	-83.6	-101.1	-115.8	-125.0	-121.3	-117.6	-114.1	-110.7	-107.3
Monnaie et quasi-monnaie	883.5	1,110.7	1,151.3	1,309.5	1,448.0	1,577.0	1,760.0	1,883.2	2,017.2
Masse monétaire	398.1	504.3	535.3	562.1	604.0	649.7	718.1	779.8	850.7
Dépôts privés aux CCP/CNE	485.1	604.8	613.6	747.5	844.0	927.3	1041.9	1103.4	1166.5
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	12.8	20.5	-12.3	3.5	4.2	4.2	4.2	4.0	6.7
BCEAO	5.8	12.8	-9.3	3.5	4.2	4.1	4.1	3.9	6.4
Banques	7.0	7.8	-2.9	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3
Avoirs intérieurs nets	-2.7	5.2	15.9	10.3	6.3	4.7	7.4	3.0	0.4
Crédit intérieur	-2.7	7.2	17.2	11.1	6.0	4.5	7.2	2.8	0.2
Créances nettes sur l'Etat	-5.2	1.1	10.4	3.6	1.9	0.3	1.5	-1.7	-5.2
BCEAO	-4.4	-1.4	6.2	2.5	-0.4	-1.2	-0.7	-1.3	-4.0
dont avances statutaires	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0
Banques commerciales	-0.7	2.7	4.2	1.1	2.3	1.5	2.2	-0.4	-1.3
Autres	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	2.5	6.1	6.8	7.5	4.2	4.1	5.7	4.6	5.5
Autres postes nets	0.0	-2.0	-1.3	-0.8	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Monnaie	10.1	25.7	3.6	13.7	10.6	8.9	11.6	7.0	7.1
Pour mémoire									
Vélocité ((PIB/Masse monétaire)	4.3	3.7	3.7	3.4	3.3	3.3	3.2	3.3	3.3
Crédit à l'économie									
(changement, en pourcentage)	4.0	10.4	13.2	13.2	7.5	7.6	10.5	8.6	10.1
(pourcentage du PIB)	13.7	14.1	15.3	16.5	16.5	16.5	16.5	16.5	16.6
(pourcentage du PIB-hors agriculture)	16.6	17.1	18.5	19.9	19.8	19.7	19.5	19.4	19.5

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

Tableau 5. Niger: Balance des paiements, 2013–21

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
			6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Est.	6 ^{ème} & 7 ^{ème} revues	Proj.					
(Milliards de FCFA; sauf indication contraires)											
Balance des transactions courantes	-568.4	-614.8	-743.1	-742.4	-841.2	-791.6	-837.3	-884.3	-850.9	-903.1	-820.6
Balance commerciale de biens et services	-714.3	-801.0	-894.1	-944.7	-969.9	-1019.7	-1066.9	-1117.0	-1086.2	-1142.4	-1064.2
Balance commerciale de biens	-212.3	-351.0	-508.3	-467.2	-556.4	-530.8	-548.9	-556.3	-475.4	-488.6	-362.8
Exportations, f.o.b.	784.6	715.2	698.0	650.2	748.3	603.6	650.0	748.2	946.2	1031.9	1264.7
Uranium	302.8	240.5	237.4	238.8	268.2	168.3	194.5	218.4	221.9	222.5	264.8
Autres	198.9	143.2	119.1	88.2	122.4	93.2	97.9	129.2	293.5	352.7	462.2
Importations, f.o.b.	282.9	331.5	341.5	323.2	357.7	342.1	357.7	400.6	430.7	456.8	537.6
Dont: Produits alimentaires	996.9	1066.2	1206.3	1117.4	1304.7	1134.4	1198.9	1304.6	1421.5	1520.5	1627.4
Dont: Produits pétroliers	186.3	171.1	154.3	189.6	169.0	199.3	203.2	216.4	244.3	264.8	288.0
Biens d'équipement	36.0	42.2	30.8	66.5	13.9	63.9	67.1	70.4	73.9	77.6	81.5
Autres	253.2	329.1	464.6	397.5	493.0	381.6	411.7	466.8	516.1	552.2	590.8
Services et revenus (net)	521.4	523.7	556.6	463.8	628.8	489.7	517.0	551.0	587.2	625.9	667.1
Services	-502.0	-450.0	-385.8	-477.5	-413.4	-488.9	-517.9	-560.7	-610.9	-653.8	-701.4
Revenus	-410.7	-375.0	-346.6	-397.7	-368.5	-405.0	-427.8	-463.7	-503.7	-537.4	-574.4
Dont: intérêts sur dette publique	-91.3	-75.0	-39.2	-79.8	-44.9	-83.9	-90.1	-96.9	-107.1	-116.4	-126.9
Transferts courants	-8.4	-10.0	-13.2	-11.9	-16.2	-15.8	-18.8	-19.9	-20.0	-19.7	-20.0
Privés	146.0	186.2	151.0	202.3	128.6	228.2	229.6	232.7	235.4	239.3	243.5
Publics	67.3	94.4	63.6	132.3	68.3	141.0	149.2	157.7	165.4	174.3	183.5
Dont: dons budgétaires	78.7	91.8	87.4	70.0	60.4	87.2	80.4	75.0	70.0	65.0	60.0
Autres	53.9	67.9	82.0	76.6	54.5	67.2	60.4	55.0	50.0	45.0	40.0
Compte de capital et d'opérations financières	612.9	715.6	783.1	643.3	871.2	831.6	892.3	944.2	915.0	971.7	940.6
Capital	282.0	185.7	195.8	177.1	225.3	200.0	181.9	187.8	197.1	210.1	203.3
Capital privé	14.8	15.3	21.1	21.1	22.6	22.1	24.3	26.6	29.9	32.9	35.9
Dons projets	251.0	154.3	174.8	156.0	197.7	177.9	152.7	156.2	162.2	172.2	162.4
Autres	8.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Annulation de la dette	15.6	16.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs ¹	330.8	529.9	587.3	466.2	646.0	631.5	710.3	756.4	717.9	761.5	737.4
Investissements de portefeuille	305.5	362.6	310.3	250.0	412.6	378.9	455.6	517.0	483.9	499.1	497.8
Autres investissements	-9.4	61.8	45.4	20.0	-8.5	24.1	25.9	27.9	30.8	33.4	36.5
Dont: secteur public (net)	34.7	105.5	231.6	196.2	241.9	228.5	228.9	211.5	203.1	229.0	203.1
décaissements	102.0	120.2	205.1	183.7	233.3	218.5	193.1	174.9	161.6	174.6	161.5
prêts budgétaires	116.6	140.8	236.4	209.6	268.5	253.6	224.8	210.1	197.3	209.3	211.1
prêts projets	43.5	7.3	78.4	63.5	42.8	50.5	50.5	50.5	40.4	40.4	40.4
amortissement	73.2	133.5	158.0	146.1	225.7	203.1	174.3	159.6	156.9	168.9	170.7
Autres	14.6	20.6	31.3	25.9	35.1	35.1	31.8	35.2	35.8	34.7	49.6
Erreurs et omissions	-67.3	-14.7	26.5	12.6	8.5	10.0	35.8	36.6	41.6	54.5	41.6
Solde global	1.7	11.9	0.0	-4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	46.3	112.7	40.0	-103.6	30.0	40.0	55.0	59.9	64.1	68.6	120.0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-46.3	-112.7	-40.0	103.6	-30.0	-40.0	-55.0	-59.9	-64.1	-68.6	-120.0
Rééchelonnements obtenus	4.3	20.2	26.6	27.0	16.3	16.2	-4.0	-4.7	-6.4	-9.5	-12.6
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:											
Compte courantes (pourcentage du PIB)	-15.0	-15.1	-17.7	-17.5	-18.6	-17.8	-17.5	-17.2	-14.9	-14.6	-12.2
Compte courantes (hors subventions, en pourcentage du PIB)	-17.1	-17.3	-19.7	-19.2	-20.0	-19.7	-19.2	-18.6	-16.2	-15.7	-13.1
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-5.6	-8.6	-12.1	-11.0	-12.3	-11.9	-11.5	-10.8	-8.3	-7.9	-5.4
Solde global (pourcentage du PIB)	1.2	2.8	1.0	-2.4	0.7	0.9	1.1	1.2	1.1	1.1	1.8
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	4.2	5.0	4.4	4.4	3.7	4.6	4.5	4.5	4.5	4.5	4.8
Réserves internationales, BCEAO (milliards de FCFA)	6,574.0	7,033.6	...	7,487.0
en pourcentage du mois d'importations de l'année suivante)	4.6	4.9
PIB (milliards de FCFA)	3,788	4,077	4,205	4,242	4,515	4,458	4,790	5,153	5,695	6,185	6,746

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Les projections des IDE pour 2017-19 incluent la construction du pipeline qui devrait se terminer en 2019.

Tableau 6. Niger: Indicateurs de solidité financière, décembre 2011–mars 2016
(pourcentage, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars
Normes de fonds propres						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.5	16.7	15.5	14.6	15.0	15.0
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	13.2	16.1	14.9	13.4	14.0	14.0
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	11.5	10.2	12.0	9.4	11.3	9.3
Fonds propres/total des actifs	9.2	10.1	9.4	9.5	9.8	9.8
Composition et qualité des actifs						
Total des crédits/total des actifs	61.2	60.0	58.6	55.7	58.8	58.6
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	152.2	135.6	128.3	109.5	125.4	103.6
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	19.6	17.1	16.5	15.5	17.5	16.1
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	58.0	54.6	67.3	61.5	71.4	64.5
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.3	8.6	6.1	6.6	5.0	5.7
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	61.6	51.0	34.3	38.6	30.1	34.2
Résultats et rentabilité						
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.2	2.0	2.0
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10.4	10.5	10.1	9.7
Marge d'intérêt moyenne	8.2	8.3	8.1	7.7
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.0	1.8
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	7.3	16.2
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	55.9	54.5	51.5	49.8
Traitements et salaires/revenu bancaire net	23.2	23.3	23.5	22.2
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	33.4	32.5	22.4
Actifs liquides/total des dépôts	52.6	51.4	36.2
Total des crédits/total des dépôts	108.8	104.7	93.7	85.3	92.4	91.7
Total des dépôts/total des passifs	63.5	63.2	62.6	65.3	63.6	63.9
Total des dépôts à vue/total des passifs	41.1	42.0	41.0	42.3	39.1	38.4
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	22.4	21.2	21.6	22.9	24.6	25.5

Source: BCEAO.

Tableau 7. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, (décembre 2014– décembre 2015)
(milliards de FCFA)

	fin décembre 2014			fin mars 2015			fin juin 2015			fin septembre 2015			fin décembre 2015		
	Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹															
(Cumulés pour chaque année fiscale)															
Financement intérieur net du gouvernement	54.5	129.3		19.6	44.4		41.3	123.9		201.0	170.5		130.7	188.8	
Critère ajusté ²	69.5	129.3	<i>Non-observé</i>	32.2	44.4	<i>Non-observé</i>	56.3	123.9	<i>Non-observé</i>	201.0	170.5	<i>Observé</i>	145.7	188.8	<i>Non-observé</i>
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-10.0	57.7	<i>Non-observé</i>	-1.8	0.0	<i>Observé</i>	-3.5	-38.8	<i>Observé</i>	-38.8	7.7	<i>Non-observé</i>	-63.8	-13.0	<i>Non-observé</i>
Pour mémoire :															
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette ⁴															
Aide budgétaire brute				12.6	0.0		26.2	0.0		6.6	20.4		160.4	140.0	
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁷													520.4	231.4	
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹															
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
C. Cibles indicatives															
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-161.6	-261.8	<i>Non-observé</i>	-25.9	-77.2	<i>Non-observé</i>	-55.9	-118.0	<i>Non-observé</i>	-155.5	-207.6	<i>Non-observé</i>	-224.9	-316.8	<i>Non-observé</i>
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-78.6	-193.9	<i>Non-observé</i>	-17.6	-77.2	<i>Non-observé</i>	-38.4	-118.0	<i>Non-observé</i>	-149.0	-187.2	<i>Non-observé</i>	-142.9	-240.3	<i>Non-observé</i>
Recettes budgétaires ³	753.3	714.2	<i>Non-observé</i>	193.9	168.0	<i>Non-observé</i>	388.9	355.1	<i>Non-observé</i>	564.6	546.5	<i>Non-observé</i>	785.7	768.7	<i>Non-observé</i>
Depenses de reduction de la pauvrete ³	507.6	489.9	<i>Non-observé</i>	114.3	114.4	<i>Observé</i>	231.4	232.3	<i>Observé</i>	312.0	314.5	<i>Observé</i>	442.8	449.5	<i>Observé</i>

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de de fin septembre qui sont pour information

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont inférieurs

/ supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2015.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/hp/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 8. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (mars-juin 2016) – et projection pour septembre - décembre 2016
(milliards de FCFA)

	fin mars 2016			fin juin 2016		fin septembre 2016		fin décembre 2016 ⁸	
	Repères indicatifs			Critères de réalisation		Pour information		Pour information	
	Prog.	Real.	Statut	Prog.	Prog. Rev.	Proj.	Proj. Rev.	Proj.	Proj. Rev.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹									
(Cumulés pour chaque année fiscale)									
Financement intérieur net du gouvernement	67.7	24.6	<i>Observé</i>	99.7	89.0	109.5	106.6	100.4	129.4
Critère ajusté ²
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	10.3	0.0	<i>Observé</i>	20.6	30.0	11.6	5.0	-10.0	-58.4
Pour mémoire :									
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette ⁴									
Aide budgétaire brute	0.0	19.4		15.2	32.5	39.5	36.0	97.3	117.7
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁹	800.0	244.5		800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹									
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée									
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée									
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives									
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-73.0	-79.4	<i>Non-observé</i>	-128.0	-155.3	-147.5	-157.5	-168.8	-169.7
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ⁷	-73.0	-60.0	<i>Observé</i>	-118.9	-135.9	-124.7	-134.6	-114.3	-102.5
Recettes budgétaires ⁸	174.9	146.8	<i>Non-observé</i>	384.4	327.9	602.5	554.4	841.0	791.1
Depenses de reduction de la pauvrete ⁸	77.8	79.4	<i>Observé</i>	200.6	198.8	317.1	314.1	449.9	445.8

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de de fin septembre et de fin décembre qui sont pour information

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. The plafond est défini cumulativement à partir du 1^{er} janvier 2015.

⁸ les projections de fin septembre et fin décembre 2016 ne représentent pas des conditionnalités et sont présentées pour les besoins du Gouvernement.

Tableau 9. Niger: Repères structurels, 2015

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou Motif macroéconomique
Mise à jour du recensement des comptes du Trésor au sein du système bancaire pour la réalisation du CUT.	Fin mars 2015	Respecté Améliorer de la gestion de la trésorerie
L'adoption par le gouvernement du schéma conceptuel du CUT.	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer de la gestion de la trésorerie
Mise en place du guichet unique du code des investissements.	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer l'environnement des affaires
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Respecté en mars et juin Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Rendre effectif le transit électronique douanier.	Fin septembre 2015	Non respecté Opérationnel dans les six bureaux interconnectés et il le sera dans les autres bureaux après la finalisation du projet d'interconnexion de la douane. Améliorer la perception des recettes douanières
Engager une étude sur l'introduction d'une budgétisation des investissements en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP).	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des investissements à travers la mise en place du budget programme
Préparer un plan global de passation des marchés assortir d'un plan d'engagement et d'un plan de trésorerie.	Annuel	Non respecté Meilleure gestion budgétaire, éviter une concentration des dépenses vers la fin de l'année

Tableau 10. Niger: Actions préalables et repères structurels, 2016

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou Motif macroéconomique
Adoption et dépôt à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finance rectificative de 2016 conforme au cadre budgétaire du programme.	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion du Budget
Création d'un comité interministériel de régulation et de gestion de trésorerie	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion des dépenses et de la trésorerie
Soumettre un projet de loi de règlement pour 2015	Action préalable	Respecté Améliorer la transparence dans l'exécution du Budget
Soumettre un plan d'engagement assorti d'un plan de trésorerie pour le troisième trimestre	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion des dépenses et de la trésorerie
Migration vers ASYCUDA World	Fin janvier 2016	Respecté en avril 2016/ Améliorer la mobilisation des recettes
Mise en place du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier.	Fin février 2016	Respecté en mars 2016 Améliorer l'environnement des affaires
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.	Trimestriel	Respecté Améliorer de la gestion de la dette
Mettre en place the cadre légal pour la clôture des comptes publiques à consolider dans le CUT	Fin juin 2016	Améliorer de la gestion de la trésorerie
Préparer un plan d'endettement.	Fin juin 2016	Améliorer la gestion de la dette.
Finalisation du recensement biométrique des fonctionnaires	Fin décembre 2016	Améliorer la gestion des salaires et des transferts

Tableau 11. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
Principal	3,5	4,8	5,8	7,8	11,6	19,1	18,0	15,7	12,3	7,8	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs											
Principal	3,5	4,8	5,8	7,8	11,6	19,1	22,9	20,6	17,3	12,7	4,9
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits existants et futurs											
En millions de DTS	3,5	4,8	5,8	8,0	11,9	19,3	23,1	20,8	17,3	12,8	5,0
En milliards de francs CFA	2,9	4,0	4,7	6,6	9,7	15,8	18,9	17,0	14,2	10,5	4,1
En pourcentage des exportations de biens et services	0,4	0,5	0,5	0,6	0,8	1,1	1,2	1,0	0,8	0,5	0,2
En pourcentage du service de la dette ¹	3,2	3,5	4,3	6,1	8,9	14,7	13,5	10,4	8,0	5,5	2,0
En pourcentage du PIB	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0
En pourcentage des recettes fiscales	0,4	0,5	0,5	0,7	0,9	1,2	1,2	1,0	0,8	0,5	0,2
En pourcentage de la quote-part	2,7	3,7	4,4	6,1	9,0	14,7	17,5	15,8	13,2	9,7	3,8
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et futurs											
En millions de DTS	127,5	122,7	116,9	109,1	97,5	78,4	55,6	34,9	17,7	4,9	0,0
En milliards de francs CFA	104,6	100,7	95,9	89,6	80,0	64,4	45,6	28,7	14,5	4,1	0,0
En pourcentage des exportations de biens et services	13,9	12,4	10,5	8,0	6,6	4,4	2,9	1,7	0,8	0,2	0,0
En pourcentage du service de la dette ¹	116,0	89,9	87,8	82,3	73,3	59,6	32,5	17,4	8,2	2,1	0,0
En pourcentage du PIB	2,3	2,1	1,9	1,6	1,3	1,0	0,6	0,4	0,2	0,0	0,0
En pourcentage des recettes fiscales	13,9	12,4	10,8	8,9	7,0	4,8	3,0	1,7	0,8	0,2	0,0
En pourcentage de la quote-part	96,9	93,2	88,8	82,9	74,1	59,6	42,2	26,5	13,4	3,8	0,0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	20,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	3,5	4,8	5,8	7,8	11,6	19,1	22,9	20,6	17,3	12,7	4,9
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	754,8	809,1	916,0	1124,4	1218,5	1462,0	1589,8	1724,7	1889,6	2048,1	2190,2
Service de la dette extérieure (milliards FCFA) ¹	90,2	112,0	109,3	108,8	109,2	107,9	140,3	164,3	177,7	191,8	199,9
PIB nominal (milliards FCFA)	4457,6	4789,9	5152,8	5694,9	6184,5	6746,4	7282,4	7826,8	8398,7	8999,9	9645,0
Recettes fiscales (milliards FCFA)	752,7	812,2	884,9	1007,0	1143,4	1346,2	1530,4	1661,9	1852,3	1973,5	2205,8
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹Le service de la dette extérieure totale inclut les rachats et remboursements au FMI.

Table 12. Niger: Résumé du programme d'emprunts extérieurs de l'État pour 2015–16
(milliards de FCFA)

	2015		2016
	Projections	Signées	Projections
Source de financement de la dette	520.4	231.4	568.7
Dette concessionnelle	520.4	231.4	568.7
Dette multilatérale ¹	248.6	186.8	293.1
Dette bilatérale	271.8	44.5	275.5
À identifier			
Dette non-concessionnelle	0	0	0
Utilisation des montants empruntés	520.4	231.4	568.7
Assistance budgétaire	78.5	63.4	51.7
Infrastructures (routes, ponts, ...)	235.8	11.8	240.6
Energie et eau	22.8	22.8	194.6
Agriculture	49.6	50.2	66.2
Social (éducation, santé, ...)	90.2	47.4	6.0
Autres (sécurité alimentaire, habilitation des femmes, ...)	43.5	35.7	9.6

Source : autorités du Niger.

¹Le financement du FMI est exclu

Tableau 13. Niger: Décaissements à ce jour et proposition de calendrier de décaissement au titre de l'accord FEC, 2012–16

Montant (millions)	Conditions nécessaires de décaissement	Date de disponibilité ¹
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'Administration de la FEC	16 mars 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin, 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la première revue du programme	28 mars 2013
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 31 décembre 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la deuxième revue du programme	31 mars 2014
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la troisième revue du programme	31 mars 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la quatrième revue du programme	17 décembre 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	17 décembre 2014
DTS 39,005 ²	Respect des critères de performance du 31 décembre 2014 et 30 juin 2015, et des critères de réalisation continus, et conclusion des sixième et septième revues du programme	30 novembre 2015
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la huitième revue du programme	31 mai 2016
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	30 novembre 2016
DTS 120.085	Total	

Source : Fonds monétaire international.

¹Pour les revues qui sont achevées, la date indique la tenue du conseil d'administration pour approuver la revue.

²En 2015, le décaissement prévu contient 25 pour cent d'augmentation de l'accès au titre du programme FEC, qui est proposé pour approbation lors de l'achèvement des sixième et septième revues combinées.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 24 juin 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C., 20431

Madame la Directrice générale,

1. Les politiques économiques et sociales du gouvernement Nigérien ont permis de maintenir la stabilité macro-économique et de générer une croissance inclusive, malgré une situation sécuritaire difficile et la dégradation de l'environnement économique global.

L'aggravation de la situation sécuritaire suite aux attaques terroristes de Boko-Haram continue d'exercer des pressions substantielles sur la stabilité socio-économique du pays. Cette situation se traduit par un flux important de réfugiés et de personnes déplacées, une perturbation du commerce frontalier et des manques à gagner de recettes, et des pressions sur les dépenses publiques. L'environnement international, marqué par la baisse des prix des produits de base et subséquemment la situation économique difficile au Nigéria, a impacté négativement l'exécution budgétaire de 2015 et celle du premier trimestre de 2016. Les déficits budgétaires ont été financés par l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, et un recours accru de l'État aux ressources du marché financier régional. De ce fait, les critères de performance à fin décembre 2015 relatifs au financement intérieur net et à la réduction nette des arriérés intérieurs n'ont pas été observés, de même que plusieurs cibles indicatives. Malgré certains retards enregistrés, les réformes structurelles avancent.

2. Les performances macroéconomiques ont été moins bonnes que prévues. La croissance agricole a été plus faible que prévue en raison de pluies tardives et de la baisse de la production irriguée. Les performances économiques ont été aussi marquées par l'arrêt momentané de la production pétrolière, la déprime du secteur minier, et baisse substantielle des flux commerciaux avec le Nigeria. Ainsi, la croissance économique est estimée à 3,5 pour cent en 2015 contre 7 pour cent en 2014.

3. Les politiques et mesures contenues dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint devraient permettre l'atteinte des objectifs du programme. En particulier, en réponse aux manques à gagner sur les recettes observés en 2015 et qui continue à persister en 2016, et des dérapages sur les salaires et les dépenses en capital, le gouvernement a fait les arbitrages nécessaires au niveau des priorités de dépenses et a adopté des mesures correctives dans le cadre de la loi de finances rectificative 2016. Aussi, le gouvernement a fait appel à l'assistance technique adéquate pour rendre plus efficaces les réformes structurelles, particulièrement au niveau des administrations fiscale et douanière. Il est également en train de renforcer la gestion des finances publiques, de la dette, des ressources naturelles, d'assainir le

secteur financier, et d'améliorer le climat des affaires. Ces réformes doivent être soutenues compte tenu de la nature des chocs exogènes importants auxquels l'économie nigérienne est soumise.

4. Le gouvernement va prendre des mesures pour rendre plus effective la supervision de la chaîne et le contrôle de l'exécution des dépenses publiques. La création du comité de régulation sous l'égide du premier ministre va aider à mieux superviser la chaîne de la dépense publique. Pour rendre efficace le travail de ce comité le gouvernement va élaborer pour chaque trimestre un plan d'engagement et un plan de trésorerie pour plus de visibilité dans la programmation des paiements du Trésor. Le comité de trésorerie aidera à une meilleure programmation des paiements du Trésor en fonction des disponibilités. Dans ce cadre, le gouvernement s'engage à régler le reste des arriérés non payés à fin 2014 et à résorber ceux accumulés au cours de 2015 pour enrayer les effets négatifs des arriérés sur la provision des services critiques à l'économie nationale.

5. Le gouvernement va aussi continuer de renforcer la gestion de la dette publique. Dans ce cadre, il mettra en œuvre les mesures nécessaires à l'établissement d'un plan annuel d'emprunts extérieurs fondé sur la base de l'état de préparation des projets en cours. Par ailleurs, afin de renforcer la coordination institutionnelle de la gestion du programme des investissements et de la dette, le gouvernement va continuer d'améliorer le fonctionnement du Comité interministériel sur la gestion de la dette.

6. Compte tenu des mesures correctives prises pour faire face aux déviations des objectifs du programme, le gouvernement sollicite des dérogations pour les critères de réalisation non observés à fin décembre 2015, la modification des critères de performance à fin juin 2016 et la conclusion de la huitième revue. En particulier, les mesures énoncées dans le mémorandum devraient permettre d'aider à résorber les arriérés intérieurs, tout en réduisant le recours au financement intérieur. Dans la mise en œuvre du programme, le gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à leur demande, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce mémorandum ci-joint.

7. Le gouvernement consent à la publication de la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif FEC. Le gouvernement autorise, par la présente, leur publication et affichage sur le site internet du FMI, après la conclusion de la huitième revue du programme par le Conseil d'administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

Saidou SIDIBE, Ministre des Finances /s

Pièces jointes : I. Mémorandum de politiques économique et financière

II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière

INTRODUCTION

Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) du programme actualise celui des sixième et septième revues de décembre 2015. Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques, et l'état des politiques et réformes structurelles. Les priorités et objectifs du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) sont en phase avec les axes du Document de développement économique (DDE) pour la période 2016-19, le Programme de Renaissance Acte II, et la note d'orientation pour l'élaboration de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Niger 2035. Ces priorités demeurent centrées sur : (i) le maintien de la stabilité macroéconomique, (ii) l'amélioration de l'exécution du budget en limitant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, notamment par le renforcement du recouvrement des recettes fiscales et du contrôle fiscal, une meilleure gestion des dépenses publiques, et le renforcement de la gestion de la trésorerie, (iii) l'amélioration de la gestion de la dette, (iv) l'accroissement de la transparence dans la gestion des secteurs minier et pétrolier, et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE EN 2015 ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

Evolution de l'économie en 2015

1. La croissance a fortement ralenti en 2015 et l'inflation reste modérée. A la suite de la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région et la diminution des exportations de certains produits suite à la baisse de leur prix, la croissance de l'économie nigérienne est tombée à 3,5 pour cent en 2015, contre 7 pour cent en 2014. Cette baisse reflète une augmentation moins forte de la production agricole, une baisse de 17,3 pour cent des exportations et réexportations vers le Nigeria, et la baisse des productions minière et pétrolière en 2015, et ceci malgré le dynamisme continu des services non marchands, du commerce, et de la communication. L'inflation reste modérée en 2015, étant contenue à une moyenne annuelle de 1 pour cent, traduisant les bons résultats des deux dernières campagnes agricoles et le programme du gouvernement de vente des céréales à prix modérés.

2. Après une accélération en 2014, l'expansion monétaire a été faible en 2015. La croissance de la masse monétaire, qui avait dépassé 25 pour cent en 2014, tirée par une forte expansion des avoirs extérieurs nets (34 pour cent), est retombée à 3,6 pour cent en 2015, traduisant une baisse des avoirs extérieurs aussi bien de la BCEAO (FCFA 103,6 milliards) que des banques commerciales (FCFA 32,6 milliards). La croissance du crédit intérieur net a été très forte (38,5 pour cent), à la suite d'une forte demande de crédit du gouvernement, reflétée par une dégradation de FCFA 115,9 milliards dans la position nette du gouvernement envers le système

bancaire. Le crédit à l'économie a cru de 13,2 pour cent reflétant en partie les concours aux sociétés minières et pétrolières, mais surtout ceux aux entreprises dans les secteurs du commerce et des transports.

3. Les comptes extérieurs ont été affectés négativement par la baisse des exportations, l'augmentation des importations, et le repli des investissements directs étrangers. Le déficit du compte courant de la balance des paiements, qui représentait 15,1 pour cent du PIB en 2014, s'est détérioré de 2,4 point de pourcentage en 2015 pour atteindre 17,5 pour cent du PIB. Cette aggravation reflète la baisse à la fois des prix et des volumes des exportations des produits pétroliers raffinés et de l'uranium, le repli des exportations et réexportations vers le Nigeria, et l'augmentation des importations liées aux chocs sécuritaires et à la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Par ailleurs, la suspension de certains grands investissements dans les projets miniers et pétroliers a entraîné le repli des investissements directs étrangers. Ainsi, la balance globale des paiements était déficitaire et les réserves internationales, qui avaient enregistré une accumulation nette de FCFA 112,7 milliards à fin 2014, ont connu une baisse de FCFA 103,6 milliards en 2015. Cependant la position extérieure du Niger reste confortable avec une couverture de plus de trois mois (4,4) d'importations de biens et services.

4. L'exécution budgétaire en 2015 a été affectée négativement par l'accroissement plus que prévu des dépenses de sécurité et d'investissement, et la baisse des recettes. Les attaques répétées de Boko-Haram à partir de février 2015 dans la région de Diffa et l'accroissement subséquent des flux de réfugiés en provenance du Nigéria et des déplacés nigériens ont été sources de dépenses supplémentaires (paiement des salaires et de primes pour les forces de défense et de sécurité et autres) et de perturbations des flux commerciaux. Il a été aussi enregistré une forte augmentation des dépenses d'investissement financé sur ressources propres, et celles liées à l'organisation des élections pour un montant de FCFA 34 milliards. Par ailleurs, la baisse des prix et des volumes de production des principaux produits d'exportations (le pétrole, l'uranium, ainsi que les réexportations vers le Nigeria) a entraîné des moins-values de recettes. Ainsi le déficit de base s'est aggravé, s'établissant à 7,5 pour cent du PIB contre un objectif du programme de 5,5 pour cent du PIB. Nonobstant ces contraintes financières, L'État a pu éponger une grande partie du stock des arriérés de fin 2014, soient FCFA 83 milliards sur FCFA 100,4 milliards.

5. Les salaires continuent de peser sur les dépenses courantes. La Niger avait connu dans le passé une longue période de gel des effectifs de la fonction publique qui avait conduit à un déficit important de personnel au niveau des secteurs sociaux notamment l'éducation et la santé à cause de la forte croissance de la population liée à la forte natalité. C'est ainsi qu'à partir de 2011 un programme de recrutement couvrant jusqu'à fin 2015 a été mis en place pour répondre à ses besoins. Par ailleurs, la mise en place des institutions démocratiques et les fortes pressions sécuritaires qu'a connues le Niger ces dernières années ont conduit le gouvernement à opérer à des recrutements massifs. Les effectifs de la fonction publique ont ainsi augmenté d'environ de 26 mille entre 2011 et 2015 portant les effectifs à 75.600 (dont 14.200 au compte de l'éducation et 2.000 pour la santé, 2.000 pour les institutions et 3.500 pour la sécurité hors militaire et gendarmerie). Ces recrutements ont entraîné une augmentation soutenue de la masse salariale qui

passé de 4,5 pour cent du PIB à 2011 à 5,9 pour cent du PIB en 2015. Pour inverser la tendance, le gouvernement entend procéder à un recensement biométrique des fonctionnaires, avec l'appui de la Banque mondiale pour la mise en place d'une gestion moderne des effectifs et de la masse salariale permettant de lier les recrutements aux besoins réels qui prennent en compte les départs à la retraite et les services publics à offrir. En plus il procédera à la bancarisation des salaires.

6. Les dépassements de dépenses durant l'exécution du budget 2015 a été surtout tirée par l'accélération des projets d'investissement sur ressources propres. Les dépenses courantes totales ont été contenues en dépit des dépassements sur la masse salariale (FCFA 8,2 milliards -0,1 pour cent du PIB- absorbés par les forces de défense nationale). Par contre, les dépenses d'investissement sur ressources propres ont dépassé les prévisions d'environ FCFA 72,9 milliards (1,7 pour cent du PIB). Ces dépassements sont expliqués en grande partie par la sous-estimation de la contribution budgétaire au financement des projets d'investissements extérieurs au titre des impôts non perçus pour FCFA 47,4 milliards, ainsi que par l'accélération de l'exécution de certains projets dans les domaines des infrastructures, de la sécurité, de l'éducation, et du développement rural. Les dépenses d'investissement sur ressources extérieures ont dans l'ensemble été exécutées légèrement en dessous des prévisions.

7. Le déficit budgétaire s'est ainsi aggravé. L'exécution budgétaire s'est soldée par un déficit de base de 7,5 pour cent du PIB contre un objectif du programme de 5,5 pour cent. Les recettes totales ont été inférieures aux prévisions de FCFA 16.2 milliards (0,4 pour cent du PIB) et les dépenses en capital sur ressources propres au-dessus des prévisions de FCFA 72,9 milliards (1,7 pour cent du PIB). Bien que les recettes fiscales hors ressources naturelles ont augmenté de 1,7 pour cent en 2015 par rapport à 2014, les ressources fiscales ont enregistré une moins-value de près de FCFA 39,7 milliards (0,9 pour cent du PIB) par rapport à l'objectif du programme. Les recettes des impôts sur les revenus et des taxes sur les biens et services, particulièrement celles provenant des secteurs minier et pétrolier, ont baissé de presque FCFA 39,3 milliards par rapport à 2014 et ont été plus faibles que prévu. Les recettes attendues de l'opération sur les restes à recouvrer (RAR) n'a rapporté que FCFA 4,4 milliards sur une prévision de quelque FCFA 12 milliards, beaucoup de contribuables faisant face à des difficultés de trésorerie. Une moins-value de FCFA 17,5 milliards a également été enregistrée sur les recettes sur le commerce international, traduisant la baisse des exportations de carburant ainsi que des difficultés inattendues au niveau des exportations et réexportations vers le Nigéria, notre principal partenaire commercial dans la région. La forte augmentation des importations en 2015 reflète l'accroissement des importations liées à la sécurité. Les recettes non fiscales régulières ont également affiché une contreperformance de presque FCFA 10,3 milliards suite surtout au non encaissement des dividendes attendus des secteurs minier et pétrolier. Les recettes de privatisation de FCFA 3,5 milliards attendues de la restructuration d'une banque publique (BIA Niger) n'ont pas été encaissées. Le manque à gagner total sur les recettes fiscales (FCFA 51,7 milliards) a été compensé par l'encaissement d'une recette exceptionnelle de FCFA 34 milliards sur une vente de licence 3G à une compagnie de téléphonie.

8. Ce déficit important a été financé par l'accumulation d'arriérés intérieurs et le recours au financement intérieur. Un effort important a été enregistré dans la mobilisation des appuis

budgétaires. Ainsi, sur une prévision de FCFA 160,4 milliards, le gouvernement a pu mobiliser FCFA 140 milliards. En outre, le gouvernement a fait des efforts dans la réduction des arriérés de paiement intérieurs, en partie grâce à l'émission de titres pour FCFA 38,8 milliards (0,9 pour cent du PIB). Tous les arriérés antérieurs à fin 2014 n'ont cependant pas pu être payés comme prévu au programme, et à fin 2015, il subsistait un stock impayé de FCFA 17,4 milliards. Par ailleurs, au cours de 2015 il y a eu accumulation de nouveaux arriérés de FCFA 71,7 milliards. Enfin, le gouvernement a recouru au financement intérieur plus important que prévu, notamment par un retrait plus important que prévu sur les dépôts de l'État à la BCEAO de FCFA 32,1 milliards (0,8 pour cent du PIB).

Evolution de l'économie au cours du premier trimestre de 2016

9. La situation économique au premier trimestre 2016 au Niger a subi l'effet de la période électorale et la persistance de la situation sécuritaire. L'engagement des acteurs économiques dans la campagne électorale et les risques liés aux troubles électoraux ont contribué à ralentir les activités économiques. L'inflation a été contenue autour de 1,1 pour cent en glissement annuel à fin mars. La masse monétaire a progressé de 3 pour cent depuis fin décembre soit 5,8 pour cent en progression annuelle. Le niveau du crédit au secteur privé a légèrement augmenté.

10. L'exécution du budget au cours du premier trimestre 2016 a été soumise aux mêmes pressions qu'en 2015. Les moins bonnes performances des recettes des secteurs miniers et pétroliers continuent à marquer le pas et la masse salariale s'est accrue plus que prévu, mais les autres types de dépenses ont été contenus. A fin mars 2016, les recettes totales ont été mobilisées à hauteur de FCFA 146,8 milliards soit une baisse de 12,8 pour cent (FCFA 21,6 milliards) par rapport à la même période en 2015. Cette baisse de recettes se répartit par FCFA 4,5 milliards pour la Douane, provenant des moins-values au niveau des droits à l'importation⁶ et les taxes liées à la réexportation vers le Nigéria, et de FCFA 15,9 milliards au niveau de la DGI résultant d'une faible mobilisation de l'ISB, la TVA, la TIPP, la redevance minière et les droits d'accises. Au niveau des dépenses, les salaires continuent de subir la pression sécuritaire et l'effet de la prise en charge financière des nouveaux fonctionnaires dans les domaines sociaux tels que l'éducation et la santé. Par contre, les autres types de dépenses, y compris les dépenses en capital sur ressources intérieures, ont connu une faible exécution permettant de limiter le déficit de base à seulement FCFA 2,3 milliards de plus que son niveau de fin mars 2015. Le financement intérieur a été de FCFA 20,1 milliards en dessous de son niveau de fin mars 2015, soit presque l'équivalent de la mobilisation des appuis budgétaires au cours du trimestre FCFA 19,4 milliards (FCFA 17,6 milliards auprès de l'Arabie Saoudite et le reste auprès du Nigéria).

⁶ Les importations au cours du premier trimestre 2016 ont baissé d'environ 40 pour cent par rapport au premier trimestre de 2015. La dépréciation du FCFA par rapport au dollar et les incertitudes entourant les périodes électorales au Niger et au Bénin, principal corridor d'importation du Niger, ont contribué au ralentissement du commerce extérieur.

Performance du programme économique et financier a fin décembre 2015 et à fin mars 2016

11. Plusieurs critères de performance du programme à fin décembre 2015 ont été atteints malgré la persistance des différents chocs et la moins-value sur la mobilisation des appuis budgétaires.

Les critères de réalisation continus relatifs à la non accumulation d'arriérés extérieurs et au non recours aux emprunts ou garanties extérieurs non concessionnels et de court terme (moins d'un an) ont été respectés (Tableau 1). Par contre, les critères de performance quantitatifs relatifs au financement intérieur net de l'État et à la réduction nette des arriérés intérieurs n'ont pas été observés. De même, les cibles indicatives sur les recettes et le solde budgétaire n'ont pas été atteints. Cependant, la cible indicative relative aux dépenses de réduction de la pauvreté a été respectée.

12. Les performances du programme se sont améliorées au cours du premier trimestre 2016.

La situation budgétaire s'est améliorée au cours du premier trimestre de 2016, reflétant la faible exécution des dépenses en capital financées sur ressources propres. Ainsi les cibles indicatives de fin mars 2016 relatives au financement intérieur net du gouvernement, à la réduction des arriérés intérieurs, à la dette extérieure ont été respectées, malgré la persistance des problèmes sur la mobilisation des recettes. En effet l'impact de la baisse des prix des ressources naturelles couplé avec la situation économique dans la sous-région a contribué à peser sur la mobilisation des recettes qui ont été plus faibles que prévu de FCFA 28,1 milliards. La limitation des dépenses publiques ont permis de limiter la déviation du déficit de base par rapport à l'objectif de fin mars à FCFA 6,4 milliards.

13. La plupart des repères structurels prévus pour la période sous revue ont été observés.

Les rapports trimestriels sur la gestion de la dette ont été régulièrement élaborés et soumis au Comité interministériel de suivi de la politique d'endettement et de négociation des aides budgétaires. Le niveau des paiements par anticipations (PPA), était de 2,1 pour cent des dépenses ordonnancées à fin décembre 2015 et 2,9 pour cent à fin mars 2016, en deçà de l'objectif de 5 pour cent. Le comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier a été mis en place par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 9 mars 2016 (prévu pour fin février 2016). La première phase de migration vers SYDONIA World aux six bureaux interconnectés (quatre à Niamey, Torody et Gaya) a été réalisée le 11 avril 2016 et la cérémonie de lancement a eu lieu le 13 avril 2016, avec retard (à cause essentiellement du retard dans la livraison du matériel et des logiciels informatiques). Les 6 bureaux centralisés déjà couverts collectent environ 66 pour cent des recettes de la DGD. Le repère annuel sur la passation des marchés n'a pas été observé.

14. D'autres réformes structurelles se poursuivent.

Le Secrétariat Permanent de suivi de la politique d'endettement de l'État et de négociation des aides budgétaires, mis récemment en place, a établi un programme d'activités. La mise en œuvre de ce programme a abouti au cours du dernier trimestre de 2015 à un état des lieux de la dette publique, l'élaboration de la note d'orientation de la politique nationale d'endettement public, l'adoption du calendrier des émissions obligataires de 2016 et d'une note sur les critères de soutenabilité des contrats de partenariat public privé (CPPP), et l'émission d'avis sur la viabilité budgétaire sur plusieurs projets de

conventions de prêts et dossiers de CPPP instruits. Les réformes de modernisation de l'administration des douanes (DGD) se sont poursuivies et vont s'accélérer avec la migration récente vers Sydonia World.

15. D'autres progrès sont notés au niveau de l'administration des douanes. Un CPPP a été attribué à une compagnie privée (Geo-track) en mars 2016 en vue d'améliorer l'escorte douanière par une meilleure localisation des flux de marchandises afin de réduire les déperditions. La DGD est aussi en train de renforcer le contrôle des magasins sous douane à travers la mise en œuvre du contrat de concession des magasins de Niamey avec Bolloré et les autres magasins sous douanes avec la chambre de commerce dont l'aménagement du parc douanier de Maradi. En ce qui concerne les parcs privés de Maradi, l'administration des douanes les a réduits de 15 à 3. Cependant l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers avec les pays limitrophes n'a pas pu se faire à fin décembre 2015 comme prévu car conditionnée au passage à Sydonia World. En vue de permettre l'extension de Sydonia World aux bureaux périphériques, la DGD a entamé depuis avril 2016 la réalisation de l'interconnexion de toutes les unités douanières via internet et au réseau VSAT pour stabiliser l'interconnexion entre les bureaux douaniers.

16. Au niveau de la gestion des finances publiques, des progrès ont été notés dans la mise en œuvre compte unique. Le processus de mise en place du compte unique du Trésor (CUT) se poursuit. En particulier, le processus devant conduire à la clôture des comptes s'est poursuivi, et dans ce cadre deux projets de conventions ont été préparés, l'un avec la BCEAO pour la tenue de comptes et l'autre avec quelques banques commerciales qui seront sélectionnées à l'issue d'un appel d'offres pour exercer la fonction de « Caissier de l'État » dans les zones non couvertes par la BCEAO. En ce qui concerne l'audit de la fonction publique et des salaires prévue pour fin 2016, le gouvernement a soumis à la Banque mondiale les termes de référence pour la réforme de la gestion des agents de l'administration publique. L'assistance devrait déboucher sur l'établissement d'un fichier biométrique pour l'ensemble des agents rémunérés par l'État.

17. Des progrès ont également été faits pour la mise en place des budgets programmes. Dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA de 2009 en matière de gestion des finances publiques et de la loi organique relative aux lois de finances de 2012, la Direction Générale du Budget (DGB) a produit une feuille de route pour la mise en place des budgets-programmes au Niger. L'assistance technique du FMI (FAD et Afritac) s'est également poursuivie en vue de la préparation du budget d'investissement 2017 sous forme d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP). Par ailleurs, le gouvernement a préparé un rapport d'exécution du Programme de Réformes en matière de gestion des Finances Publiques (PRGFP III) et a adopté un plan d'actions du programme intérimaire de réforme pour 2016. Enfin, avec l'assistance de l'Union Européenne, une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA (*Public expenditure and financial accountability*) a été initiée. Le rapport PEFA, qui sera finalisé d'ici fin juillet 2016 servira de base à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réforme de gestion des finances publiques avant fin 2016.

Perspectives économiques et politique budgétaire pour 2016

A. Perspectives économiques pour 2016 et le moyen terme

18. Les perspectives macro-économiques pour l'année 2016 et le moyen terme sont favorables, mais sont soumises à divers risques. La croissance devrait s'accélérer à 5,2 pour cent en 2016, reflétant une bonne campagne agricole, au relèvement attendu de la production de la SORAZ, la poursuite de la mise en œuvre de grands chantiers, la cimenterie de Kao, ainsi que le début de production électrique de la centrale thermique de Gorou-Banda. La croissance à moyen terme devrait dépasser 6 pour cent, soutenue par le démarrage d'autres importantes infrastructures routières, la reprise du projet Imouraren, ainsi que le début des travaux de construction de l'oléoduc pour l'exportation du pétrole brut prévue en 2019, et l'inflation resterait contenue à moins de 2 pour cent en moyenne annuelle. Ces perspectives sont soumises à des risques liés aux chocs climatiques, aux chocs sur les prix à l'exportation du pétrole ainsi qu'à de possibles retards dans le projet de construction de l'oléoduc, et de l'uranium, et aux tensions sécuritaires liées à une persistance du conflit avec Boko-Haram.

19. Le compte courant (hors dons) devrait légèrement se détériorer en 2016 et s'améliorer progressivement par la suite. Pour 2016, il devrait se situer à 17,8 pour cent du PIB contre 17,5 pour cent en 2015. Les exportations resteront faibles en l'absence d'un relèvement des prix d'uranium, du pétrole, et de l'or, alors que les exportations et réexportations vers le Nigeria continueront d'être limitées. Les importations devraient cependant diminuer, en raison de l'achèvement de certains grands projets d'investissements publics et de la non-reconduction des grandes importations sécuritaires réalisées en 2015. Il est prévu un retard dans la mise en œuvre des grands projets, lourds en importation, dans le secteur des industries extractives et des transports (la mine d'uranium d'Imouraren, le champ pétrolier d'Agadem, l'oléoduc pour l'exportation de pétrole brut par le Tchad, et le tronçon de la ligne ferroviaire Dosso-Cotonou). La réduction prévue de l'aide extérieure serait compensée par une reprise des investissements directs étrangers. En conséquence, à compter de 2016, la balance des paiements enregistrerait à nouveau des excédents et les réserves internationales nettes devraient augmenter davantage.

B. Politique budgétaire pour 2016

20. Le cadre budgétaire pour 2016 a été révisé pour tenir compte de la faible performance des recettes en 2015 et au cours du premier trimestre de 2016 et de la nécessité de ramener les dépenses publiques à des niveaux soutenables. La loi des finances rectificative vise à amorcer le processus de consolidation budgétaire nécessaire pour préserver la viabilité financière à moyen et long termes. Le nouveau cadre budgétaire tient compte des performances fiscales et économiques de fin décembre 2015 et du premier trimestre de 2016 (par exemple moins-values de recettes et le niveau des dépenses), et traduit la volonté du gouvernement de s'engager à réaliser les ajustements budgétaires requis tout en préservant ses priorités, tout en tenant compte aussi des objectifs stratégiques déclinés dans le Document de Développement Economique (DDE). Un projet de loi de finances rectificative 2016 conforme à ce cadre budgétaire a été approuvé par le Conseil des Ministres le 29 mai 2016 et par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 (**action préalable**).

Ce projet de budget prévoit un déficit de base de 3,8 pour cent du PIB, une baisse des recettes intérieures de FCFA 49,9 milliards (1,1 pour cent du PIB) par rapport à la loi des finances initiale et une réduction des dépenses financées sur ressources intérieures de FCFA 48,7 milliards (1,1 pour cent du PIB) par rapport aux prévisions budgétaires de la LFI 2016.

21. Les recettes totales hors recettes exceptionnelles et les recettes fiscales continueront à augmenter en 2016 par rapport à 2015, malgré l'ajustement des recettes à la baisse. Les recettes ont été révisées à la baisse de FCFA 49,9 milliards (1,1 pour cent du PIB) pour refléter les moins-values attendues sur les impôts sur le revenu et de biens et services liées à la baisse des activités en 2015 et l'aggravation des difficultés dans les secteurs minier et pétrolier, et la baisse des recettes d'exportation et de réexportation. L'accélération des réformes au niveau de la Douane et les nouvelles initiatives devraient limiter les pertes de recettes à FCFA 20,1 milliards par rapport à la LFI 2016. Le total des recettes fiscales devrait passer de FCFA 684,8 milliards (16,1 pour cent du PIB) en 2015 à FCFA 752,7 milliards (16,9 pour cent du PIB) en 2016. Cette performance traduit essentiellement le rendement des mesures de renforcement des administrations fiscale et douanière. Quant aux recettes non fiscales, elles baisseraient de FCFA 47,2 milliards en 2016 dû à la non reconduction des recettes exceptionnelles perçues en 2015. A fin 2016, il est prévu une réduction nette d'arriérés FCFA 58,4 milliards. Le déficit budgétaire de base (FCFA 170,1 milliards) et la réduction nette des arriérés (FCFA 58,4 milliards) seront financés par des appuis budgétaires (FCFA 118 milliards). Ce montant comprend des dons de la part de l'Union européenne (FCFA 38 milliards), l'Arabie Saoudite (FCFA 17,6 milliards), de la France (FCFA 6,5 milliards) et des autres bailleurs de fonds (FCFA 5 milliards), et des prêts concessionnels contractés auprès de la Banque mondiale (FCFA 29,5 milliards), de l'Agence Française de Développement (FCFA 13,1 milliards) et de la Banque africaine de développement (FCFA 8,2 milliards). L'émission nette d'obligations du Trésor serait limitée à FCFA 137,1 milliards, dont FCFA 70 milliards pour éponger les arriérés de 2015.

22. La consolidation budgétaire implique un contrôle accru des dépenses courantes, ainsi qu'une rationalisation des dépenses d'investissement tout en protégeant les dépenses des secteurs prioritaires. Les dépenses courantes baisseraient de 0,2 point de pourcentage du PIB à 15,4 pour cent du PIB par rapport à 2015 et les salaires aussi baisseront de 0,1 pour cent du PIB malgré une hausse en termes nominaux pour accommoder la pression sécuritaire et répondre aux besoins des secteurs de la santé et de l'éducation. Les dépenses de subvention et transfert augmenteront de 0,3 pour cent du PIB mais largement compensées par la baisse de 0,7 du PIB des dépenses en biens et services. Cette baisse des dépenses courantes primaires s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à contrôler ce type de dépenses à travers notamment la rationalisation des achats de biens et services, la diminution des dépenses non prioritaires comme les voyages, et l'exploitation du résultat des contrôles administratifs des effectifs et des salaires entrepris en 2015. Les dépenses d'investissements sur ressources propres baisseront de 3,8 pour cent du PIB par rapport à 2015, soit une réduction de 1,1 pour cent du PIB par rapport à la LFI 2016. Cet ajustement reflète l'accélération du rythme des investissements pluriannuels en 2015 et le souci de consolidation budgétaire du gouvernement. Cependant, les investissements sur financement extérieurs augmenteront de 1,4 point de pourcentage du PIB en raison des efforts en matière de mobilisation des ressources extérieurs et l'amélioration de la capacité d'absorption.

Cette orientation budgétaire ne modifie pas les priorités établies dans la LFI qui sont réaffirmées dans la nouvelle stratégie de développement contenue dans le DDE à savoir : (i) la sécurité des biens et des personnes ; (ii) l'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ; (iii) la poursuite de l'initiative 3N et la sécurité alimentaire ; (iv) les infrastructures et l'énergie ; et (v) l'éducation et la santé.

23. Le gouvernement continue à mettre l'accent sur la réduction des arriérés intérieurs. Le nouveau cadre budgétaire vise à payer tout le stock des arriérés existant à fin 2015 (FCFA 89,1milliards) et à limiter les fonds en route à FCFA 30 milliards en fin d'exercice, correspondant à moins de deux semaines de dépenses sur ressources propres. Cela implique une réduction nette de FCFA 58,4 milliards à fin 2016. L'apurement des arriérés de fin 2015 se fera en partie en espèces (FCFA 17,4 milliards de reliquats du stock de fin 2014) à réaliser avant fin juin 2016 et par émission de titres pour FCFA 70 milliards dont FCFA 30 milliards sous forme d'obligations et FCFA 40 milliards auprès du système bancaire local.

24. L'émission de ces titres et le suivi des paiements nécessitera un suivi rapproché. A cet effet, le gouvernement s'engage à mettre en place un comité de suivi de l'apurement des arriérés. Le comité veillera à la conception du programme d'émissions des titres, et participera à l'identification des créanciers de l'État et aux paiements effectifs et à date des arriérés. Le Fonds monétaire aura un rôle d'observateur à jouer.

25. Pour sortir de ce cycle vicieux d'accumulation d'arriérés, le gouvernement entend renforcer la gestion budgétaire. Afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés, des mesures ont été prises pour s'assurer l'application rigoureuse des procédures d'exécution du budget et le respect des délais de clôture, conformément à la circulaire du ministre des Finances de 2014 tout en essayant de réduire les délais actuels de la journée complémentaire de trois mois pour se rapprocher à un mois (loi organique de 2012). En particulier, (i) le gouvernement va préparer un plan d'engagement et de trésorerie pour le troisième et quatrième trimestre (**action préalable**) ; (ii) le gouvernement va commencer dans le cadre du budget 2017 à budgétiser les investissements en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour 4 secteurs (sécurité, équipement, développement rural, et éducation) ; (iii) un service au sein de la DGB centralise hebdomadairement la situation des engagements qui est communiquée régulièrement au Comité de régulation et de trésorerie ; et (iv) une instruction du Premier Ministre indiquant la responsabilité financière des gestionnaires de crédit dépassant leur crédits budgétaires a été prise.

26. Une autre priorité de la loi des finances rectificative est la mise en place d'un dispositif effectif pour le contrôle des dépenses. Dans le cadre de la maîtrise et du contrôle de l'exécution des dépenses publiques, le gouvernement prendra des mesures pour rendre effectif le fonctionnement du comité de régulation budgétaire et de gestion de trésorerie (CRGT) tout mettant un accent sur le volet régulation budgétaire et en renforçant la communication sur le fonctionnement et les résultats de ses activités. Ce comité sera renforcé par la création d'un comité de régulation interministériel présidé par le premier ministre (**action préalable**) qui inclura les principaux départements pourvoyeurs de recettes et consommateurs de crédit pour orienter et valider les travaux du CRGT. Ce Comité pourrait se réunir une fois par trimestre avant la libération

des crédits trimestriels pour décider, en fonction de la trésorerie disponible et attendue, du contenu des crédits à libérer et leur niveau. Si nécessaire, le comité se réunirait une fois par mois pour réajuster les plans d'engagements et de trésoreries en cas d'écartement significatif des recettes par rapport aux projections ou que de nouvelles priorités de dépenses apparaissent. Ce comité devrait aider à renforcer le pouvoir de régulation du Ministre des Finances, favoriser une meilleure programmation des dépenses et leurs paiements au Trésor, tout en limitant les pressions actuelles exercées par les Ministres sectorielles résultantes de leur faible appropriation des programmes de libération des crédits (pourtant ils sont acteurs clés de l'exécution de la dépenses publiques). Le bon fonctionnement du dispositif pourrait contribuer à résoudre le problème récurrent d'accumulation d'arriérés et enrayer leurs effets négatifs sur la provision des services critiques à l'économie nationale.

C. Réformes structurelles

27. Les réformes structurelles visent à atteindre les objectifs macroéconomiques du Programme de Renaissance Acte II déclinés dans le DDE pour 2016-19 tout en renforçant la résilience de l'économie aux chocs. Les objectifs de développement du gouvernement restent centrés sur la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, tout en maintenant la viabilité budgétaire et l'habilité à répondre aux besoins de base de la population et à éliminer à terme la pauvreté. Dans ce contexte, les réformes structurelles pour la période 2016 se concentrent sur la mobilisation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et des ressources naturelles, le renforcement du secteur financier, ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Mobilisation des recettes intérieures

28. La réforme en matière de mobilisation recette se concentrera sur le renforcement de la gouvernance et la sécurisation des recettes. La manipulation des grosses sommes liquides résultant de la prédominance du paiement en numéraire de l'impôt rend vulnérable à la fois les agents des régies financières (tentation à la fraude et aux attaques) et les recettes qui sont moins sécurisés. L'un des facteurs qui contribue au paiement en cash de l'impôt est le fait que l'alternative au paiement par cash comporte un coût financier pour le contribuable (frais de certification des chèques ou du virement bancaire). Le gouvernement s'engage à faciliter le paiement de l'impôt tout évitant le recours au cash à travers la suppression dans les meilleurs délais de l'exigence du chèque certifié comme moyen de paiement de l'impôt, l'identification de guichets bancaires pouvant recevoir le paiement des impôts pour les contribuables ayant une préférence au paiement en numéraire (comme le secteur informel). Nous allons discuter avec la BCEAO de la possibilité d'assurer l'enlèvement des fonds collectés au niveau des régies de recettes pour leur transfert physique aux comptes du Trésor public.

29. Au niveau de la douane trois réformes majeures visant au renforcement de la gouvernance et le contrôle des opérations douanières seront poursuivies pour renforcer la mobilisation des recettes. Il s'agira de :

- Réduire significativement les délais d'apurement des dossiers de douanes. La migration vers SYDONIA world et l'interconnexion entre les principaux postes douaniers devrait permettre la facilitation du circuit douanier entre le moment de l'entrée de la marchandise sur le territoire et la formalité douanière au poste de douane de destination. La pratique qui consiste à différer l'apurement des dossiers en douane est incompatible avec les fonctionnalités de SYDONIA world et devrait être proscrite, car elle risque de perpétuer le dualisme, procédures informatiques/procédures manuelles et le maintien des registres divers et variés dont l'utilité paraît peu évidente.
- Le renforcement de la coopération douanière et d'échange d'information régulière entre les administrations douanières de la sous-région. Etant donnée le retard enregistré dans le cadre de l'interconnexion entre la douane Nigérienne et les ports partenaires, l'administration des douanes s'engage à procéder à un contrôle mensuel sur des dossiers sélectionnés sur la base du risque, en utilisant la possibilité qui lui est offerte de se procurer des informations douanières sur les marchandises à destination du Niger dans le cadre des dispositions de la coopération internationale en matière de douane.
- L'exigence de la certification de la valeur pour la recevabilité des déclarations douanières. Dans plusieurs postes de douane les valeurs sont fixées par les chefs de bureau sans références aux valeurs communiquées par la société en charge de la certification de la valeur. Pour limiter les fraudes, la DGD procéder à la mise en place d'un champ bloquant dans le système information pour que la certification de la valeur soit de mise pour toutes les déclarations de marchandises au-delà d'un seuil FCFA 3 millions.

30. L'administration des douanes va aussi poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique de réforme dont un des axes est le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. Certaines réformes ont déjà été entamées, en particulier : (i) la révision du Code Général des Douanes qui attend d'être validé et adopté ; (ii) l'élaboration en cours d'un manuel de procédures dont la finalisation interviendra après l'adoption du Code Générale des douanes par le parlement au cours de sa deuxième session ordinaire prévue de septembre à décembre 2016 ; (iii) l'adoption en avril 2016 du projet de loi modifiant et complétant la loi No. 2013-31 du 04 juillet 2013 portant Statut Autonome du Personnel de cadre des Douanes ; (v) la restructuration de la DGD dont l'arrêté de restructuration a été signé en août 2015.

31. L'autre axe important des réformes de l'administration des douanes vise à accroître les capacités de traitement de l'information. L'objectif des réformes est d'accélérer la mise en place d'un système d'information informatisé. En particulier, ce programme inclut : (i) l'adoption du plan de développement informatique qui a déjà abouti à l'attribution des marchés pour l'interconnexion et l'acquisition d'équipements informatiques qui seront exécutés dans un délai de six mois ; (ii) l'interconnexion des autres unités douanières au serveur unique à compter de fin septembre 2016 ; (iii) l'extension du transit électronique de douane (existant au niveau de Niamey, Torody et Gaya) aux principaux postes de Douane avant fin septembre 2016 (repère structurel) une fois l'interconnexion terminée ; (iv) la généralisation de la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World qui est en cours avec l'appui financier de la Banque mondiale et technique de la Conférence

des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) ; celle-ci est effective dans les six bureaux interconnectés depuis le 11 avril 2016 et sera étendue sur les autres postes de douane avant fin septembre 2016 ; (v) la mise en place d'un Guichet unique de dédouanement des véhicules à travers un CPPP signé depuis 2014 et qui sera opérationnel à partir de juin 2016 ; (vi) la mise en consommation de certains produits qui font l'objet de déclaration abusive en transit (le riz, les huiles végétales, le sucres, etc.) avant leur réexportation ; et (vii) le suivi informatique de la gestion des exonérations et des autres régimes économiques intégrant les exonérations du budget de l'État. La migration vers SYDONIA World renforcera le suivi des exonérations qui, depuis juillet 2015, était assuré par une application informatique de gestion des procès-verbaux des calculs fiscaux développée par les services des douanes avec l'appui financier des bailleurs de fonds. En outre, un comité interministériel sera créé pour rationaliser le cadre d'octroi des exonérations et s'assurer que les exonérations sont bien reflétées dans le budget.

32. La Direction générale des Douanes va également poursuivre le programme de facilitation douanière et de lutte contre la fraude. La DGD entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) la finalisation d'une étude sur la main levée avec l'appui de l'Organisation Mondiale des Douanes et le Millenium Challenge Corporation (MCC), dans le but de réduire les délais de dédouanement (l'étude est réalisée et un atelier de validation a été organisée en juillet 2015 ; la MCC va aider à la mise en œuvre des recommandations de l'étude) ; (ii) la possibilité de dédouanement anticipé des marchandises après la migration à SYDONIA World; (iii) le renforcement de l'assistance administrative avec le Bénin, et le Togo, notamment à travers l'interconnexion avant la fin de décembre 2016 ; (iv) l'adoption d'une approche basée sur les risques dans la programmation des contrôles et le renforcement des brigades de contrôle qui sera mise en œuvre avant la fin de décembre 2016; (v) le renforcement du suivi des exonérations avec la migration à SYDONIA World ; et (vii) un meilleur suivi des réexportations vers le Nigéria grâce à l'aménagement d'un espace de stationnement de 49 ha à Maradi près de la frontière avec le Nigéria pour accueillir l'ensemble des camions en transit et une meilleure gestion des magasins sous douane de Maradi par la CCIN.

33. La DGI s'emploiera à réaliser deux réformes majeures pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales. A savoir :

- L'extension de la compétence de la DGE et dans une certaine mesure la DME à toutes les entreprises éligibles à leurs contrôles quel que soit leur localisation au niveau du pays. Il a été constaté que seul les entreprises minières se trouvant à l'intérieure sont gérées par la DGE ; Toutes les autres quelques soit leur taille, à l'exception de celle couverte par Maradi sont gérées au niveau des bureaux régionaux qui ont une compétence limitée. A partir de septembre 2016, la DGI s'emploiera à analyser les dossiers fiscaux des entreprises domiciliées dans les régions et à rattacher progressivement à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) tous les contribuables ayant atteint le seuil de 500 millions de chiffres d'affaires. Et dans un second temps les autres entreprises de la taille des entreprises gérées au niveau de la DME sont transférées à la DME.

- La mise en place du mécanisme de remboursement de crédits TVA. Le bon fonctionnement d'un système de paiement de la TVA nécessite un bon cadre permettant le traitement des demandes de remboursements de la TVA et leur paiement effectifs. C'est pourquoi, le 6 mai 2016, le ministre des finances a pris l'arrêté permettant l'ouverture du compte séquestre de remboursement de crédits TVA et qui était l'essentiel de ce qui reste à faire dans le dispositif actuel de remboursement de crédits TVA. Le Gouvernement s'engage à le rendre fonctionnel avant fin juin 2016 et procéder à l'apurement des dossiers de remboursement de crédits TVA avant fin décembre 2016 surtout en ce qui concerne les crédits TVA du secteur minier qui est en difficulté.

34. La DGI aussi poursuivra les réformes pour la simplification et l'adaptation du cadre de la législation fiscale. Plusieurs mesures sont en cours. Il s'agit principalement (i) de la mise en œuvre du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC), (ii) l'opérationnalisation du Comité Arbitral des Recours Fiscaux (CARFI), (iii) la réalisation de l'étude sur le renforcement du cadre statistique et du circuit administratif de l'assiette fiscale, (iv) le renforcement du maillage territorial par la mise en place des services fiscaux, (v) l'assainissement du fichier des contribuables et le renforcement du suivi, (vi) la publication des résultats de la brigade de contrôle mixte DGI/DGD. Les arrêtés de mise en œuvre de la CARFI ont été signés par le Ministre des Finances, un local a été attribué et les consultations avec le secteur privé ont conduit à son lancement officiel le 31 mai 2016.

35. La DGI va aussi accélérer la mise en œuvre des réformes organisationnelles. Le 29 avril 2015, le Ministre des Finances a pris un arrêté (No 0157) portant organisation des services centraux et déconcentrés de la DGI, et en novembre 2015, 117 cadres ont également été mis à la disposition de la DGI. La réorganisation permettra une meilleure segmentation des dossiers gérés par les différentes entités de la DGI. L'objectif est de mieux cibler et suivre les différentes catégories de contribuables, conformément à la circulaire fixant les seuils pour les grandes, moyennes, et petites entreprises, et le seuil d'assujettissement à la TVA établi par la loi de finances de 2013. Les responsables des structures créées ont déjà été nommés. Déjà la gestion améliorée du fichier des entreprises commence à porter des résultats appréciables, avec la diminution sensible du taux de défaillance à toutes les catégories d'impôt et du relèvement du taux de déclaration spontanée, notamment au niveau de la TVA. Le taux de défaillance demeure à environ 2 pour cent à la Direction des grandes entreprises (DGE), alors qu'il a été réduit de 17,5 pour cent en 2014 à 12,1 pour cent en 2015 à la Direction des moyennes entreprises (DME). Toutefois, malgré ces résultats, des progrès restent à faire pour baisser davantage le taux de défaillance et maîtriser les exonérations, de façon à rehausser la part des recettes des moyennes entreprises dans les recettes totales de la DGI. Pour ce faire, la DME va continuer à assainir le fichier des contribuables, et renforcer le suivi et la relance des contribuables, pour réduire davantage le taux de défaillance moyenne autour de la norme de 10 pour cent contre 20 pour cent à la fin de 2015 et 44 pour cent à fin 2014.

36. Le gouvernement va poursuivre les mesures de réorganisation du contrôle fiscal. Un nouvel organigramme des services a été mis en place afin de renforcer le dynamisme des unités, notamment ceux chargés de la recherche et de baser le contrôle sur une approche risquée. Une

brigade mixte des administrations douane et impôts a été mise en place et a entamé le contrôle sur 40 dossiers dont les résultats sont attendus très prochainement. La création de brigades régionales d'enquêtes et de recherches dans les huit (8) directions régionales permettra d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'activité de contrôle. Le contrôle fiscal sera décentralisé progressivement vers les services de gestion, la DCF prenant à terme un rôle de pilotage stratégique. Une expérience pilote a été initiée à la DME avant une future généralisation. L'informatisation intégrale des services est prévue par la mise en place d'une nouvelle application informatique intégrée, dénommée Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC). En septembre 2015, la DGI a recruté une entreprise pour l'informatisation et le développement du système informatique, et une autre entreprise a été recrutée en mars 2016 pour la formation du personnel à l'utilisation de ce nouvel outil. La DGI bénéficie de l'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC).

37. Enfin, les fonctions du contrôle et de l'audit internes seront renforcées. Le gouvernement est en train de renforcer les ressources humaines pour améliorer le contrôle et l'audit internes. Le renforcement du partenariat de la DGTCP et la Cour des Comptes (pour un meilleur suivi de l'activité des receveurs et l'édition de guides de procédure), permettrait la professionnalisation du corps d'inspection des services. En ce qui concerne l'audit interne, des programmes pilotes visant à rendre plus efficace les opérations ont été mis en place au niveau de la Direction des grandes entreprises, du centre de Niamey 2 et de la recette de Niamey 3 qui vont être progressivement étendus à l'ensemble des services de la DGI.

38. La Direction Générale du Trésor et la Comptabilité Publique (DGTCP) est en train de renforcer ses procédures comptables pour améliorer les recettes collectées. Le gouvernement a procédé au recensement des potentialités sur les ressources internes non fiscales et à la création d'un bon nombre de régies des recettes, afin de les recouvrer au profit du budget de l'État. En outre, la DGTCP a procédé à l'actualisation des comptes dormants et ou inactifs dans la perspective de l'établissement du compte unique du trésor. Les autres actions réalisées au titre de la DGTCP sont notamment la réduction des soldes des comptes d'imputation provisoire des opérations budgétaires, le rattrapage des retards dans la production des états financiers annuels de l'État (comptes de gestion des comptables principaux du Trésor) et un meilleur suivi des arriérés de paiements intérieurs et des restes à payer.

39. La Direction Générale du Patrimoine de l'État entreprend des actions en vue d'assurer une meilleure gestion du patrimoine de l'État et la tenue d'une comptabilité matière fiable. En outre, des efforts importants ont été entrepris pour accélérer le processus de réforme de la comptabilité des matières. Cette réforme est initiée par l'adoption du décret de base portant comptabilité des matières, de l'arrêté portant nomenclature des biens publics et de l'arrêté fixant les supports de la comptabilité matières – la mise en place du comité interministériel chargé des recensements sur le terrain – recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du manuel de procédures de la tenue de la comptabilité des matières. S'agissant du suivi du portefeuille de l'État, la nouvelle direction des entreprises publiques et du portefeuille de l'État, mise en place a procédé à un recensement de l'ensemble des sociétés disposant d'une participation de l'État et obligation est

maintenant faite aux représentants de l'État dans les différents conseils d'administration de rendre compte pour faciliter le suivi de ces entreprises.

Gestion des finances publiques

40. En 2016 et dans le moyen terme, le gouvernement veillera à ce que l'exécution du budget soit marquée par un renforcement de la régulation budgétaire conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'exécution du budget se ramène à résoudre l'épineuse question de l'adéquation entre les besoins immenses en matière de dépenses publiques et les ressources limitées et très souvent incertaines, d'où la nécessité d'une bonne et rigoureuse gestion de la trésorerie dont l'instrument principale est la régulation budgétaire. Ainsi, pour en finir avec les dérapages répétés dans la gestion des dépenses publiques avec ses corollaires en matière d'accumulation d'arriérés, les acteurs budgétaires mettront en place un mécanisme permettant une régulation budgétaire soutenu.

41. Le Niger possède déjà un cadre de régulation budgétaire qu'il convient de renforcer à travers la mise en œuvre du mécanisme de contrôles de la gestion des dépenses publiques décrit au paragraphe 26. Un Comité interministériel de pilotage de régulation budgétaire a été créé par l'arrêté 11/PM/CAB du 10/02/99. Cet arrêté sera mis à jour et le comité rendu fonctionnel d'ici fin juillet 2016. En 2013, a été créé un comité de régulation budgétaire et de suivi de la trésorerie de l'État par arrêté 0041 du 25/02/13. Le CRGT qui ne fonctionne actuellement que sur les questions de gestion de la trésorerie devrait renforcer son rôle de régulation, mieux communiquer sur ses activités et servir de comité technique au comité interministériel. Le but est d'établir des plans d'engagement et de trésorerie réalistes qui seront acceptés et respectés par les différents acteurs intéressés par l'exécution des dépenses publiques. A cet effet, ses comités seront chargés de prendre toutes les dispositions, entre autres, susceptibles de réguler le rythme de libération des crédits ainsi que celui des engagements et ordonnancements en adéquation avec la trésorerie disponible et les prévisions des recettes d'une part et les priorités du gouvernement.

42. Le gouvernement s'engage à une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, et à contenir les dérapages observés lors de l'exécution du budget au cours des dernières années. Ceci requière des réformes soutenues en matière de préparation, d'exécution et de redditions des comptes budgétaires. D'ores et déjà, le gouvernement s'engage vigoureusement à mettre en œuvre les actions préalables énoncées (Tableau 4) :

- Les lois de règlement (action préalable). La nécessité de produire à temps les lois de règlement pour qu'elles informent les lois de finances en cours de préparation. Ainsi, le gouvernement transmettra le projet de loi de règlement du budget 2015 aux services du FMI avant fin juin 2016.
- Le plan d'engagement/plan de trésorerie (action préalable) à partager avec les services du FMI. Le gouvernement va rendre systématique la préparation de ces plans qui sont des outils indispensables dans la régulation de la chaîne des dépenses.

- Le Comité de régulation (action préalable). Mettre en place le comité de régulation sous l'égide du premier ministre pour d'ores et déjà encadrer la libération des crédits et jouer le rôle de régulation en prenant toutes les dispositions susceptibles de réguler le rythme de libération des crédits ainsi que celui des engagements et ordonnancements en adéquation avec les prévisions des recettes d'une part et les priorités gouvernementales d'autre part. En plus de son action de programmation des paiements, il conviendra de le restructurer et de renforcer les pouvoirs du comité pour superviser et réguler toute la chaîne de la dépense ;
- Le budget rectificatif 2016 reflétera les ajustements tels que décrits et analysés dans la section C sur la politique budgétaire 2016 (action préalable). Il sera partagé avec les services du FMI au cours de sa préparation pour inputs et après son adoption par le gouvernement.

43. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques :

- ***Poursuite de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA de 2009 en matière de gestion des finances publiques.*** Dans ce cadre, la DGB a préparé une feuille de route de mise en œuvre du budget programme, qui devrait intervenir avec la loi de finances 2018. Les étapes préparatoires à la mise en place du budget programme incluent : (i) la préparation en 2016 du budget 2017 comportant à la fois un budget en format classique et un budget expérimental en format programme pour tous les ministères et institutions ; (ii) la préparation en 2017 du budget 2018 en format programme ; et (iii) l'exécution du budget 2018 en format programme.
- ***Renforcement des procédures budgétaires de la chaîne des dépenses publiques et la publication régulière de l'état d'exécution budgétaire.*** Le budget a traditionnellement été exécuté dans le cadre d'un système centralisé où le Ministre des Finances est l'ordonnateur principal du budget. Des efforts ont néanmoins été faits récemment dans la déconcentration budgétaire dans un grand nombre de ministères et institutions, en ligne avec la loi organique de mars 2012. Dans ce cadre, la chaîne des dépenses publiques a été déployée dans les principaux ministères exécutant environ 80 pour cent des dépenses publiques favorisant ainsi la réduction des délais d'exécution des dépenses et la décentralisation budgétaire. Plusieurs projets de textes sont en cours d'élaboration pour permettre la mise en œuvre effective de l'essentiel de la loi organique avant la date butoir de 2017. Les rapports trimestriels d'exécution du budget continueront d'être produits régulièrement (repère structurel pour chaque trimestre) ainsi que la situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. Les projets de lois de règlement 2012, 2013 et 2014 ont été adoptés en avril et soumis à l'Assemblée nationale pour adoption ; le projet de loi de règlement 2015 a été soumis aux services du FMI avant fin juin 2016 (**action préalable**).
- ***Limitation des dépenses sans ordonnancement préalable à un maximum de 5 pour cent pour cent des dépenses ordonnancées (repère structurel pour chaque trimestre).*** Ces dépenses sont liées en grande partie aux dépenses relatives aux missions et aux évacuations sanitaires. A cet effet, le ministère des finances continuera de rappeler à tous les ministères

qu'ils doivent se conformer strictement à cette mesure pour une bonne pratique de gestion budgétaire.

- **Accélération du rythme d'exécution du budget, amélioration de la gestion des investissements publics et respect de la période complémentaire.** L'exécution des dépenses d'investissement a tendance à être lente du fait des retards accusés dans le processus de passation des marchés et des différents goulots d'étranglement au niveau du cycle des projets, et de la ratification des conventions. A cet égard, pour améliorer le rythme de consommation des crédits, le gouvernement a adopté les mesures visant à améliorer la préparation, la sélection, l'exécution des projets d'investissements à savoir :
 - Le décret 2015-353 du 10 juillet 2015 portant cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissement publics.
 - Le décret 2015-226 du 27 avril 2015 portant attributions type des Directions des Etudes et de la Programmation des Ministères et Institutions et définissant les profils des directeurs ;
 - La circulaire 01279 du 10 juillet 2015 du Premier ministre relative au processus de conclusion des accords et conventions de prêt.
- **Par ailleurs, le gouvernement va continuer à faire tous les efforts pour s'assurer** (i) du respect des dispositions en matière d'arrêt des engagements en relation avec la période complémentaire ; (ii) la réduction de la période complémentaire de 3 à 1 mois en ligne avec les directives de l'UEMOA; (iii) que les ministères sectoriels élaborent des plans de passation des marchés et de plans d'engagement de crédits modulables pour permettre au ministère des finances de préparer des plans globaux de passation des marchés et d'engagement et un plan de trésorerie de l'État plus réalistes permettant d'éviter la concentration des dépenses vers la fin de l'année ; et (iv) une systématisation des réunions de la DGB avec les ministères sectoriels à la fin de chaque trimestre pour préparer la libération des crédits à mettre en place. Dans ce cadre, un plan d'engagement pour le troisième trimestre 2016, en ligne avec le plan de trésorerie, a été préparé et transmis aux ministères et institutions avant le 1^{er} juillet 2016.
- **Mise en place d'une politique de maîtrise de la masse salariale et de gestion des ressources humaines de l'État pour améliorer la productivité.** De 2010 à 2015, les effectifs de la fonction publique sont passés de 48.237 à 75.597, soit une hausse de 56,7 pour cent. Ceci reflète la nécessité de faire face aux services de base d'une population sans cesse croissante. En effet ces effectifs ont été essentiellement alloués aux services de l'éducation, de la sécurité et de la santé. Cependant le gouvernement est conscient de la nécessité de rationaliser le recrutement dans la fonction publique afin de maîtriser l'impact sur la masse salariale. Ainsi les actions suivantes seront prises au niveau du Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives : (i) confection d'un fichier intégré solde et gestion administrative des agents de l'État afin de maîtriser les effectifs et la masse

salariale avant la fin de l'année 2016 ; (ii) élaboration d'un répertoire des emplois et des compétences de la fonction publique de l'État afin de mieux gérer les ressources humaines et les emplois avant juin 2016; (iii) institution du système d'évaluation de performance des agents de l'État à travers la réforme du statut général de la fonction publique de l'État avant la fin de 2016 ; (iv) mise en place de la gestion prévisionnelle des effectifs et la définition des cadres organiques ; et (v) programmation d'un recensement biométrique des agents de l'État avant la fin de 2016. Le gouvernement bénéficie d'une assistance de la Banque mondiale, dans le cadre du programme de renforcement des capacités. L'assistance porte sur la réforme de la gestion des agents de l'administration publique, la vérification et le contrôle de la masse salariale, et la gestion des contractuels. Le programme de recrutement a été revu à la lumière des nouvelles contraintes budgétaires.

- **Mise en œuvre d'un Compte unique du Trésor (CUT).** Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du CUT, conformément au schéma conceptuel adopté par le gouvernement en septembre 2015 en vue de l'établissement du CUT d'ici fin septembre 2016, mais avec quelques contraintes de capacité. Dans ce cadre, un expert du FMI, sur financement de l'Union Européenne, sera recruté à cet effet, pour accompagner le comité chargé de la mise en œuvre du CUT.
- **Renforcement de la gestion de la trésorerie.** Des plans trimestriels seront élaborés régulièrement et transmis au FMI et des réunions « hebdomadaires » de trésorerie seront tenues régulièrement au sein du comité de trésorerie présidé par le Ministre des finances.
- **Informatisation de la chaîne de la dépense.** Dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA, le gouvernement a initié un programme d'adaptation des systèmes informatiques relatifs à la préparation, la gestion et l'exécution budgétaire ainsi qu'à la comptabilité publique. A cet égard, le gouvernement bénéficie d'une assistance technique financée par l'Union européenne pour la mise à jour ou la refonte du système informatique des finances publiques géré par la Direction de l'Informatique financière du Ministère des finances. Ce projet prévoit dans une première phase 8 livrables majeurs (en matière de programmation budgétaire, budget programmes sectoriels, comptabilité publique). Les aspects relatifs à l'exécution budgétaire seront couverts après une analyse approfondie de la question de la déconcentration de l'ordonnancement.

Gestion de la dette

44. Conscient du rythme d'accroissement de la dette extérieure publique du Niger, le gouvernement est en train de renforcer les mesures institutionnelles pour sa meilleure gestion. Des dispositions ont été prises pour améliorer la coordination dans la préparation des accords de prêts pour annihiler les risques de surendettement. En l'occurrence, le gouvernement a mis en place le cadre institutionnel d'application du décret du 18 juin 2015 portant modalités de suivi de la politique d'endettement de l'État et de négociation des aides budgétaires qui vise à renforcer les procédures de gestion de la dette publique, éliminer les risques de non-respect du critère relatif aux nouveaux accords de prêts non-concessionnels et contenir l'impact des nouveaux

prêts sur la soutenabilité de la dette publique. Conformément à la réforme de la politique relative aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, le gouvernement élaborera un plan d'emprunts extérieurs à moyen terme avant fin juin 2016 qui comprendra : (i) la stratégie d'investissement et la liste des projets d'investissement ; (ii) les sources de financements, (iii) l'utilisation des financements, et (iv) la stratégie de gestion de la dette, tenant compte des considérations de viabilité de la dette et de soutenabilité fiscale et extérieure. Le plan d'emprunt sera élaboré grâce à l'assistance technique de la Banque mondiale dans la définition d'une politique nationale d'endettement.

45. Pour préserver la viabilité de la dette, le gouvernement est en train de restructurer le portefeuille du stock de la dette. Dans ce cadre, le gouvernement avait abandonné en 2015 l'émission de l'emprunt SUKUK ainsi que d'autres prêts non-concessionnels de la Banque Islamique de Développement. Le gouvernement a également continué le report des conventions de prêts jusqu'à l'obtention de fonds permettant la bonification à un taux concessionnel. Pour le suivi du stock et des flux d'endettement, le Comité national de gestion de la dette publique renforcée se prononce sur toute nouvelle convention relative aux prêts ou garanties par l'État, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, et sur toutes les conventions CPPP afin d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette publique. L'examen par le comité des conventions de prêts et CPP constitue un préalable à leur approbation par le conseil des ministres. Le gouvernement entend poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports trimestriels détaillés sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements), et sur le service de la dette publique.

46. Des actions rigoureuses seront engagées pour assainir le stock de la dette. Le gouvernement compte restructurer certaines dettes contractées et qui n'ont pas encore été utilisées jusqu'à présent. Cette action sera basée sur les résultats du rapport d'Afritac-Ouest montrant qu'un stock important de la dette a été contractée sans que les clauses de leur mobilisation aient été remplies. Dans ce cadre, le gouvernement compte réexaminer le prêt de US\$1 milliard contracté auprès d'Eximbank de Chine. Ce prêt a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2014. Cette ligne de crédit devrait financer d'importants projets d'infrastructures et des projets industriels d'une grande rentabilité. Cependant la mise en œuvre des conditions de mise en vigueur continue de tarder.

47. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra le financement des plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. Dans ce contexte, le gouvernement continuera à limiter les garanties de l'État et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette. Il entend financer les projets d'investissement avec des ressources concessionnelles. Les emprunts resteront limités à des projets à haut rendement et correctement évalués. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer les projets à haut rendement, le gouvernement consultera les services du FMI pour examiner la possibilité de modification du programme financier afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, étant entendu que ces prêts seraient conciliables avec la viabilité de la dette.

48. Le gouvernement a demandé l'assistance technique du FMI en vue de renforcer le cadre institutionnel régissant les CPPP, tout en assurant la cohérence de ce cadre avec les autres lois et règlements, notamment le code des investissements.

49. Le gouvernement est conscient que les engagements de dette continuent de s'accroître très rapidement avec des coûts d'endettement importants. Ce rythme d'endettement porterait des risques majeurs pour le système bancaire, articulé au programme important d'émission des obligations du Trésor et de Bons du Trésor en cours.

Gestion des ressources naturelles

50. La mise en œuvre de mesures visant à élargir la base des exportations des produits miniers et à renforcer la gestion transparente du secteur des ressources naturelles sera poursuivie. La politique d'élargissement de la base des exportations minières consiste à inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exploration des mines autre que le pétrole et l'uranium. Dans ce cadre, le gouvernement est en train d'accorder des permis de recherche dans les secteurs traditionnels qui sont l'uranium et le pétrole mais également dans d'autres matériaux comme le charbon, le calcaire et l'or, ceci pour permettre non seulement de diversifier les partenaires dans ces secteurs mais aussi favoriser l'élargissement de la base des exportations minières du pays. Pour sécuriser les paiements des bonus de signature dans l'octroi des permis miniers, tous les opérateurs désireux de prendre un permis doivent désormais souscrire à une caution bancaire auprès d'une banque locale. Cette caution, qui couvre un certain nombre d'obligations financières dont le bonus de signature, sera appelée dès la publication du permis dans le journal officiel.

51. Le gouvernement a pris des mesures de renforcement de la contribution des secteurs minier et pétrolier à l'effort de développement du pays. L'activité dans le secteur de l'uranium continue d'être déprimée par le faible niveau des prix. Les principales mines du groupe AREVA ont décidé de maintenir un faible niveau de production en attendant la mise en œuvre du projet Imouraren qui a été retardé pour 2020-21, alors qu'une des entreprises minières a arrêté la production en 2015 en attendant des décisions sur la libération totale et de l'augmentation du capital de la société. Suite à la signature des conventions minières avec les sociétés du groupe AREVA, les activités du secteur sont actuellement soumises au nouveau code minier de 2006. De même, les nouvelles conventions minières basées sur le nouveau code minier ont été signés. Cependant, à cause de la faiblesse du niveau des prix de l'uranium, les retombées fiscales des nouvelles conventions ne seront que marginales. En conséquence, le gouvernement sollicite de l'assistance technique pour aider à renforcer les capacités d'évaluation, de projection et de contrôle des recettes minières. Il est entrain aussi de conforter les moyens de régulation, ainsi que de négociation et d'application des contrats. Dans ce cadre, les mesures ont été prises pour s'assurer que le comité interministériel recherche l'efficacité des grands projets et le maximum de compétition. Pour mieux défendre les intérêts du Niger dans les projets miniers, le rôle de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), gestionnaire du portefeuille des investissements publics dans les sociétés minières, est en train d'être renforcé, grâce notamment à l'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC).

52. La baisse des prix des produits pétroliers et l'impact de la dépréciation du FCFA face au dollar affectent la filière pétrole. En particulier, les coûts des intrants nécessaires au raffinage ont considérablement augmenté à cause de la forte dépréciation du FCFA par rapport au dollar et de la baisse relative du prix du pétrole brut et des produits dérivés sur le marché international. En outre, la baisse des prix à l'export entraîne des pertes additionnelles pour la SORAZ. C'est pourquoi, le gouvernement et les partenaires du secteur ont procédé aux ajustements réguliers des prix par la réduction du prix de vente de la CNPC à la SORAZ : de US\$70 par baril à US\$57 par baril en mars 2015, à US\$50 par baril depuis juin 2015, et à US\$47 en février 2016. Le Comité technique mis en place a également fait des propositions pour l'augmentation du prix de cession de la SORAZ à la société publique de distribution, Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP), en réduisant ses marges de distribution de manière à maintenir inchangé le prix à la pompe.

53. En plus de l'impact du niveau des prix internationaux sur le fonctionnement de la filière pétrole, les arrêts de production en 2015 ont impacté le niveau de production. Ainsi, en 2015, la production n'a atteint que 12.500 barils par jour par rapport à une prévision de 20.000 barils/jour prévus dans le cadre du budget 2015. La commercialisation par la SONIDEP des produits pétroliers raffinés sur le marché local a été aussi entravée par les difficultés de production de la SORAZ, avec un arrêt technique en juillet pour une durée de plus de trois mois. Les exportations des produits pétroliers ont baissé et la SONIDEP a dû recourir à des opérations d'importations pour répondre à une partie de la demande locale.

54. Les efforts pour améliorer la gestion de la filière pétrolière vont se poursuivre. Le comité technique chargée d'étudier l'état de la filière pétrolière, en particulier l'impact des développements des prix du marché international du pétrole a fait des propositions à l'attention du gouvernement. Ces propositions convergent vers une revue des prix sorties au niveau de chaque étape de la filière afin de rendre plus efficiente la raffinerie tout en minimisant les pertes de recettes du gouvernement. Le gouvernement est aussi ouvert aux propositions de la SORAZ pour des mesures visant à diminuer les charges de la raffinerie. Dans ce cadre, le gouvernement entend poursuivre la nigérisation du personnel de la SORAZ et le refinancement du prêt de construction SORAZ en des termes moins onéreux (US\$880 millions). Le gouvernement est aussi ouvert aux négociations des termes réglementant l'exportation des produits raffinés.

55. Vu le niveau de finalisation des négociations pour la construction de l'oléoduc, l'exportation du pétrole brut est attendu en 2019. La découverte de réserves supplémentaires de pétrole au niveau du bloc d'Agadem permettant de produire 80.000 barils/jour, dont 60.000 barils/jour destinés à l'exportation, pendant une durée de vie estimée à 25 ans, a permis de rendre viable un projet d'exportation de pétrole brut par le Niger. Les études réalisées par le partenaire chinois CNPC ont permis de choisir la voie de transport du brut par un oléoduc Niger-Tchad-Cameroun. Les négociations avec le Tchad devraient se conclure par la création de la société NOTCO chargée de la construction et de la gestion de l'oléoduc. Les modalités de la participation du Niger au projet sont en train d'être définies, conformément à l'objectif de viabilité extérieure du pays. Les travaux pourraient débuter en 2017. En ce qui concerne le tronçon Tchad-Cameroun, les discussions sont également en cours.

56. Le gouvernement est déterminé à continuer à renforcer le dispositif institutionnel et garantir la transparence dans le secteur de l'énergie et des industries extractives. Approuvé par le gouvernement au courant du mois d'avril 2015, le code de l'électricité a été adopté par l'Assemblée Nationale en mai 2016 ainsi que les textes portant création et organisation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie. Le rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes fiscales générées par les industries extractives au titre de l'exercice 2011 a été publié en novembre 2013 et les rapports des autres années seront produits. Enfin, le Ministère des mines et celui chargé du pétrole constitueront des cadastres miniers et pétroliers, soit le recueil des permis miniers et pétroliers octroyés, qui seront rendus publics.

Secteur financier

57. En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le développement du secteur financier demeure faible par rapport à celui des autres pays de la région. En 2015, le taux de pénétration financière calculé par le ratio de la masse monétaire au PIB est parmi les plus faibles du monde. Il était de 27 pour cent en 2015 comparé à 37 pour cent pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Dans l'ensemble, le secteur bancaire est bien capitalisé avec 11 des 12 banques du Niger respectant le niveau du capital minimum requis. La banque ne respectant pas ce critère fait l'objet d'une surveillance de la Commission bancaire avec notamment une restriction de ses opérations de crédit, jusqu'au recouvrement des créances en souffrance, et une injonction de renforcement de son capital.

58. La mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier pourrait aider au renforcement de la contribution du secteur au développement économique. C'est pourquoi le gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, avec les priorités d'intervention déjà identifiées. Sur la base du plan d'action défini dans le document de stratégie de développement du secteur financier 2014-19, le gouvernement a mis en place, avant février 2016 (repère structurel), un Comité de pilotage chargé de la réforme et qui sera étendu aux différentes structures concernées (Ministère de l'économie et des finances, BCEAO, l'Association Professionnelle des Banques, entre autres). Au vue de sa structure technique, le Comité sera rattaché au Ministère de l'économie et des finances.

59. Le Gouvernement a adopté en juillet 2015 le document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI). Cet acte représente une étape importante dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion financière et ceci pourrait aider à consolider les résultats de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) de 2012. Le coût global est de FCFA 34 milliards pour les cinq ans (2016-20) de mise en œuvre du programme qui sera partiellement couvert par les bailleurs de fonds. Les bénéficiaires potentiels seront en priorité les petits opérateurs économiques qui sont à présent exclus du système bancaire classique, notamment les femmes, les jeunes, et d'autres couches pauvres qui n'ont pas accès à un financement de base pour entamer une activité rentable.

60. Enfin le Gouvernement va poursuivre son désengagement du système bancaire. Le processus de désengagement de l'État du capital des banques se poursuit. La BRS a été reprise par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 44 pour cent et le groupe Raban

(ORAGROUP) pour 56 pour cent. La restructuration de la BIA avait été bouclée à travers la reprise des actions détenues par l'État par le Groupe de la Banque centrale populaire du Maroc (BCP). Cependant, la reprise de la banque par l'actionnaire stratégique a été retardée par la négociation en cours avec un actionnaire privé. En ce qui concerne la BAGRI (banque agricole), l'administration provisoire a été levée le 1^{er} avril 2014 après une durée de 9 mois. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place et un nouveau Directeur général nommé. L'État a des contacts avancés avec la BOAD et certains investisseurs privés nationaux comme étrangers pour la cession des 65 pour cent des actions qu'il détient en portage.

Climat des affaires

61. Le gouvernement est déterminé à favoriser le développement d'un secteur privé dynamique. L'objectif est de faire du secteur privé le moteur de la diversification et de la croissance durable de l'économie. Le gouvernement est résolument engagé à l'amélioration du climat des affaires qui est la clé du développement du secteur privé. A cette fin, le Gouvernement s'est doté d'un cadre institutionnel pour faciliter le dialogue entre l'administration et le secteur privé. A ce titre, il a créé le Conseil National des Investisseurs privés (CNIP), placé sous l'autorité du Premier Ministre, et le Comité Permanent de Concertation (CPC) entre le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Aussi, le gouvernement a créé un dispositif institutionnel d'amélioration des indicateurs du climat des affaires qui est composé d'un comité technique et de groupes thématiques chargés chacun, d'améliorer un indicateur *doing business*.

62. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre les mesures prises pour améliorer le climat des affaires. Parmi les mesures déjà prises, on note : (i) la facilitation de la création des entreprises grâce à l'opérationnalisation de la maison de l'entreprise et la mise en place d'un système de gouvernance en ligne (e-Regulations), (ii) la réduction des procédures, délais et coûts de création de l'entreprise à travers la mise en œuvre de plusieurs réformes dont notamment le décret de juillet 2014 instituant un modèle de statuts types de la Société à responsabilité limitée (SARL) et celui de la même date portant application des dispositions des articles de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) relatifs au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ; (iii) l'adoption de la loi portant réglementation des bureaux d'information de crédit (BIC) et l'installation du premier BIC du Niger au cours du mois de mars 2016 ; (iv) la facilitation du commerce transfrontalier par la signature en décembre 2014 de deux arrêtés, l'un portant sur les documents exigibles à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'autre portant sur le transport public des marchandises, aux types de contrôle routier, aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger ; et (v) le renforcement du dispositif juridique en matière de règlement des litiges commerciaux à travers la création et l'opérationnalisation du tribunal de commerce de Niamey ainsi que du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey..

63. Dans ce cadre, le gouvernement poursuit la mise en place des réformes visant à améliorer la position du Niger sur les 10 indicateurs du *doing business*. Cela se fait

conformément au plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires adopté par le CNIP pour l'amélioration du climat des affaires. Enfin, en plus du programme de paiement des arriérés intérieurs de l'État, la DGI a pris des dispositions pour apurer le stock des crédits TVA (FCFA 26,1 milliards à fin 2015) et éviter l'accumulation de nouveaux crédits.

I. SUIVI DU PROGRAMME

64. Vu les progrès dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et les mesures correctives prises pour le reste de 2016, le gouvernement demande les dérogations pour le non-respect des critères de performance de fin décembre 2015, l'approbation de la huitième revue de l'accord, et le décaissement de DTS 12,34 millions.

65. Le programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi (Tableau 2) et de repères structurels (Tableaux 3 et 4). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de réalisation à fin juin 2016 et les indicateurs de performance à fin septembre. Les autorités feront parvenir aux services du FMI les données statistiques et les informations qui figurent dans le Protocole d'accord technique ci-joint, et toute autre information qu'elles jugent nécessaires ou que les services du FMI demanderont aux fins du suivi. Pendant la période du programme, le gouvernement s'abstiendra d'introduire ou d'accroître les restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans l'approbation préalable du FMI, d'introduire quelques pratiques de taux de change multiple que ce soit, de conclure des accords bilatéraux qui ne sont pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire ou de renforcer les restrictions aux importations aux fins de balance des paiements. La neuvième revue semestrielle du programme sera basée sur les critères de performance de fin juin 2016.

Tableau 1. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, fin mars 2015 - fin décembre 2015

(En milliards de FCFA)

	fin décembre 2014			fin mars 2015			fin juin 2015			fin septembre 2015			fin décembre 2015		
	Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹															
(Cumulés pour chaque année fiscale)															
Financement intérieur net du gouvernement	54.5	129.3		19.6	44.4		41.3	123.9		201.0	170.5		130.7	188.8	
Critère ajusté ²	69.5	129.3	<i>Non-observé</i>	32.2	44.4	<i>Non-observé</i>	56.3	123.9	<i>Non-observé</i>	201.0	170.5	<i>Observé</i>	145.7	188.8	<i>Non-observé</i>
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-10.0	57.7	<i>Non-observé</i>	-1.8	0.0	<i>Observé</i>	-3.5	-38.8	<i>Observé</i>	-38.8	7.7	<i>Non-observé</i>	-63.8	-13.0	<i>Non-observé</i>
Pour mémoire :															
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette ⁴															
Aide budgétaire brute				12.6	0.0		26.2	0.0		6.6	20.4		160.4	140.0	
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁵													520.4	231.4	
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹															
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure contractée															
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée															
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
C. Cibles indicatives															
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-161.6	-261.8	<i>Non-observé</i>	-25.9	-77.2	<i>Non-observé</i>	-55.9	-118.0	<i>Non-observé</i>	-155.5	-207.6	<i>Non-observé</i>	-224.9	-316.8	<i>Non-observé</i>
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-78.6	-193.9	<i>Non-observé</i>	-17.6	-77.2	<i>Non-observé</i>	-38.4	-118.0	<i>Non-observé</i>	-149.0	-187.2	<i>Non-observé</i>	-142.9	-240.3	<i>Non-observé</i>
Recettes budgétaires ³	753.3	714.2	<i>Non-observé</i>	193.9	168.0	<i>Non-observé</i>	388.9	355.1	<i>Non-observé</i>	564.6	546.5	<i>Non-observé</i>	785.7	768.7	<i>Non-observé</i>
Depenses de reduction de la pauvrete ³	507.6	489.9	<i>Non-observé</i>	114.3	114.4	<i>Observé</i>	231.4	232.3	<i>Observé</i>	312.0	314.5	<i>Observé</i>	442.8	449.5	<i>Observé</i>

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de fin septembre qui sont pour information² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont inférieurs

/ supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2015.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (mars-juin 2016) – et projection pour septembre - décembre 2016

(en milliards de FCFA)

	fin mars 2016			fin juin 2016		fin septembre 2016		fin décembre 2016 ⁸	
	Repères indicatifs			Critères de réalisation		Pour information		Pour information	
	Prog.	Real.	Statut	Prog.	Prog. Rev.	Proj.	Proj. Rev.	Proj.	Proj. Rev.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹									
(Cumulés pour chaque année fiscale)									
Financement intérieur net du gouvernement	67.7	24.6	<i>Observé</i>	99.7	89.0	109.5	106.6	100.4	129.4
Critère ajusté ²
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	10.3	0.0	<i>Observé</i>	20.6	30.0	11.6	5.0	-10.0	-58.4
Pour mémoire :									
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette ⁴									
Aide budgétaire brute	0.0	19.4		15.2	32.5	39.5	36.0	97.3	117.7
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁵	800.0	244.5		800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹									
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives									
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-73.0	-79.4	<i>Non-observé</i>	-128.0	-155.3	-147.5	-157.5	-168.8	-169.7
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ⁷	-73.0	-60.0	<i>Observé</i>	-118.9	-135.9	-124.7	-134.6	-114.3	-102.5
Recettes budgétaires ⁸	174.9	146.8	<i>Non-observé</i>	384.4	327.9	602.5	554.4	841.0	791.1
Depenses de reduction de la pauvrete ⁸	77.8	79.4	<i>Observé</i>	200.6	198.8	317.1	314.1	449.9	445.8

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de de fin septembre et de fin décembre qui sont pour information

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. The plafond est défini cumulativement à partir du 1^{er} janvier 2015.

⁸ les projections de fin septembre et fin décembre 2016 ne représentent pas des conditionnalités et sont présentées pour les besoins du Gouvernement.

Tableau 3. Niger : Repères structurels, 2015

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique
Mise à jour du recensement des comptes du Trésor au sein du système bancaire pour la réalisation du CUT.	Fin mars 2015	Respecté Améliorer de la gestion de la trésorerie
L'adoption par le gouvernement du schéma conceptuel du CUT.	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer de la gestion de la trésorerie
Mise en place du guichet unique du code des investissements.	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer l'environnement des affaires
Limitier les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Respecté en mars et juin Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Rendre effectif le transit électronique douanier.	Fin septembre 2015	Non respecté Opérationnel dans les six bureaux interconnectés et le sera dans les autres bureaux après la finalisation du projet d'interconnexion de la douane. Améliorer la perception des recettes douanières
Engager une étude sur l'introduction d'une budgétisation des investissements en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP).	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des investissements à travers la mise en place du budget programme
Préparer un plan global de passation des marchés assortir d'un plan d'engagement et d'un plan de trésorerie.	Annuel	Non respecté Meilleure gestion budgétaire, éviter une concentration des dépenses vers la fin de l'année

Tableau 4. Niger : Actions préalables et repères structurels, 2016

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou Motif macroéconomique
Adoption et dépôt à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finance rectificative de 2016 conforme au cadre budgétaire du programme.	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion du Budget
Création d'un comité interministériel de régulation et de gestion de trésorerie	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion des dépenses et de la trésorerie
Soumettre un projet de loi de règlement pour 2015	Action préalable	Respecté Améliorer la transparence dans l'exécution du Budget
Soumettre un plan d'engagement assorti d'un plan de trésorerie pour le troisième trimestre	Action préalable	Respecté Améliorer la gestion des dépenses et de la trésorerie
Migration vers ASYCUDA World	Fin janvier 2016	Respecté en avril 2016/ Améliorer la mobilisation des recettes
Mise en place du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier.	Fin février 2016	Respecté en mars 2016 Améliorer l'environnement des affaires
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.	Trimestriel	Respecté Améliorer de la gestion de la dette
Mettre en place the cadre légal pour la clôture des comptes publiques à consolider dans le CUT	Fin juin 2016	Améliorer de la gestion de la trésorerie
Préparer un plan d'endettement.	Fin juin 2016	Améliorer la gestion de la dette.
Finalisation du recensement biométrique des fonctionnaires	Fin décembre 2016	Améliorer la gestion des salaires et des transferts

Tableau 5. Niger: Plan de décaissements du programme FEC, 2012-16

Montant (Millions)	Conditions Nécessaires de Décaissement	Date de Disponibilité ¹
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'Administration de la FEC	16 mars 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin, 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la première revue du programme	28 mars 2013
DTS 1128	Respect des critères de performance du 31 décembre 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la deuxième revue du programme	31 mars 2014
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la troisième revue du programme	31 mars 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la quatrième revue du programme	17 décembre 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	17 décembre 2014
DTS 39,005 ²	Respect des critères de performance du 31 décembre 2014 et 30 juin 2015, et des critères de réalisation continus, et conclusion des sixième et septième revues du programme	30 novembre 2015
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la huitième revue du programme	31 mai 2016
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	30 novembre 2016
DTS 120.085	Total	

Source : Fonds monétaire international.

¹Pour les revues qui sont achevées, la date indique la tenue du conseil d'administration pour approuver la revue.

²En 2015, le décaissement prévu contient 25 pour cent d'augmentation de l'accès au titre du programme FEC, qui est proposé pour approbation lors de l'achèvement des sixième et septième revues combinées.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. **Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2012 à 2016.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin 2016 sont énoncés au Tableau 2 du Mémoire de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du juin 2016. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximums de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

DEFINITIONS

2. **Les définitions de «l'État», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes:**
 - a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
 - b) Comme spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le

non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'État et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours.
- d) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État** y compris les titres de l'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'État et les recettes de privatisation.
4. Le **crédit bancaire net à l'État** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
5. Les **dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC), la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.**
6. Le **champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'État et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.
7. Le **financement intérieur net non bancaire inclut** : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses

consignations au Trésor; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

- 8. Les objectifs trimestriels pour 2016 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2015 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.**

Ajustement

- 9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.
- 10. Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2016, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de FCFA 15 milliards.**

Délais de transmission des données

- 11. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

B. REDUCTION DES ARRIERES DE PAIEMENT INTERIEURS

Définition

- 12. La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2015 et le stock des arriérés à la date de référence.**
- 13. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.**
- 14. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

C. ARRIERES DE PAIEMENT EXTERIEURS

Définition

- 15. La dette de l'État** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional

de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

D. EMPRUNTS EXTERIEURS NON CONCESSIONNELS CONTRACTES OU GARANTIS PAR L'ÉTAT

Définition

17. L'État et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 pour cent. Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent calculé comme suit : l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service¹. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 pour cent².

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

19. Aux fins des critères de performance pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

¹ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

² Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 pourcent (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

20. Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes : (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem); (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep), (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel), (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin); and (vi) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

Délais de transmission

22. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

E. DETTE EXTERIEURE A COURT TERME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Définition

23. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

24. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

OBJECTIFS QUANTITATIFS

F. DÉFINITIONS

- 25. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.
- 26. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'État, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.**
- 27. Le déficit budgétaire de base, définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.**
- 28. Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

G. DÉLAIS DE TRANSMISSION

- 29. Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**
- 30. Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

H. FINANCES PUBLIQUES

- 31. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :**
- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
 - Le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
 - Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la

variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.

- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Elevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

I. SECTEUR MONÉTAIRE

32. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé des banques individuelles ;
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs ;
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

J. BALANCE DES PAIEMENTS

33. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

K. SECTEUR RÉEL

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégé, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année ;
- Toute révision des comptes nationaux.

L. RÉFORMES STRUCTURELLES ET AUTRES DONNÉES

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication ;
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur reel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTTE. Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financiers	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan consolidés de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

**Déclaration de M. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Niger, et de
M. Madjiyam Herve Bangrim Kibassim, Conseiller de l'administrateur
11 juillet 2016**

Nos autorités nigériennes sont très sensibles au soutien durable du Conseil d'administration et de la Direction du FMI au Niger. Elles remercient aussi les services du FMI pour les discussions franches et ouvertes et pour leur coopération.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Depuis le début du programme FEC, le Niger est confronté à un certain nombre de difficultés, dont certaines n'étaient pas prévues. Le pays a dû faire face à une situation sécuritaire délicate en raison de la poursuite des attentats de Boko Haram, de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées, dont le nombre est passé d'environ 137.000 en 2015 à 335.277 en 2016, et de l'insécurité alimentaire aggravée par des conditions climatiques défavorables. En outre, la baisse sensible des cours mondiaux du pétrole et de l'uranium et la situation économique et financière difficile au Nigéria voisin ont pesé sur l'économie.

Malgré ces chocs majeurs, dont un soutien budgétaire insuffisant, les autorités nigériennes restent fermement déterminées à atteindre les objectifs du programme FEC. Lorsque des écarts ont été observés par rapport aux objectifs du programme, des mesures correctives ont été prises. Ainsi, les autorités nigériennes ont pris des mesures correctrices pour améliorer les résultats budgétaires en amplifiant la mobilisation de recettes, en renforçant le contrôle des dépenses et en réglant des arriérés intérieurs, l'accent étant mis notamment sur le système global de gestion des finances publiques et sur le renforcement de la surveillance des dépenses. Elles ont maintenu le programme sur la bonne voie.

Au regard de ces résultats et des progrès accomplis, nos autorités sollicitent l'approbation du Conseil d'administration au sujet des dérogations pour non-respect de critères de réalisation et de l'achèvement de la huitième revue. Elles demandent aussi une modification des critères de réalisation relatifs aux financements intérieurs nets et aux remboursements d'arriérés intérieurs à fin juin 2016.

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

Évolution de l'économie :

Le contexte défavorable imputable au ralentissement économique dans la région, aux perturbations liées à la sécurité et au repli du secteur des ressources naturelles a pénalisé le développement économique au Niger.

La croissance s'est essoufflée, passant de 7 % en 2014 à 3,5 % en 2015, en raison d'une diminution de la production agricole, pétrolière et minière et des retombées du ralentissement économique dans les pays voisins. À titre d'exemple, la contraction de l'activité économique au Nigéria s'est traduite par une réduction de la demande de produits du Niger : les recettes douanières tirées des réexportations ont reculé de 17 %, tandis que les exportations classiques ont fléchi de 16 % en 2015 et les réexportations de 18 %, en termes de valeur.

Le programme de stabilisation des prix et les bonnes récoltes ont en partie contribué à une modération de l'inflation moyenne, qui s'est établie à 1 % fin avril 2016, soit nettement en deçà du critère de convergence de «3 %» de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la région.

Évolution de la situation budgétaire :

Le déficit budgétaire a été plus élevé que prévu en 2015 pour plusieurs raisons. Les résultats en termes de recettes budgétaires ont été mitigés. Si le pays a bénéficié d'une hausse des recettes non tirées des ressources naturelles à hauteur de 1,7 % du PIB, il a en revanche pâti d'une baisse des recettes provenant du pétrole et de l'uranium à hauteur de 1 % du PIB. En outre, la perception des arriérés d'impôts s'est révélée insuffisante puisque des contribuables ont rencontré des problèmes de liquidités. Par conséquent, les recettes totales sont retombées à 18,1 % du PIB, alors que le programme tablait sur 18,7 % du PIB.

S'agissant des dépenses, les dépenses publiques totales ont dépassé les prévisions de 0,7 % du PIB. Toutefois, les dépenses publiques de fonctionnement sont restées inférieures aux plafonds budgétaires, malgré une augmentation de la masse salariale, essentiellement liée à la sécurité et à la défense nationale et au recrutement de professeurs. La réalisation d'investissements prioritaires envisagés dans le Plan de développement économique et social (PDES 2012-15) ainsi que les besoins d'infrastructures supplémentaires pour remédier à la dégradation de la situation sécuritaire ont provoqué un creusement du déficit, qui a été financé par une hausse des financements intérieurs et des arriérés intérieurs.

Évolution de la situation monétaire :

En 2015, la croissance de la masse monétaire s'est essoufflée à 3,6 % après avoir connu une accélération à plus de 25 % en 2014, ce qui s'explique par une diminution des avoirs extérieurs de la banque centrale (la BCEAO) et des banques commerciales. Les aides aux entreprises des secteurs du commerce et du transport et aux sociétés minières et pétrolières ont entraîné une progression de 13,2 % du crédit à l'économie.

Secteur extérieur :

La position extérieure nette du Niger reste satisfaisante. Cependant, la réduction des exportations d'uranium et de produits pétroliers raffinés et des exportations et réexportations vers le Nigéria a joué un rôle dans le creusement du déficit des transactions courantes de la balance des paiements, qui est passé de 15,1 % du PIB en 2014 à 17,5 % du PIB en 2015. Cet accroissement du déficit s'explique aussi par une hausse des importations liées à la situation sécuritaire et par la concrétisation de projets d'infrastructure. Qui plus est, l'investissement direct étranger s'est inscrit en repli à la suite de la suspension de plusieurs projets d'investissement dans les secteurs minier et pétrolier.

Perspectives :

À moins d'une dégradation de la situation sécuritaire, les perspectives restent encourageantes pour le Niger. En 2016, la croissance économique devrait s'accélérer de 5,2 %, sous l'effet d'une augmentation de la production agricole, de la hausse attendue de la production à la raffinerie de la SORAZ, de la poursuite de la mise en œuvre de vastes projets de construction et du début de la production d'électricité à la centrale thermique de Gorou Banda. Parallèlement, l'inflation devrait se maintenir à une moyenne annuelle inférieure à 2 %.

À moyen terme, la croissance devrait dépasser 6 % grâce à de grands projets d'infrastructures routières, à la réactivation du projet de mine d'uranium d'Imouraren et au lancement du projet d'oléoduc Niger-Tchad prévu pour 2019.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Le budget 2016 révisé a été approuvé par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016. Il témoigne de la détermination des autorités à procéder aux rééquilibrages budgétaires qui s'imposent tout en conservant les priorités et en préservant les objectifs stratégiques du Document de développement économique (DDE). Les mesures appliquées actuellement devraient se traduire par une nette amélioration du déficit budgétaire à 3,7 % du PIB en 2016.

Ce budget voté vise à améliorer le contrôle des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement tout en préservant les dépenses dans les secteurs prioritaires. Les ajustements en cours de réalisation devraient entraîner une baisse de 0,2 point de pourcentage du PIB des dépenses ordinaires par rapport à 2015 et un recul de 3,8 % du PIB des dépenses d'investissement financées par des capitaux nationaux et englober un montant plus faible de dépenses ordinaires primaires.

L'apurement des arriérés demeure une priorité pour les pouvoirs publics. Sur ce point, le paiement des arriérés intérieurs existants à fin 2015 est un objectif du nouveau cadre

budgétaire. L'application rigoureuse des procédures d'exécution du budget et le respect des délais de clôture, conformément à la circulaire de 2014 du Ministre des Finances, permettront aux autorités d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

Le nouveau budget prévoit une augmentation des recettes totales à 18,6 % du PIB en 2016. Cette hausse devrait découler pour l'essentiel de mesures de renforcement des administrations fiscale et des douanes. L'embellie de l'activité économique après les élections et une plus grande stabilité à la frontière avec le Nigéria devraient aussi doper les recettes publiques.

Gestion des finances publiques :

Les autorités poursuivront leurs efforts d'amélioration des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques. C'est pourquoi plusieurs mesures sont en train d'être prises afin de mobiliser des recettes. L'administration des douanes connaît une phase de modernisation. L'augmentation des moyens institutionnels et organisationnels contribue à un renforcement de ses activités. L'administration fiscale est elle aussi en train d'être réformée grâce à des mesures visant à améliorer le recouvrement de la TVA et à renforcer le contrôle et la modernisation des systèmes de perception de l'impôt.

La loi de finances révisée pour 2016 met en place un système efficace de contrôle des dépenses par un Comité opérationnel de régulation budgétaire et de suivi de la trésorerie (CRGT), que vient compléter la création d'un comité de régulation interministériel présidé par le Premier ministre et chargé d'orienter et de valider les travaux du CRGT. Le comité a pour mission de contrôler les dépenses publiques en privilégiant le volet de régulation budgétaire et d'améliorer la communication sur ses activités et leurs résultats. Il aura aussi pour objectif de renforcer les pouvoirs de régulation du Ministre des Finances et d'assurer une meilleure programmation des dépenses et paiements au Trésor. Ce dispositif vise à supprimer les effets négatifs de l'accumulation d'arriérés sur l'économie nationale.

Conscientes du niveau de la dette publique extérieure du pays, les autorités prennent des mesures afin d'améliorer la gestion de la dette. Pour ce faire, un processus de restructuration de l'encours de la dette a été lancé et des initiatives seront prises pour apurer cette dette. Les pouvoirs publics sont en outre déterminés à utiliser des ressources concessionnelles pour financer des investissements et à collaborer avec le FMI si des ressources non concessionnelles s'avèrent nécessaires. Par ailleurs, les autorités sollicitent l'assistance technique du FMI en vue d'améliorer le cadre institutionnel qui régit les contrats de partenariat public-privé.

RÉFORMES STRUCTURELLES

Les objectifs macroéconomiques du gouvernement, tels que définis dans l'Acte II du Programme de Renaissance du Niger, consistent surtout à favoriser une croissance solide, durable et partagée. Pour atteindre ces objectifs, le programme de réformes structurelles de 2016 élaboré par les autorités s'articule autour de six points : mobilisation de recettes intérieures, renforcement de la gestion des finances publiques, gestion de la dette et des ressources naturelles, renforcement du secteur financier et amélioration du climat des affaires.

Mobilisation de recettes intérieures :

La méthode des autorités est axée sur le renforcement de la gouvernance et du contrôle, la mise en place de moyens institutionnels et organisationnels et l'amélioration du cadre et des procédures dans trois principaux domaines : l'administration des douanes, la Direction générale des impôts et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP). Pour les douanes notamment, cette réforme vise à protéger les recettes, à augmenter les capacités de traitement de l'information, à mettre en œuvre un plan de réforme stratégique afin d'étoffer les moyens institutionnels et organisationnels et à poursuivre le programme de facilitation douanière et de lutte contre la fraude. La Direction générale des impôts, tout en s'employant à simplifier et à adapter le cadre du droit fiscal et à accélérer la mise en œuvre des réformes organisationnelles, privilégiera deux grandes réformes : l'extension des pouvoirs de la Direction générale des entreprises (DGE) à l'ensemble des entreprises susceptibles d'être contrôlées par elle, quelle que soit leur localisation dans le pays, et l'application du mécanisme de remboursement des crédits de TVA. La DGTCP renforce ses procédures comptables en vue d'améliorer le recouvrement des recettes. Les autorités prennent des mesures pour réorganiser le contrôle fiscal et la vérification interne et pour améliorer la gestion des avoirs de l'État.

Gestion des ressources naturelles :

La réforme de la gestion des ressources naturelles engagée par les pouvoirs publics a surtout trait au renforcement du cadre institutionnel et à la transparence du secteur de l'énergie et des industries extractives. Ils prennent aussi des mesures afin d'élargir la base d'exportation pour les produits miniers et d'accroître la contribution des secteurs minier et pétrolier au développement du pays.

Dans l'industrie pétrolière, des efforts sont actuellement déployés en vue d'une meilleure gestion. Les autorités se penchent aussi sur des mesures de réduction des coûts de raffinage à la raffinerie de la SORAZ afin que celle-ci devienne plus rentable. Par ailleurs, les négociations entamées avec les pays voisins pour la construction de l'oléoduc progressent et, compte tenu de la découverte de réserves supplémentaires dans le champ pétrolifère d'Agadem, les perspectives demeurent prometteuses à moyen terme.

Dans l'industrie minière, la mission de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), qui est chargée de gérer le portefeuille d'investissements publics dans les sociétés minières, se voit renforcée. Si de nouveaux accords s'appuyant sur le nouveau code minier ont été signés, les autorités sollicitent l'assistance technique en matière de renforcement des capacités pour évaluer le projet et vérifier les recettes minières.

Secteur financier :

La contribution du secteur financier à l'économie nationale reste limitée et son développement a pris du retard. Cependant, déterminées à favoriser son essor, les autorités ont commencé à mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier couvrant la période 2014-19. Qui plus est, elles ont adopté la Stratégie nationale de la finance inclusive en juillet 2015. Dans le système bancaire, l'État continue à se désengager du capital des banques au profit de participations dans des banques privées étrangères.

Climat des affaires :

Les autorités savent bien que le développement du secteur privé est un facteur déterminant pour parvenir à un développement économique durable. C'est pourquoi elles ont adopté un cadre destiné à améliorer le climat des affaires, qui comprend le Conseil national des investisseurs privés (CNIP), le Comité permanent de concertation (CPC) et un comité technique pour améliorer l'indicateur Doing Business.

Les réformes qui tendent à améliorer le climat des affaires englobent :

- (i) l'ouverture de la Maison de l'entreprise, afin de faciliter la création d'une entreprise;
- (ii) la réduction du nombre de procédures, du délai et du coût de la création d'une entreprise via la mise en œuvre de plusieurs réformes;
- (iii) l'adoption en juin 2015 de la loi régissant la réglementation du bureau d'information sur le crédit qui sera créé dans tous les pays de l'espace UEMOA;
- (iv) la facilitation des transactions transfrontalières et
- (v) le renforcement du cadre juridique pour le règlement des différends commerciaux.

CONCLUSION

Nos autorités nigériennes sont fermement convaincues que les mesures économiques et financières qu'elles appliquent sont judicieuses pour atteindre les objectifs du programme. Elles estiment aussi que ces mesures contribueront à préserver la stabilité macroéconomique et à enregistrer une croissance solide et partagée. Elles restent toutefois préoccupées par la situation sécuritaire à leur frontière et comptent sur l'aide internationale pour remédier à ce problème. Compte tenu de la détermination des autorités à mettre en œuvre le programme et de leur grande implication comme en témoignent les mesures supplémentaires qu'elles ont prises, le soutien des Directeurs

nous serait très précieux pour l'achèvement de cette huitième revue et la demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation et la modification de critères de réalisation.